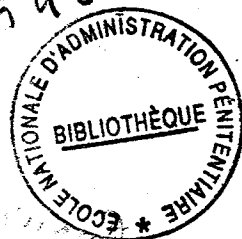


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



STATISTIQUE

DES

PRISONS

ET

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

ET

COMPTE RENDU PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'ANNÉE 1877

par M. MICHON

directeur de l'administration pénitentiaire.

PARIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41

1880

**STATISTIQUE**  
**DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES**

POUR L'ANNÉE 1877

(26<sup>e</sup> année)

**RAPPORT**

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique du service pénitentiaire, pour l'année 1877.

Au 31 décembre 1876, les divers établissements dépendant de ce service renfermaient un effectif de 48,895 (1) détenus du sexe masculin, 10,277 du sexe féminin, ou, au total, de . . . . . 59,172

Il a été écroué pendant l'année 1877. . . . . 391,384

Ensemble. . . . . 450,556

Il est sorti, soit à titre définitif, soit par simple mutation. . . . . 392,625

L'effectif au 31 décembre 1877 était de 47,939 détenus du sexe masculin, 9,992 du sexe féminin, ou, au total, de . . . . . 57,931

Le nombre des journées de détention s'étant élevé à 21,291,111, la population moyenne ressort à 58,332 en 1877, contre 58,067 (2) en 1876.

---

(1) Y compris 45 condamnés aliénés ou épileptiques internés au quartier spécial annexé à la maison centrale de Gaillon, qui ne figuraient pas dans les chiffres de la statistique de l'année 1876.

(2) Y compris 24 condamnés aliénés ou épileptiques en traitement à Gaillon.

Il y a donc eu une diminution de 1241 sur la population au 31 décembre et une augmentation de 265 sur la moyenne.

Si l'on considère séparément les établissements pénitentiaires de la métropole et ceux de l'Algérie, on constate que, dans les premiers, la population, au 31 décembre, est descendue de 55,113 (sexe masculin 44,982, sexe féminin 10,131), à 53,320 (sexe masculin 43,476, sexe féminin 9,844), la population moyenne de 53,871 (sexe masculin 43,653, sexe féminin 10,218), à 53,857 (sexe masculin 43,609, sexe féminin 10,248), tandis que, dans les seconds, la population, au 31 décembre, est montée de 4,059 (sexe masculin 3,913, sexe féminin 146) à 4,611 (sexe masculin 4,463, sexe féminin 148) et la population moyenne de 4,172 (sexe masculin 4,014, sexe féminin 158) à 4,475 (sexe masculin 4,317, sexe féminin 158).

Dans les chiffres afférents à la métropole figurent ceux qui se rapportent aux individus condamnés à raison de faits insurrectionnels. Le nombre en était, au 31 décembre 1876, de 760 (hommes 731, femmes 29), et, au 31 décembre 1877, de 528 (hommes 516, femmes 12).

Déduction faite de ces éléments étrangers à sa composition normale, l'effectif des prisons et établissements pénitentiaires, au 31 décembre 1877, se trouvait ramené à 57,403, savoir :

	ADULTES.			JEUNES DETENUS.			TOTAL.		
	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
France .....	34,818	7,839	42,657	8,142	1,973	10,115	42,960	9,832	52,792
Algérie.....	4,311	138	4,449	152	10	162	4,463	148	4,611
	39,129	7,977	47,126	8,294	1,983	10,277	47,423	9,980	57,403

Le nombre des détenus des mêmes catégories s'élevait, en 1876, à 57,403, dont 54,308 (sexe masculin 44,206, sexe féminin 10,102) pour la métropole, 4,059 (sexe masculin 3,913, sexe féminin 146) pour l'Algérie. Il y a donc eu, en 1877, dans les établissements de France, une diminution de 1516 (sexe masculin

1,246, sexe féminin 270) et dans ceux d'Algérie, une augmentation de 552 (sexe masculin 550, sexe féminin 2).

Les renseignements extraits des tableaux statistiques, au nombre de 97, sont, dans le présent rapport, groupés en sept séries :

Transfèrements;

Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles;

Maisons de détention et maison centrale de correction affectées aux individus condamnés pour faits insurrectionnels;

Établissements d'éducation correctionnelle;

Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté;

Dépôt de condamnés aux travaux forcés;

Dépenses, personnel, renseignements divers.

Le rapport que, comme chef du bureau central de la direction de l'administration pénitentiaire, j'avais eu à préparer sur les données de la statistique de l'année 1876, contenait une étude analytique de la composition de la population prisonnière, de sa mortalité, etc., comparativement à celles de la population libre, avec des informations détaillées sur les parties les plus importantes du service. Je crois donc pouvoir me dispenser d'entrer dans de longs développements, pour l'année 1877, qu'aucune différence saillante, par rapport aux précédentes, ne signale d'une manière particulière à l'attention.

## PREMIÈRE PARTIE.

### TRANSFÈREMENTS.

Le nombre des détenus transférés par le service des voitures cellulaires s'est élevé en 1877 à 24,246, dont 21,483 du sexe masculin, 2,763 du sexe féminin (tableaux I et I bis).

Les transfèrements peuvent se diviser en deux catégories, ceux qui ont pour objet l'exécution des lois et des règlements et ceux qui sont motivés par des nécessités de service, par des considérations d'humanité ou par l'intérêt des tiers. A ce point de vue, les chiffres ci-dessus se répartissent de la manière suivante :

	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
1 <sup>re</sup> CATÉGORIE.		
Condamnés à la déportation, transférés au dépôt de St-Brieuc .	23	»
Condamnés au bannissement, transférés aux frontières . . . . .	23	
Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts . . .	4,167	»
Femmes et jeunes filles transférées au port d'embarquement, à destination des colonies pénitentiaires . . . . .	»	31
Condamnés des deux sexes, à la détention, à la reclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement, femmes condamnées aux travaux forcés, transférées du lieu du jugement à leur destination légale . . . . .	6,395	1,257
Jeunes détenus transférés à leur destination légale . . . . .	1,781	»
A reporter . . . . .	9,394	1,288

	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
Report. . . . .	9,594	1,288
Transférés des maisons centrales à Marseille, à destination des pénitenciers agricoles de la Corse. . . . .	500	»
Condamnés à un an et au-dessous, transférés d'une prison départementale dans une autre pour centralisation du chef-lieu. . .	5,209	930
Revenant d'appel, ramenés dans les départements d'origine. . .	1,051	65
Libérés transférés dans les dépôts de mendicité. . . . .	890	85
Étrangers expulsés de France, transférés aux frontières. . . .	2,983	282
Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine, extradés, prévenus, accusés, condamnés allant en appel, témoins-détenus (transférés aux frais des ministères de la justice, de la guerre ou de la marine). . . . .	96	13
Transférés d'une prison départementale dans un asile d'aliénés.	13	»
Transférés d'une maison centrale dans un asile d'aliénés. . . .	20	»
Évadés. . . . .	2	»
	<b>29,338</b>	<b>2,674</b>
<b>2<sup>e</sup> CATÉGORIE.</b>		
Transférés d'une prison départementale dans une autre,		
Pour être rapprochés de leur destination définitive. . . .	38	»
Pour divers motifs. . . . .	428	76
Transférés d'une maison centrale, d'une maison de détention ou d'un dépôt de déportés ou de forçats,		
Dans un établissement analogue pour divers motifs. . . .	459	2
Dans une prison départementale pour être rapprochés de leur destination définitive. . . . .	10	»
Pour divers motifs. . . . .	60	6
Jeunes détenus transférés d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre, pour divers motifs. . . . .	116	2
Libérés transférés dans leurs foyers. . . . .	11	3
Évadés. . . . .	2	»
	<b>1,127</b>	<b>89</b>

On voit que la première catégorie représente 94.76 0/0, pour le sexe masculin, 96.78 0/0 pour le sexe féminin, par rapport au total des transfèrements effectués.

Les 428 hommes et 76 femmes transférés d'une prison départementale dans une autre pour divers motifs, se répartissent ainsi :

367 hommes, 52 femmes, évacués, pour cause d'encombrement, de Montpellier sur Béziers, Lodève, Toulouse, Carcassonne, de Lille, de Douai et Cambrai sur Dunkerque et Hazebrouck, de Tours sur Chinon, d'Annecy sur Chambéry, de Châlons sur Sainte-Menehould; 20 hommes condamnés pour faits insurrectionnels, de Paris à Rouen; 14 condamnés à la déportation dont la peine avait été commuée en bannissement, de Brest, port de débarquement, à Paris, pour y séjourner; 4 hommes protestants, de diverses prisons où leur culte n'était pas exercé, à Poissy et à Melun; 19 femmes enceintes ou nourrices transférées dans des prisons plus spacieuses pour y faire leurs couches ou y allaiter leurs enfants; 23 hommes, 5 femmes, déplacés pour le règlement d'affaires intéressant des tiers, pour des confrontations, ou pour cause de maladie.

Le transfèrement des hommes dirigés, au nombre de 459, d'une maison centrale, d'une maison de détention, d'un dépôt de forçats ou de déportés, sur un établissement de l'une de ces catégories, a eu lieu dans les circonstances suivantes :

228 condamnés aux travaux forcés ont été conduits du dépôt d'Avignon à Toulon, pour être embarqués à destination de la Guyane; 14 condamnés à la déportation, du dépôt de Saint-Brieuc à Brest, à destination de la Nouvelle-Calédonie; 51 condamnés à la reclusion, d'un établissement nouvellement constitué en maison de correction dans une maison de force; 68 après commutation de la reclusion en emprisonnement, d'une maison de force dans une maison de correction; 11 après commutation de la déportation en détention du dépôt de Saint-Brieuc à Thouars; 8 condamnés à la déportation, placés provisoirement dans le dernier de ces établissements pour cause de maladie, réintégrés après guérison dans le premier; 1 condamné à la détention qui était resté pour cause de maladie, au quartier provisoire de Clairvaux, évacué sur Thouars; 7 condamnés aux travaux forcés transférés, après commutation de leur peine en reclusion, dans des maisons de force; 7 ouvriers spéciaux de Gaillon et de Loos sur Clairvaux pour l'exécution de travaux de construction; soit un total de 395. Le déplacement des 64 autres était motivé par l'intérêt de la discipline, les nécessités de l'organisation des travaux industriels, des raisons de santé, etc.

Des 62 individus (60 hommes, 2 femmes) transférés des mêmes établissements dans des prisons départementales, 32 hommes formant le reliquat de l'effectif des condamnés pour faits insurrectionnels détenus à Landerneau, ont été évacués sur la maison de correction de Rouen; les 28 autres n'avaient plus à subir que des peines de 1 an et au-dessous; il en était de même des 2 femmes venant d'Auberive.

Enfin le chiffre de 116 jeunes garçons transférés d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre se décompose ainsi: 56 insubordonnés, des colonies pénitentiaires dans les quartiers correctionnels; 52 âgés de moins de 12 ans, dans les écoles de réforme; 5 de la colonie de Saint-Hilaire dans la colonie privée de Jommelières, de nouvelle création; 1 sourd-muet de la colonie des Douaires à l'institut spécial de Saint-Médard de Soissons; 1 sur la demande de ses parents, de Citeaux à Mettray et 1 de Tesson à Saint-Bernard.

En 1876, le service des voitures cellulaires avait transporté 23,550 détenus, dont 20,690 hommes et jeunes garçons et 2,860 femmes et jeunes filles, soit une différence de 793 en plus pour le sexe masculin, 97 en moins pour le sexe féminin, ou en définitive une augmentation de 696 sur l'ensemble.

Ces différences se décomposent de la manière suivante :

SEXE MASCULIN.

Augmentation :

Condamnés au bannissement . . . . .	22	}	1.438
Jeunes détenus transférés à leur destination légale . . . . .	132		
Condamnés centralisés au chef-lieu . . . . .	317		
Condamnés revenant d'appel . . . . .	250		
Étrangers expulsés. . . . .	651		
Transférés d'une prison départementale dans un asile d'aliénés . . . . .	13		
Extradés, prévenus, etc. . . . .	39		
Libérés transférés dans les dépôts de mendicité . . . . .	13		
Évadé. . . . .	1		
Transférés d'une prison départementale dans une autre pour être rapprochés de leur destination définitive. . . . .	7		
Pour divers motifs . . . . .	181	}	222
Transférés d'une maison centrale dans une prison départementale pour être rapprochés de leur destination définitive . . . . .	10		
Pour divers motifs. . . . .	24		

A reporter . . . . . 1.660

Report . . . . . 1,660

Diminution :

Condamnés à la déportation. . . . .	22	}	603
Condamnés aux travaux forcés . . . . .	27		
Condamnés dirigés sur les maisons centrales ou les maisons de détention . . . . .	363		
Transférés dans les pénitenciers agricoles. . . . .	140	}	867
Aliénés évacués des maisons centrales sur les asiles . . . . .	51		
Condamnés transférés d'une maison centrale, d'une maison de détention, d'un dépôt de forçats ou de déportés sur un autre établissement de l'une de ces catégories . . . . .	213	}	264
Jeunes détenus transférés d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre. . . . .	36		
Libérés transportés dans leurs foyers . . . . .	15		
Différence en plus. . . . .	793		

SEXE FÉMININ.

Diminution :

Femmes destinées aux colonies pénitentiaires . . . . .	56	}	212
Condamnées dirigées sur les maisons centrales. . . . .	106		
Condamnées revenant d'appel. . . . .	6		
Condamnées transférées dans des asiles d'aliénés. . . . .	4		
Libérées transférées dans des dépôts de mendicité. . . . .	18		
Condamnées allant en appel, extradées, prévenues, etc. . . . .	22	}	280
Condamnées transférées d'une prison départementale dans une autre pour être rapprochées de leur destination définitive . . . . .	3		
Transférées d'une maison centrale dans une autre . . . . .	3		
Jeunes détenues transférées d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre. . . . .	62		68

Augmentation :

Condamnées centralisées au chef-lieu . . . . .	113	}	139
Étrangères expulsées. . . . .	26		
Transférées d'une prison départementale dans une autre pour divers motifs . . . . .	37	}	44
Transférées d'une maison centrale dans une prison départementale . . . . .	4		
Libérées transportées dans leurs foyers. . . . .	3		

Différence en moins. . . . . 97

L'augmentation du nombre des étrangers frappés d'arrêts d'expulsion qui ont été transférés aux frontières par les voitures cellulaires (tableau II) est considérable : 3265 en 1877 contre 2,588 en 1876.

Les pays qui figurent dans les totaux de 1877 pour les chiffres les plus élevés sont :

La Belgique. . . . .	1,319	1,122	hommes,	197	femmes.
L'Italie . . . . .	1,073	1,068	—	25	—
La Prusse. . . . .	298	296	—	2	—
La Suisse. . . . .	195	180	—	15	—
L'Espagne. . . . .	160	138	—	22	—

En 1876, les Belges, les Italiens, les Prussiens, les Suisses et les Espagnols se trouvaient de même les plus nombreux.

Les 500 détenus, transférés dans les pénitenciers agricoles de la Corse, ont été répartis entre ceux de Castelluccio et de Chiavari seulement; le premier a reçu 250 condamnés à l'emprisonnement, le second 194 condamnés à la reclusion, 56 à l'emprisonnement (tableau III). Le contingent nécessaire pour compléter l'effectif de Casabianda a été pris à Chiavari.

Le nombre des voyages effectués en 1877 par les voitures cellulaires a été de 261, le total des journées de route de 5,088 et le développement du parcours, de 1,418,173 kilomètres, dont 1,364,829 sur les chemins de fer, 53,344 sur les routes de terre, soit en moyenne :

Durée de chaque voyage. . . . .	19	jours	49.
Nombre de détenus transportés par voyage. . . . .	93	—	—
— — — par journée de voyage. . . . .	4,77	—	—
Distance parcourue par voyage. . . . .	5,433 <sup>k</sup> ,	613	
— — — par journée de voyage. . . . .	278,	79	
Proportion du parcours en chemin de fer. . . . .	960,	490	

La durée de chaque voyage ressortait, en 1876 à 19 j. 35, le nombre des détenus transportés à 93 par voyage ou 4.79 par journée; la distance parcourue à 5,267 k. 500 par voyage ou 273 k. 829 par journée de voyage; la proportion du parcours en chemin de fer était de 95.60 0/0 par rapport au total.

## DEUXIÈME PARTIE.

### MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

#### FRANCE.

La maison centrale de Landerneau, organisée en 1872, pour renfermer les individus condamnés à un emprisonnement de plus d'un an, pour faits insurrectionnels, ayant pu être évacuée au mois de juin 1877, a été affectée aux condamnés de droit commun. Cette mesure a porté à 10 le nombre des maisons centrales de correction occupées par des hommes; celui des maisons de force (4), des pénitenciers agricoles (3), des établissements servant de maisons centrales de force et de correction pour les femmes (6) est resté le même qu'en 1876.

TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie. —  
Population au 31 décembre 1877.

Les établissements affectés aux hommes contenaient au 31 décembre 1876 un effectif de . . . . .	15,825
Il est entré pendant l'année :	
Venant du lieu de la condamnation . . . . .	6,478
Transférés d'un établissement dans un autre. . . . .	1,274
Ramené de la Nouvelle-Calédonie par suite de commutation. . . . .	1
Réintégrés après extraction pour divers motifs. . . . .	105
— après évasion. . . . .	62
	7,920
A reporter. . . . .	23,745

	Report . . . . .	23,745	
Il est sorti :			
Par expiration de la peine ou grâce . . . . .	6,384	} 8,530	
Transfèrement en Nouvelle-Calédonie . . . . .	5		
— d'une maison centrale dans une autre ou dans un pénitencier agricole (1) . . . . .	1,269		
— dans des prisons départementales . . . . .	163		
— dans des établissements hospitaliers . . . . .	5		
Évasion . . . . .	72		
Décès . . . . .	632		
Il restait au 31 décembre 1877 . . . . . 15,215			
Soit 610 de moins qu'à la fin de l'année précédente.			

Le nombre des journées de détention a été de . . . 5,665,633  
ce qui correspond à une population moyenne de . . . 15,522  
en 1877, tandis qu'en 1876, le chiffre moyen des détenus s'élevait  
à 15,910.

Les pénitenciers agricoles comptent, dans les effectifs, pour  
1,966 au 31 décembre ou 1,867 en moyenne en 1877 contre 2,160  
et 2,040 en 1876.

A ces chiffres, il y a lieu d'ajouter, pour le quartier de con-  
damnés aliénés annexé à la maison centrale de Gaillon.

Effectif au 31 décembre 1876 . . . . .	45	
Entrées . . . . .	37	
Ensemble . . . . . 82		
Sorties : transfèrement . . . . .	7	} 23
libération . . . . .	11	
décès . . . . .	5	
Effectif au 31 décembre 1877 . . . . .	59	
<hr/>		
Journées de détention . . . . .	17,863	
Population moyenne . . . . .	49	
Dans les établissements affectés aux femmes, la population était au 31 décembre 1876, de . . . . . 2,625		
Le nombre des entrées s'est élevé à :		
Venant du lieu de la condamnation . . . . .	1,317	} 1,333
Transférée d'un établissement dans un autre . . . . .	1	
Ramenée de la Nouvelle-Calédonie . . . . .	1	
Réintégrées après extraction pour divers motifs . . . . .	14	
Ensemble . . . . . 4,958		

(1) La différence entre ce chiffre et celui de 1274 qui figure aux entrées représente le  
nombre de détenus en cours de transfèrement au 31 décembre.

	Report . . . . .	4,958
Celui des sorties ressort à :		
Libérées et graciées . . . . .	1,241	} 1,453
Transférées en Nouvelle-Calédonie . . . . .	23	
— dans d'autres maisons centrales . . . . .	6	
— dans des prisons départementales . . . . .	10	
— dans des établissements hospitaliers . . . . .	17	
Décédées . . . . .	151	
<hr/>		
La population était, au 31 décembre 1877, de . . . . .	3,505	
Soit, d'une année à l'autre, une diminution de . . . . .	120	

Le convoi de 28 détenues transporté à la Nouvelle-Calédonie,  
sur la demande de l'administration de la marine, comprenait  
14 condamnées aux travaux forcés, 7 à la reclusion, 7 à l'empri-  
sonnement, femmes autorisées à rejoindre leurs maris, et filles ou  
veuves ayant sollicité leur envoi dans cette colonie.

Les journées de détention forment un total de 1,305,275 ; la  
population moyenne ressort ainsi à 3,574 en 1877, contre 3,605  
en 1876.

TABLEAUX II à XII. — Composition de la population  
au 31 décembre 1877.

Des 15,215 hommes que renfermaient, au 31 décembre 1877,  
les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, 7,012 ou  
46.09 0/0 avaient été jugés par les cours d'assises, 7,375 ou  
48.47 0/0 par les tribunaux correctionnels, 828 ou 5.44 0/0 par  
les tribunaux militaires ou maritimes.

Les proportions étaient à peu près les mêmes en 1876  
(46.27 0/0 — 48.59 0/0 et 5.14 0/0).

Le condamné à la déportation maintenu en France, à raison  
de son âge et de l'état de sa santé, qui figurait à la statistique  
de 1876 se trouvait encore à la maison centrale de Clairvaux ;  
21 individus condamnés aux travaux forcés, les uns coupables de  
crimes commis dans les maisons centrales, les autres infirmes  
ou valétudinaires éliminés des convois à destination de la Nou-  
velle-Calédonie, par les commissions médicales, étaient répartis  
entre les maisons centrales d'Aniane (6) de Beaulieu (5) et de  
Fontevrault (10) : le nombre des détenus de cette catégorie



était de 33 en 1876. L'effectif des établissements dont il s'agit ne comprenait plus aucun condamné à la détention, le quartier spécial annexé à la maison centrale de Clairvaux ayant été complètement évacué sur Thouars. Le surplus de la population, soit 15,193 hommes, se composait de 4,169 condamnés à la reclusion, soit 27.44 0/0 contre 26.13 en 1876, 11,024 condamnés à l'emprisonnement, soit 72.56 contre 73.87.

Ces condamnés étaient ainsi répartis entre les maisons de force, les maisons de correction et les pénitenciers agricoles :

Maisons de force.	Reclusion.	Emprisonnement.
Aniane . . . . .	737	8
Beaulieu . . . . .	829	20
Melun . . . . .	1.046	»
Riom . . . . .	695	17
<b>Maisons de correction.</b>		
Albertville . . . . .	13	443
Clairvaux . . . . .	2	2.029
Embrun . . . . .	»	539
Eysse . . . . .	6	1.061
Fontevrault . . . . .	189	1.070
Gaillon . . . . .	3	911
Landerneau . . . . .	»	480
Loos . . . . .	35	1.095
Nîmes . . . . .	18	986
Poissy . . . . .	9	986
<b>Pénitenciers agricoles.</b>		
Casabianda . . . . .	61	531
Castelluccio . . . . .	68	444
Chiavari . . . . .	458	404

On voit que, sauf à Fontevrault (1), il restait peu de chose à faire, à la fin de l'année 1877, pour achever le classement des condamnés à la reclusion dans les maisons de force, des condamnés à l'emprisonnement dans les maisons de correction, les pénitenciers agricoles restant provisoirement affectés aux deux catégories.

La durée moyenne des peines, qui était, pour les reclusionnaires, de 6 ans 9 mois en 1876 est descendue à 6 ans 8 mois en 1877;

(1) La création de la maison de force de Thouars a permis, en 1878, de réserver exclusivement aux Correctionnels l'établissement de Fontevrault.

elle est restée, pour les correctionnels, de 2 ans 9 mois. On constate, d'ailleurs, une augmentation sensible dans le nombre des individus frappés des peines les plus courtes : c'est ce qui ressort des chiffres ci-dessous :

RECLUSION.			
5 ans . . . . .	2,122	soit 50.90 0/0	en 1877 contre 4886 en 1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans	1,456	— 34.93	— 33.11 —
10 ans . . . . .	488	— 11.71	— 13.79 —
Plus de 10 à 15 ans . . . . .	31	— 0.74	— 2.47 —
Plus de 15 à 20 ans . . . . .	33	— 0.79	— 0.82 —
Plus de 20 ans . . . . .	1	— 0.02	— » —
A perpétuité . . . . .	38	— 0.91	— 0.95 —

EMPRISONNEMENT.			
1 an et 1 jour . . . . .	1,171	soit 10.62 0/0	en 1877 contre 7.70 en 1876.
Plus de 1 an et un jour, moins de 2 ans . . . . .	2,783	— 25.25	— 24.70 —
2 ans . . . . .	2,170	— 19.68	— 21.70 —
3 ans . . . . .	1,585	— 14.38	— 14.72 —
4 ans . . . . .	1,077	— 9.77	— 10.01 —
5 ans . . . . .	1,871	— 16.97	— 17.44 —
Plus de 5 à 7 ans . . . . .	228	— 2.07	— 2.20 —
Plus de 7 à 10 ans . . . . .	125	— 1.13	— 1.38 —
Plus de 10 à 15 ans . . . . .	12	— 0.11	— 0.11 —
Plus de 15 ans . . . . .	2	— 0.02	— 0.04 —

Sous le rapport de la nature des crimes et délits ayant motivé les condamnations, la statistique divise la population en cinq catégories, établies, d'après les bases adoptées les années précédentes, selon le degré de criminalité des condamnés et la gravité du péril social dont ils peuvent être la cause. On comptait, au 31 décembre 1876 :

1<sup>re</sup> *Catégorie*. Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou à un délit, fausse-monnaie, recel, vol qualifié, etc. . . . . 4,010 soit 26.35 0/0

2<sup>e</sup> *Catégorie*. Complicité d'avortement, d'infanticide, d'attentat à la pudeur, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, vol simple, etc. . . . . 6,399 — 42.06 —

3<sup>e</sup> *Catégorie*. Évasion, mendicité, vagabondage, rupture de ban . . . . . 1,238 — 8.14 —

4° *Catégorie.* Attentat à la pudeur, viol, coups et blessures, meurtre non connexe à un autre crime ou à un délit, etc. . . . 3,432 soit 22.57 0/0.

5° *Catégorie.* Arrestation illégale, désertion, crimes ou délits politiques, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine . . . . . 136 — 0.89 —

En 1876, la 1<sup>re</sup> catégorie représentait 25.88 0/0 de l'effectif; la 2<sup>e</sup>, 41.92; la 3<sup>e</sup>, 8.42; la 4<sup>e</sup>, 23.14 et la 5<sup>e</sup>, 0.64.

Il y a donc eu, en 1877, une légère augmentation sur les deux catégories qui correspondent aux infractions les plus graves, et sur celle qui comprend les crimes et délits d'un caractère tout spécial.

Le contingent judiciaire du département de la Seine figurait dans l'effectif, au 31 décembre 1877 pour 2,756 hommes ou 18.11 0/0 au lieu de 17.97 en 1876.

Les individus de nationalité étrangère étaient, à la même date, au nombre de 862, soit une proportion de 5.67 0/0 contre 5.92 l'année précédente.

Les chiffres ci-dessous permettent de comparer la composition de la population sous le rapport de l'âge et de l'état-civil, à la fin de chacune des deux années.

AGE.	1877.		PROPORTION P. % en 1876.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	NOMBRE.	PROPORTION P. %.			
16 à 20 ans . . . . .	1,246	8.19	8.59	»	» 40
21 à 25 — . . . . .	2,871	18.87	20.21	»	1.34
26 à 30 — . . . . .	2,806	18.44	18.92	»	» 48
31 à 40 — . . . . .	3,675	24.15	23.67	» 58	»
41 à 50 — . . . . .	2,458	16.15	15.01	1.14	»
51 à 60 — . . . . .	1,486	9.77	8.66	1.11	»
61 à 70 — . . . . .	576	3.79	4.18	»	» 39
Plus de 70 ans . . . . .	97	» 04	» 86	»	» 22
	15,215	100 »	100 »	2.83	2.83
ÉTAT CIVIL.					
Célibataires et veufs sans enfants . . . . .	8,804	57.87	60.37	»	2.50
— ayant des enfants . . . . .	924	6.07	6.53	»	» 46
Mariés ayant des enfants . . . . .	3,929	25.82	23.65	2.17	»
— sans enfants . . . . .	1,558	10.24	9.45	» 79	»
	15,215	100 »	100 »	2.96	2.96

La diminution que l'on remarque dans le nombre proportionnel des célibataires paraît concorder avec celle que présente le groupe des individus de 16 à 30 ans.

Le classement selon les religions donne : catholiques 14,720 ou 94.74 0/0, protestants 447 ou 2.94 0/0, israélites 46 ou 0,30 0/0, mahométan 1 ou 0,01 0/0, n'appartenant à aucun des quatre cultes reconnus par l'État 1 ou 0.01 0/0. Les proportions étaient respectivement de 96.68 0/0, 2.84 0/0, 0.46 0/0 et 0.02 en 1876.

Sous le rapport professionnel, la population était ainsi répartie au 31 décembre 1877 :

Professions agricoles, manœuvres, journaliers, domestiques, etc. . . . . 6,092 soit 40.039 0/0  
 Industries du bâtiment et du mobilier. . . 3,009 — 19.777 —  
 Ouvriers d'ateliers ou de fabriques. . . 2,023 — 13.296 —

Employés des services publics et des particuliers. . . . .	835	soit	5.488	0/0
Militaires et marins. . . . .	704	—	4.627	—
Professions nomades. . . . .	603	—	3.963	—
Commerçants, fabricants. . . . .	493	—	3.240	—
Professions alimentaires. . . . .	461	—	3.030	—
Professions libérales. . . . .	366	—	2.406	—
A la charge de leurs familles, sans métier ni profession. . . . .	305	—	2.005	—
Vagabonds et mendiants . . . . .	206	—	1.354	—
Propriétaires, rentiers. . . . .	118	—	0.775	—

La situation diffère peu de celle qu'accusait la statistique de 1876.

Le nombre des hommes ayant subi antérieurement des condamnations était au 31 décembre 1877, de 12,077 soit 79.376 0/0.

Ces chiffres se décomposent de la manière suivante :

Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive. . . . .	{	une . . . . .	2,400	soit	15.774
		deux . . . . .	1,269	—	8.340
		trois . . . . .	687	—	4.515
		quatre. . . . .	403	—	2.649
		plus de quatre	698	—	4.588
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous. . . . .	{	une . . . . .	2,181	—	14.335
		deux . . . . .	1,410	—	9.267
		trois et plus. . . . .	2,496	—	16.405
			<u>11,544</u>		<u>75.873</u>
Ayant été seulement renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle . . . . .			533	—	3.503
			<u>12,077</u>		<u>79.376</u>
Exempts d'antécédents judiciaires. . . . .			3,138	—	20.624
			<u>15,215</u>		<u>100. » » »</u>

En 1876 on comptait :

En état de récidive légale ou ayant subi des condamnations à un an et au-dessus . . . . .	11,695	soit	73.903	0/0
Ayant été seulement renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle . . . . .	748	—	4.726	
			<u>12,443</u>	<u>78.629</u>
Exempts d'antécédents judiciaires. . . . .	3,382	—	21.371	
			<u>15,825</u>	<u>100. » » »</u>

On voit que la proportion des individus en état de récidive légale ou ayant subi des condamnations à un an et au-dessous a augmenté de 1.970 et celle des individus qui avaient été renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle diminué de 1.203; d'où une diminution nette de 0.747 dans la proportion des condamnés complètement exempts d'antécédents judiciaires. Mais il y a lieu de remarquer que le total de l'effectif a subi une réduction de 610 (15,825 en 1876. contre 15,215 en 1877) soit 3.85 0/0. Or cette différence se décompose ainsi :

En état de récidive légale ou condamnés antérieurement à un an et au-dessous. . . . .	151	soit	1.290	0/0
Ayant été seulement détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle	215	—	2.874	—
Exempts d'antécédents judiciaires . . . . .	244	—	7.210	—

L'accroissement du nombre proportionnel des récidivistes détenus provient donc en réalité de ce que le chiffre absolu des condamnés est resté à peu près stationnaire pour cette catégorie alors qu'il diminuait notablement pour les deux autres.

Les condamnés devant être, après leur libération, assujettis à la surveillance de la haute police étaient au nombre de 6,475, soit, sur 100 détenus 42.56 au 31 décembre 1877 contre 44.53 en 1876.

A raison de leur situation pénale et de leurs antécédents judiciaires, les condamnés étaient ainsi classés, par application de l'arrêté du 27 décembre 1843 et de l'arrêté du 25 mars 1854, pour la quote-part attribuée à leur pécule sur le produit de leur travail.

Un dixième . . . . .  
Deux . . . . .  
Trois . . . . .  
Quatre . . . . .  
Cinq . . . . .  
Six . . . . .

Déportation et travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	Total.
7	404	551	662
9	190	725	924
4	532	1,249	1,805
2	3,147	2,187	5,336
»	175	6,293	6,468
»	1	19	20
22	4,169	11,024	15,215

Sur l'ensemble de la population, la quotité du produit du travail accordée aux détenus ressort à 0.406; elle est de 0.374 pour les reclusionnaires et de 0.418 pour les correctionnels. En 1876, la moyenne générale de la part de salaire afférente au pécule était de 0.413 (reclusion 0.374, emprisonnement 0,423).

D'après l'état de leur instruction au moment de leur entrée, les condamnés renfermés dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles étaient répartis de la manière suivante :

Illettrés . . . . .	4,412	soit 29 »	0/0
Sachant lire . . . . .	1,642	— 10.79	—
— lire et écrire . . . . .	4,812	— 31.63	—
— lire, écrire et calculer . . . . .	2,866	— 18.84	—
Possédant l'instruction primaire . . . . .	1,078	— 7.08	—
— une instruction plus élevée . . . . .	405	— 2.66	—
On comptait en 1876, sur 100 détenus :			
Illettrés . . . . .	29.19	—	—
Sachant lire . . . . .	11.67	—	—
— lire et écrire . . . . .	29.87	—	—
— lire, écrire et calculer . . . . .	20.10	—	—
Possédant l'instruction primaire . . . . .	7.06	—	—
— une instruction plus élevée . . . . .	2.11	—	—

L'effectif des établissements affectés aux femmes était, au 31 décembre 1877, comme on l'a vu plus haut, de 3,505.

Sur ce nombre, 2,054 soit 58.60 0/0 avaient été jugées par les cours d'assises, 1,437 soit 40 0/0 par les tribunaux correctionnels; 14, soit 0.40 0/0 par les tribunaux militaires ou maritimes; les proportions étaient respectivement de 59.20 0/0, 40 0/0 et 0.80 0/0 l'année précédente.

Ces femmes avaient été condamnées :

Aux travaux forcés . . . . .	1,261	soit 35.98 0/0	contre 33,04	en 1876.
A la reclusion . . . . .	354	— 10.10	— 9,63	—
A l'emprisonnement . . . . .	1,890	— 53.92	— 57,33	—

Suivant la durée des peines portées aux arrêts ou jugements, la population était ainsi répartie :

TRAVAUX FORCÉS.

5 ans . . . . .	201	soit 15.94 0/0	contre 18.04	en 1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans . . . . .	411	— 32.59	— 26.66	—
10 ans . . . . .	162	— 12.85	— 14.04	—
Plus de 10 à 15 ans . . . . .	149	— 11.82	— 10.61	—
Plus de 15 à 20 ans . . . . .	179	— 14.19	— 17.08	—
Plus de 20 ans . . . . .	1	— 0.08	— »	—
A perpétuité . . . . .	158	— 12.53	— 13.57	—

RECLUSION.

5 ans . . . . .	117	soit 33.05 0/0	contre 41.35	en 1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans . . . . .	177	— 50 »	— 39.73	—
10 ans . . . . .	47	— 13.28	— 15.41	—
Plus de 10 à 15 ans . . . . .	4	— 1.13	— 0.54	—
Plus de 15 à 20 ans . . . . .	1	— 0.28	— 0.27	—
Plus de 20 ans . . . . .	1	— 0.28	— »	—
A perpétuité . . . . .	7	— 1.98	— 2.70	—

EMPRISONNEMENT.

1 an et 1 jour . . . . .	122	soit 6.46 0/0	contre 11.64	en 1876.
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans . . . . .	507	— 26.83	— 27.42	—
2 ans . . . . .	461	— 24.39	— 18.33	—
3 — . . . . .	288	— 15.24	— 15.98	—
4 — . . . . .	153	— 8.09	— 8.64	—
5 — . . . . .	320	— 16.93	— 14.94	—
Plus de 5 à 7 ans . . . . .	14	— 0.74	— 2.05	—
Plus de 7 à 10 — . . . . .	21	— 1.11	— 0.95	—
Plus de 10 à 15 — . . . . .	3	— 0.16	— 0.05	—
Plus de 15 ans . . . . .	1	— 0.05	— 0.00	—

La durée moyenne des condamnations, en ce qui concerne les peines temporaires, ressort :

Pour les travaux forcés à 10 ans 7 mois en 1877 contre 10 ans en 1876.  
 Pour la reclusion . . . . à 7 — 1 — — — 6 — 9 mois —  
 Pour l'emprisonnement à 2 — 9 — — — 2 — — —

La classification suivant la nature des crimes et délits, donne les résultats ci-après :

1<sup>re</sup> *Catégorie.* Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.  
 1,016 soit 28.99 0/0 en 1877 contre 29.99 en 1876.

2<sup>e</sup> *Catégorie.* Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement, d'infanticide, de suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc. 1,248 — 35.61 — — 35.39 —

3<sup>e</sup> *Catégorie.* Mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc. . . . . 114 — 3.25 — — 4.50 —

4<sup>e</sup> *Catégorie.* Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre connexe à un crime ou à un délit, etc. . . . 1,068 — 30.47 — — 28.19 —

5<sup>e</sup> *Catégorie.* Arrestation illégale, homicide par imprudence, etc. . . . . 59 — 1.68 — — 1.93 —

L'effectif au 31 décembre comprenait 491 femmes condamnées dans le département de la Seine, soit 14.01 0/0 en 1877 contre 14.29 l'année précédente. Les condamnées de nationalités étrangères étaient au nombre de 168, soit 4.79 0/0 ou 0.79 de moins qu'en 1876.

Les éléments dont se composait la population à la fin de chacune des deux années 1877 et 1876, sous le rapport de l'âge et de l'état civil au moment de l'entrée sont indiqués par les chiffres suivants :

AGE.	1877		Proportion p. % en 1876:	Augmentation.	Diminution.
	Nombre.	Proportion p. %.			
16 à 20 ans. . . . .	241	6.88	6.71	0.17	»
21 à 25 — . . . . .	556	15.86	16.99	»	1.13
26 à 30 — . . . . .	528	15.07	17.66	»	2.59
31 à 40 — . . . . .	981	27.99	25.46	2.53	»
41 à 50 — . . . . .	722	20.60	18.93	1.62	»
51 à 60 — . . . . .	338	10.21	10.40	»	0.19
61 à 70 — . . . . .	100	2.85	3.28	»	0.43
Plus de 70 ans . . . . .	19	0.54	0.52	0.02	»
	3,505	100.00	100.00	4.34	4.34
ÉTAT-CIVIL.					
Célibataires et veuves sans enfants . . . . .	1,289	36.78	39.42	»	2.64
— — — ayant des enfants . . . . .	972	27.73	25.24	2.49	»
Mariées ayant des enfants . . . . .	860	24.54	22.90	1.64	»
— — — sans enfants . . . . .	384	10.95	12.44	»	1.49
	3,505	100.00	100.00	4.13	4.13

Au point de vue du culte professé par les condamnées, cette population se divisait en : catholiques 3,461 ou 98.75 0/0, protestantes 40 ou 1.14 0/0 et israélites 4 ou 0.11 0/0 en 1877; les proportions étaient 98.76 0/0, 1.16 0/0 et 0.08 0/0 en 1876.

Les divers groupes professionnels étaient représentés par les nombres ci-après, au 31 décembre 1877 :

Professions agricoles, journalières domestiques. . . . .	2,019	soit 57.603 0/0
Ouvrières d'ateliers et de fabriques . . . . .	757	— 21.598 —
A la charge de leurs familles, sans métier ni profession.	217	— 6.191 —
Vagabondes, mendiants, filles publiques . . . . .	138	— 3.937 —
Professions nomades . . . . .	128	— 3.652 —
Commerçantes, fabricantes. . . . .	103	— 2.929 —
Professions alimentaires. . . . .	41	— 1.170 —
Professions libérales . . . . .	39	— 1.113 —
Propriétaires, rentières . . . . .	32	— 0.913 —
Industries du bâtiment et du mobilier. . . . .	17	— 0.485 —
Employées des services publics et des particuliers . . . . .	14	— 0.399 —

Les proportions afférentes aux femmes exerçant les professions agricoles, journalières, domestiques, etc., présentent une augmentation de 2.100; à celles qui vivaient à la charge de leurs

familles, sans métier ni profession, de 0.674 ; à celles exerçant les industries du bâtiment et du mobilier de 0.264 et les professions alimentaires de 0.177. Les autres groupes sont en diminution (ouvrières d'ateliers et de fabriques 1.602, vagabondes, mendiants, filles publiques 0.422, professions nomades 0.265, commerçantes, fabricantes 0.151, professions libérales 0.294, propriétaires, rentières 0.246, employées des services publics et des particuliers 0.235).

De même que dans les établissements affectés aux hommes, le nombre proportionnel des récidivistes a augmenté dans ceux affectés aux femmes. C'est ce qui ressort des chiffres suivants :

Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive . . . . .	{ une. . . . . deux . . . . . trois . . . . . quatre. . . . . plus de quatre. . . . .	372 soit 10.614 0/0	
		140 — 3.994 —	
		81 — 2.311 —	
		36 — 1.027 —	
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous . . . . .	{ une. . . . . deux . . . . . trois et plus. . . . .	382 — 10.899 —	
		227 — 6.476 —	
		367 — 10.471 —	
		<u>1,667</u> —	<u>47.561</u> —
Ayant été seulement renfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle . . . . .		33 —	0.941 —
		<u>1,700</u> —	<u>48.502</u> —
Exemptes d'antécédents judiciaires . . . . .		<u>1,805</u> —	<u>51.498</u> —
		<u>3,505</u> —	<u>100.000</u> —

La statistique de 1876 accusait :

En état de récidive légale, ou ayant subi des condamnations à un an et au-dessous . . . . .	1,713 soit 47.255 0/0	
Ayant été seulement renfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle . . . . .	32 —	0.883 —
		<u>1,745</u> —
Exemptes d'antécédents judiciaires. . . . .	<u>1,880</u> —	<u>51.862</u> —
		<u>3,625</u> —
		<u>100.000</u> —

La diminution sur l'ensemble de la population étant de 120 ou 3.31 0/0, on trouve, sur les récidivistes une différence en moins de 46 ou 2.69 0/0, seulement de 75 ou 3.99 0/0 sur les femmes exemptes d'antécédents judiciaires ; il existe une augmentation de

1 pour celles qui avaient été antérieurement renfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle.

Le nombre des condamnées assujetties à la surveillance de la haute police était de 1,331 soit 37.98 0/0, au 31 décembre 1877, contre 47.79.

Le classement des femmes, en raison de la portion attribuée à leur pécule sur le produit de leur travail, était représenté par les chiffres ci-après :

	TRAVAUX FORCÉS.	RECLUSION.	EMPRISONNEMENT.	TOTAL.
Un dixième. . . . .	20	6	79	105
Deux. . . . .	34	8	81	123
Trois. . . . .	1,029	40	125	1,194
Quatre. . . . .	175	294	296	765
Cinq. . . . .	3	6	1,305	1,314
Six. . . . .	»	»	3	4
	<u>1,261</u>	<u>354</u>	<u>1,890</u>	<u>3,505</u>

La quotité du salaire revenant aux détenus ressort, sur l'ensemble de la population à 0.388 (travaux forcés et reclusion 0.324, emprisonnement 0.442) en 1877, contre 0.391 (travaux forcés et reclusion 0.326, emprisonnement 0.443) en 1876.

Sous le rapport de l'instruction au moment de l'entrée, la population était ainsi composée :

Illettrées. . . . .	1,620 soit 46.22 0/0 en 1877	contre 46.15 en 1876
Sachant lire. . . . .	623 — 17.78	— 17.05 —
— lire et écrire. . . . .	812 — 23.17	— 24.58 —
— lire, écrire et calculer	344 — 9.81	— 9.90 —
Possédant l'instruction primaire	85 — 2.42	— 1.96 —
— une instruction plus		
élevée. . . . .	21 — 0,60	— 0.36 —

TABLEAU XII. — Résultat de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques.

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des individus présents à l'école, au 31 décembre 1876, était de . . . . . 3,785

Il a été admis pendant l'année . . . . . 3,433

Ensemble . . . . . 7,218

Il est sorti pour divers motifs (libération, décès, transfèrement, inaptitude, mauvaise conduite, etc.) . . . . . 3,411

Il restait au 31 décembre 1877 . . . . . 3,807

La proportion, par rapport au chiffre de la population, qui était en 1876, de 23.92 0/0, s'élevait, à la fin de 1877, à 25.02 0/0. Le service de l'enseignement, momentanément suspendu au pénitencier agricole de Casabianda, avait pu être réorganisé.

Les 7,218 hommes ayant fréquenté l'école en 1877 se répartissaient ainsi :

Illétrés . . . . .	1,516	soit	21	»	0/0
Sachant lire . . . . .	1,434	—	19.87	—	
— lire et écrire . . . . .	1,999	—	27.69	—	
— lire, écrire et calculer, ou recevant le complément de l'instruction primaire . . . . .	2,269	—	31.44	—	
	<u>7,218</u>		<u>100</u>	»	

Les résultats ci-après ont été obtenus en 1877 :

Illétrés	}	ayant appris à lire . . . . .	664	soit	43.80	0/0	contre	38.67	en	1876.
		— à lire et à écrire . . . . .	349	—	23.02	—	25.27	—		
		— à lire, à écrire et à calculer . . . . .	105	—	6.93	—	8.59	—		
		— encore illétrés à la fin de l'année . . . . .	398	—	26.25	—	27.47	—		

Sachant lire	}	ayant appris à écrire . . . . .	716	soit	49.93	0/0	contre	39.71	en	1876.
		— à écrire et à calculer . . . . .	381	—	26.57	—	24.21	—		
Sachant lire et écrire.	}	n'ayant pas fait de progrès . . . . .	337	—	23.50	—	36.08	—		
		ayant appris à calculer . . . . .	898	—	44.92	—	37.37	—		
Sachant lire et écrire.	}	ayant reçu le complément de l'instruction n'ayant pas fait de progrès . . . . .	334	—	16.71	—	16.64	—		
		ayant fait des progrès . . . . .	767	—	38.37	—	45.99	—		
Sachant lire et calculer	}	ayant fait des progrès . . . . .	1,609	—	70.91	—	46.06	—		
		n'ayant pas fait de progrès . . . . .	660	—	29.09	—	53.94	—		

En résumé, la proportion des individus ayant profité de l'enseignement qui leur a été donné pendant l'année 1877 est :

Pour les élèves illettrés, de . . . . .	73.75	0/0	contre	72.53	en	1876.
— sachant lire, de . . . . .	76.50	—	63.92	—		
— lire et écrire de . . . . .	61.63	—	54.01	—		
— lire, écrire et calculer de . . . . .	70.91	—	46.06	—		

soit sur l'ensemble, 70.05 0/0 contre 58.16.

Des cours spéciaux de dessin ont été suivis par 28 hommes à Melun, 15 à Nîmes, 16 à Riom; des cours de musique par 36 à Embrun, 80 à Gaillon, 56 à Melun, 45 à Riom.

Le nombre des volumes composant les bibliothèques a été porté de 19,614 à 20,986. Il y a eu 243,114 mises en lecture, soit 4,675 par distribution hebdomadaire ou 30.12 pour 100 détenus : la proportion était seulement de 26.93 en 1876.

Dans les établissements affectés aux femmes, l'école était fréquentée, au 31 décembre 1876, par . . . . . 953 élèves.

Le nombre des détenues admises a été, en 1877, de . . . . . 544

Ensemble . . . . . 1,497

Il en est sorti . . . . . 422

Il restait, au 31 décembre 1877 . . . . . 1,075

soit, sur l'effectif à la même date, 30.67 0/0 au lieu de 26.29, en 1876.

Les 1,497 élèves auxquelles a été dispensé l'enseignement scolaire étaient classées de la manière suivante :

Illettrées . . . . .	344	soit	22.98	0/0
Sachant lire. . . . .	449	—	29.99	—
— lire et écrire . . . . .	399	—	26.65	—
— lire écrire et calculer ou recevant . . . . .				
le complément de l'instruction primaire . . . . .	305	—	20.38	—
	1,497		100.	»

Voici, en ce qui concerne ces 1,497 femmes les résultats obtenus :

Illettrées	} ayant appris à lire . .	122	soit	35.47	0/0	contre	53.08	en	1876.
		—	à lire et						
		114	—	33.14	—	17.89	—		
		—	à lire, à						
Sachant lire	} encore illettrées . . .	29	—	8.43	—	3.81	—		
		79	—	22.96	—	15.22	—		
		161	—	35.86	—	30.59	—		
Sachant lire et écrire	} — à écrire et à calculer . .	37	—	8.24	—	11.87	—		
		251	—	55.90	—	57.54	—		
									n'ayant pas fait de progrès . . . . .
		Sachant lire et écrire	} ayant appris à calculer . . . . .	128	—	32.08	—	29.46	—
60	—			15.04	—	16.07	—		
									ayant reçu le complément de l'instruction . . . . .
211	—			52.88	—	54.47	—		
		n'ayant pas fait de progrès . . . . .							
Sachant lire et écrire	} ayant reçu le complément de l'instruction . . . . .	258	—	84.59	—	81.78	—		
		47	—	15.41	—	18.22	—		

La proportion des détenues ayant fait des progrès est ainsi :

Pour les illettrées de . . . . .	77,04	0/0	contre	74.78	en	1876.		
Pour les femmes sachant déjà lire, de . . . . .	44,10	—	52.46	—				
— — — lire et écrire, de . . . . .	47,12	—	45.53	—				
— — — lire, écrire et calculer de . . . . .	84,59	—	81.78	—				
Soit, sur l'ensemble	60,72	0/0,	en	1877,	contre	58,44	en	1876.

Le fond des bibliothèques des maisons centrales de femmes n'a pas été accru, les achats effectués pendant l'année n'ayant suffi qu'à remplir les vides causés par l'usure des livres : le nombre des volumes existant était, au 31 décembre 1876, de 2,217; à la fin de 1877, il ne s'élevait qu'à 2,220. Il a été pourvu, pendant l'année, à 17,440 mises en lecture; c'est une moyenne de 335 par distribution hebdomadaire, ou 9.37 pour 100 détenues en 1877 au lieu de 8.64 en 1876.

TABLEAU XIII. — Grâces, commutations, récompenses.

Le nombre des condamnés qui ont été, en 1877, l'objet de mesures de clémence est de 1,119 pour les hommes, 260 pour les femmes, savoir :

	HOMMES.			FEMMES.				
	reclusion.	emprisonnement	TOTAL.	travaux forcés.	reclusion.	emprisonnement	TOTAL.	
Remise du restant de la peine . . .	79	286	365	29	10	33	72	
Commutation . . . . .	11	»	11	5	»	»	5	
Réduc- tion.	de moins de 1 an . . . . .	126	395	521	23	5	50	78
	de 1 à 3 ans . . . . .	113	71	184	63	7	10	80
	de plus de 3 et moins de 5.	4	1	5	4	1	»	5
de 5 ans et plus . . . . .	5	»	5	4	»	»	4	
Remise de la surveillance . . . . .	26	2	28	12	4	»	16	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>364</b>	<b>735</b>	<b>1,119</b>	<b>140</b>	<b>27</b>	<b>93</b>	<b>260</b>	
Soit, sur 100 décisions gracieuses.								
Remise du restant de la peine . . .	21.71	37.88	32.62	20.72	37.04	35.48	2.769	
Commutation . . . . .	3.02	»	» 98	3.57	»	»	1.92	
Réduction . . . . .	68.13	61.85	63.90	67.14	48.15	64.52	64.23	
Remise de la surveillance . . . . .	7.14	» 27	2.50	8.57	14.81	»	6.16	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>100</b>	<b>»</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>»</b>	<b>100</b>	<b>»</b>	



Les remises entières de peine étaient en plus faible proportion l'année précédente (24.90 0/0 pour les hommes, 9.71 pour les femmes), mais les réductions étaient plus nombreuses (71.90 0/0 et 75.24), les commutations s'élevaient à peu près aux mêmes chiffres (0.70 0/0 et 1.94), les remises de surveillance ne présentent pas de différence pour les hommes (2.50 0/0), tandis qu'il en avait été accordé plus du double pour les femmes (13.11 0/0).

La proportion des diverses mesures de clémence énumérées ci-dessus, par rapport à la population moyenne, ressort aux chiffres suivants :

HOMMES.			
Reclusion . . . . .	8.76 0/0	contre	8.43 en 1876.
Emprisonnement . . . . .	6.64	—	5.55 —
Soit, sur l'ensemble de l'effectif . . . . .	7.21	—	6.29 —
FEMMES.			
Travaux forcés . . . . .	11.35 0/0	contre	9.84 en 1876.
Reclusion . . . . .	7.67	—	8.68 —
Emprisonnement . . . . .	4.68	—	2.71 —
Soit sur l'ensemble de l'effectif . . . . .	7.27	—	5.71 —

Des dixièmes supplémentaires (1) ont été accordés à 733 hommes et 75 femmes, 15 hommes ont obtenu une augmentation de la portion du pécule dont ils peuvent disposer pendant leur détention.

TABLEAU XV. — *État disciplinaire.*

Des condamnations ont été prononcées par les tribunaux pour crimes ou délits commis pendant la détention, contre 41 hommes détenus dans les maisons centrales et 11 dans les pénitenciers agricoles, soit un total de 22, savoir :

(1) La portion du produit du travail attribuée au pécule des condamnés varie, selon la nature de leur peine et leurs antécédents judiciaires, de 1 à 5 dixièmes; cette quotité peut, en vertu d'un arrêté du 25 mars 1854, être augmentée de 1 à 2 dixièmes, à titre de récompense

	Mort.	Travaux forcés.	Emprisonnement.
Tentative d'assassinat sur un gardien (Poissy).	1	»	»
Assassinat sur d'autres détenus (Clairvaux, Melun, Castelluccio) . . . . .	1	1	1
Tentative d'assassinat sur d'autres détenus (Poissy)	»	2	»
Coups et blessures à un contre-maitre (Aniane).	»	»	1
— — à des co-détenus (Melun, Casabianda, Castelluccio) . . . . .	»	»	5
Vol (Albertville, Clairvaux) . . . . .	»	»	2
Dévastation de plants et récoltes (Castelluccio).	»	»	1
Outrage public à la pudeur (Embrun) . . . . .	»	»	2
Incendie (en état d'évasion à Chiavari) . . . . .	»	2	»
Vol — — — — —	»	»	3

Il y avait eu 5 condamnations de moins en 1876, et cette différence porte exclusivement sur les pénitenciers de la Corse.

Aucune femme n'a été déférée à la justice et il en était de même en 1876.

Les infractions retenues par la justice administrative sont pour les hommes, au nombre de 79,159, dont 73,271 dans les maisons centrales, 5,888 dans les pénitenciers agricoles. La nature des travaux auxquels sont employés les condamnés dans ces derniers établissements s'oppose à ce que la surveillance des gardiens s'exerce dans des conditions qui permettent de constater toutes les infractions, notamment celles qui touchent à la règle du silence. C'est ainsi qu'il en a été signalé seulement dans les pénitenciers agricoles 757, soit 12.86 sur 100 infractions, contre 36,712, soit 50.10 0/0 dans les maisons centrales, et les proportions étaient à peu près les mêmes l'année précédente (14.96 0/0 et 50.61 0/0). Les autres infractions, au nombre de 36,559 dans les maisons centrales, 5,131 dans les pénitenciers agricoles, se répartissent de la manière suivante :

	PÉNITENCIERS AGRICOLES.			MAISONS CENTRALES.		
	1877		1876	1877		1876
	Nombre.	proportion par 100 infractions.	proportion sur 100 infractions.	Nombre.	proportion par 100 infractions.	proportion sur 100 infractions.
Vois . . . . .	419	8.166	11.682	4.007	2.734	3.827
Voies de fait envers le personnel supérieur.	»	»	»	»	»	» 003
— le personnel desurveil- lance, ou les contre- maîtres li- bres . . .	8	» 136	» 450	32	» 088	» 094
— d'autres dé- tenus . . .	538	10.485	6.444	4.342	4.218	48.43
Rébellion, mutinerie . . . . .	70	1.364	1.289	2.958	8.091	9.980
Actes d'immoralité . . . . .	38	» 741	» 818	378	1.034	» 839
Refus de travail . . . . .	302	5.886	4.971	1.355	3.706	3.758
Négligence, paresse dans le tra- vail . . . . .	622	12.122	15.119	7.848	21.467	21.602
Usage de tabac . . . . .	911	17.755	22.219	2.096	5.733	6.734
Jeu, trafic, possession d'objets prohibés . . . . .	502	9.784	12.664	2.250	6.134	6.987
Infractions diverses . . . . .	1,721	33,341	24,284	17,093	46,753	41,333
	5.131	100 »	100 »	36.559	100 »	100 »

Il ressort de ces chiffres que la proportion respective des divers genres d'infractions reste à peu près constante pour chacune des catégories d'établissement, et qu'il existe des différences notables dans ceux qui peuvent être considérés comme caractéristiques de l'état disciplinaire des maisons centrales d'une part, des pénitenciers agricoles de l'autre, la situation de ces derniers étant, d'ailleurs, la moins satisfaisante.

La proportion, par rapport à la population moyenne, du nombre moyen d'infractions constatées, par jour, est, dans les maisons centrales, de 1.47 0/0, dans les pénitenciers agricoles de 0.86 0/0, ou, déduction faite des manquements à la règle du silence, 0.73 0/0 et 0.75 0/0, en 1877, contre 0.71 0/0 et 0.65 0/0 en 1876.

Il a été infligé 78,258 punitions, dont 72,538 dans les maisons centrales, 5,720 dans les pénitenciers agricoles, savoir :

	MAISONS CENTRALES.			PÉNITENCIERS AGRICOLES.		
	1877		1876	1877		1876
	Nombre.	proportion sur 100 punitions.	proportion sur 100 punitions.	Nombre.	proportion sur 100 punitions.	proportion sur 100 punitions.
Cellule . . . . .	5,904	8.439	8.500	999	17.465	17.096
Salle de discipline . . . . .	4,058	5.394	5.716	223	3.899	»
Pain sec . . . . .	14,379	19.823	13.763	19	» 332	» 486
Autres privations alimentaires .	21,633	29.823	32.197	2.118	37.028	36.732
Réduction de dixièmes . . . . .	9	» 013	» 001	»	»	»
Amendes . . . . .	7,616	10.311	13.184	362	6.329	6.431
Autres punitions pécuniaires . .	2,019	2.783	» 797	979	17.115	20.033
Autres punitions . . . . .	2,670	3.680	5.750	588	10.280	7.440
Réprimandes . . . . .	11,220	19.604	19.789	432	7.532	11.782
	72,338	100 »	100 »	5.720	100 »	100 »

Le nombre des condamnés punis ou réprimandés s'est élevé à 12,667, dont 10,747 dans les maisons centrales, 1,920 dans les pénitenciers agricoles; la proportion, par rapport au total des individus ayant été détenus pendant l'année dans ces divers établissements, ressort, pour les premiers, à 53.33 0/0, pour les autres, à 60.57 0/0 et pour l'ensemble, 56.80 0/0, en 1877, tandis qu'en 1876, les proportions étaient 54.50 0/0, 44.27 0/0 et 53.13 0/0.

De ces 12,667 individus,

2847 (maisons centrales 2.529 pénitenciers 318)	ont été punis ou réprimandés une fois
2218	— 1.856 — 362 — — deux fois
2212	— 1.851 — 361 — — trois fois
5390	— 4.511 — 879 — — quatre fois et plus.

Il y a eu, dans les maisons centrales, 71,871 journées de cellule de prévention, punition ou consignation (1), soit 1.44 sur

(1) Voir la définition de ces termes, statist. de 1876, p. 411.

100 journées de détention contre 1.47 en 1876 ; la durée moyenne de l'isolement ressort à 14 jours 20, sur le total des détenus en cellule au 1<sup>er</sup> janvier ou punis pendant l'année 1877 au lieu de 12 jours 02 en 1876. Dans les pénitenciers agricoles, le nombre des journées de cellule de prévention, punition ou consignation a été de 13,935, soit une proportion de 2.04 sur 100 journées de détention, et une durée moyenne de 13 jours, 41 en 1877, contre 2.02 0/0 et 15 jours 07 en 1876.

Le total des journées de salle de discipline est de 32,930. Ce mode de punition n'a pu encore, faute de locaux, être organisé que dans les maisons centrales d'Aniane, Beaulieu, Clairvaux, Embrun, Eysses, Loos, Melun et Nîmes, et au pénitencier agricole de Chiavari. Pour ces neuf établissements, le chiffre ci-dessus donne, par rapport aux journées de détention, une proportion de 0.95 0/0. En 1876 il n'existait pas de salle de discipline à Beaulieu ni à Embrun, non plus qu'à Chiavari.

Les journées de privations alimentaires consistant dans le retranchement de tout ou partie des vivres autres que le pain, et dans l'interdiction d'acheter des vivres supplémentaires, s'élèvent au nombre de 253,854, dont 238,247 dans les maisons centrales, 15,607 dans les pénitenciers agricoles, soit, pour 100 journées de détention, 4.78 0/0 dans les premiers de ces établissements, 2.29 dans les seconds, ou sur l'ensemble 4.49 en 1877 contre 4.64 0/0 2.54 0/0 et 4.38 0/0 en 1876.

Le nombre des journées de séquestration (1) a été seulement de 365 (à Aniane) celui des journées d'observation ou d'isolement (2) de 23,531. Il y en avait eu 201 et 36,012 l'année précédente.

Les évasions ont été plus nombreuses qu'en 1876. On signale, en effet, pour 1877 :

(1) Voir la Stat. de 1876, p. 411.

(2) id. id.

ÉVASIONS CONSOMMÉES

TENTATIVES.	suivies de	
	réintégration pendant l'année.	non suivies de réintégration pendant l'année.
Beaulieu . . . . .	1	»
Clairvaux . . . . .	5	5
Eysses . . . . .	2	»
Casabianda . . . . .	8	»
Castelluccio . . . . .	3	16
Chiavari . . . . .	8	29
	<u>24</u>	<u>59</u>
Les chiffres de 1876 étaient . . . . .	16	43
		9

Dans les maisons centrales affectées aux femmes, aucun acte assez grave pour être déféré aux tribunaux n'a été commis en 1877 ; il en est ainsi depuis plusieurs années.

Les infractions du ressort de la justice administrative se sont élevées au total de 5326, savoir :

	1877		1876
	Nombre.	proportion sur 100 infractions.	Proportion sur 100 infractions.
Vols . . . . .	17	» 319	» 606
Voies de fait envers le personnel supérieur . . . . .	»	»	»
— les surveillantes . . . . .	1	» 019	» 033
— d'autres détenues . . . . .	105	1.974	1.212
Rebellion, mutinerie . . . . .	162	3.042	3.309
Actes d'immoralité . . . . .	19	» 357	» 901
Infractions au silence . . . . .	3,305	62.054	6.3391
Refus de travail . . . . .	79	1.483	1.736
Paresse, négligence dans le travail . . . . .	164	3.079	3.522
Usage de tabac . . . . .	»	»	»
Jeu, trafic, possession d'objets prohibés . . . . .	37	» 695	» 622
Infractions diverses . . . . .	1,437	26.984	2.4668
	<u>5,326</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

Le rapport du nombre moyen des infractions signalées, par jour, eu égard à la population, ressort à 0.41 0/0 au lieu de 0.46 0/0 en 1876.

Il a été infligé 5296 punitions, savoir :

	1877		1876
	Nombre.	proportion sur 100 infractions.	Proportion sur 100 infractions.
Cellule . . . . .	1,014	49.146	17.379
Salle de discipline . . . . .	»	»	3.882
Pain sec . . . . .	1,492	28.172	23.829
Autres privations alimentaires . . . . .	1,566	29.569	21.668
Réduction de dixièmes . . . . .	»	»	» 033
Amendes . . . . .	72	1.360	6.896
Autres punitions pécuniaires . . . . .	9	» 170	» 063
Autres punitions . . . . .	318	6.005	» 590
Réprimandes . . . . .	823	15.578	17.658
	5,296	100 »	100 »

Ces mesures de rigueur ont atteint  
 1,823 femmes dont . . . . . 823 une fois  
 370 deux fois  
 258 trois fois  
 372 quatre fois et plus.

La proportion du nombre de femmes punies ou réprimandées au total de celles qui ont été détenues pendant l'année, ressort à 36.89 0/0; elle était de 38.53 en 1876.

Les journées de cellule de prévention, punition ou consignation, forment un total de 6,093 soit 0.47 pour 100 journées de détention et la durée moyenne de la punition est de 5 jours 94. En 1876, les chiffres étaient respectivement de 0.44 0/0 et 5 jours 49.

De même qu'en 1876, la maison centrale de Clermont est le seul des établissements affectés aux femmes où ait été appliquée la mesure de l'encellulement à titre de séquestration. L'unique

détenue qui en est l'objet a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité comme coupable de l'incendie qui a détruit, en 1872, la maison centrale de Vannes.

Le nombre des journées de privations alimentaires s'est élevé à 16,469 soit 1.26 0/0, par rapport à celui des journées de détention en 1877, au lieu de 1.24 en 1876.

Il n'y a eu aucune évasion.

TABLEAUX XVI à XXII bis. — État sanitaire.

Le nombre des malades en traitement dans les infirmeries des établissements affectés aux hommes était, au 31 décembre 1876, de . . . . . 668  
 Celui des individus admis pendant l'année 1877 a été de . . . . . 8,710

Ensemble . . . . . 9,378

Il est sorti :

Guéris . . . . .	8,205	} 8,842
Transférés dans des établissements hospitaliers :	5	
Décédés . . . . .	632	

L'effectif des infirmeries était ainsi, au 31 décembre 1877 de . . . . . 536

Les journées de traitement s'élèvent au total de 204,960.

La proportion des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne, ressort à 0.15 0/0 en 1877, contre 0.18 en 1876, celle des journées d'infirmerie aux journées de détention à 3.97 0/0 contre 3.59; le rapport des journées d'infirmerie au total de l'effectif au 31 décembre et des admissions de l'année, ou la durée moyenne du séjour à l'infirmerie a été de 21 jours 86 en 1877 au lieu de 18 jours 94 en 1876; la mortalité, calculée sur le nombre total des malades, est descendue de 7.04 0/0 en 1876 à 6.74 en 1877 et sur la population moyenne des établissements de 4.88 à 4.07 0/0.

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent de la manière suivante, en 1877, sous le rapport de la proportion entre le nombre des journées de maladie et celui des journées de détention :

Pénitencier agricole de Chiavari. . . . .	8.47	0/0 au lieu de 7,01 en 1876.
Casabianda. . . . .	6.87	— 6.24 —
Maison centrale de Melun. . . . .	5.07	— 4.90 —
— de Poissy . . . . .	4.08	— 4.15 —
— de Beaulieu . . . . .	3.87	— 3.47 —
— d'Embrun . . . . .	3.78	— 3.13 —
— de Nîmes . . . . .	3.66	— 455 —
— de Riom. . . . .	3.24	— 312 —
— de Gaillon . . . . .	2.93	— 2.62 —
— d'Aniane. . . . .	2.90	— 2.56 —
— d'Eysses. . . . .	2.82	— 3.44 —
— de Clairvaux. . . . .	2.79	— 2.88 —
Pénitencier agricole de Castelluccio. . . . .	2.54	— 2.54 —
Maison centrale de Loss . . . . .	2.48	— 2.66 —
de Fontevrault. . . . .	2.36	— 2.41 —
d'Albertville . . . . .	1.59	— 2.28 —
de Landerneau. . . . .	1.00	(créée en 1876).

D'après la proportion entre le chiffre journalier des admissions à l'infirmerie et celui de la population moyenne, ces établissements seraient rangés ainsi :

Pénitencier agricole de Casabianda. . . . .	0.31	0/0 en 1877 contre 0.63 en 1876.
— Chiavari. . . . .	0.30	— 0.18 —
— Castelluccio. . . . .	0.27	— 0.21 —
Maison centrale de Gaillon. . . . .	0.19	— 0.23 —
— Aniane. . . . .	0.19	— 0.21 —
— Eysses. . . . .	0.18	— 0.22 —
— Landerneau . . . . .	0.17	(créée en 1877)
— Riom. . . . .	0.16	0/0 en 1877 contre 0.18 en 1876.
— Embrun . . . . .	0.15	— 0.15 —
— Melun . . . . .	0.15	— 0.16 —
— Beaulieu. . . . .	0.14	— 0.18 —
— Fontevrault. . . . .	0.13	— 0.13 —
— Nîmes. . . . .	0.13	— 0.17 —
— Poissy. . . . .	0.12	— 0.11 —
— Clairvaux. . . . .	0.11	— 0.17 —
— Albertville. . . . .	0.06	— 0.12 —
— Loos. . . . .	0.04	— 0.04 —

Les admissions se répartissent comme il suit :

SELON LES AGES.

Au-dessus de 60 ans . . . . .	0.22	0/0 en 1877 contre 0.23 en 1876.
De 16 à 20 ans . . . . .	0.19	— 0.19 —
— 31 à 40 — . . . . .	0.17	— 0.18 —
— 41 à 50 — . . . . .	0.17	— 0.20 —
— 51 à 60 — . . . . .	0.14	— 0.17 —
— 21 à 30 — . . . . .	0.13	— 0.17 —

SELON LES ÉPOQUES DE L'ANNÉE.

3 <sup>e</sup> Trimestre. . . . .	0.17	0/0. (Ce renseignement manque en 1876.)
2 <sup>e</sup> — . . . . .	0.16	— —
1 <sup>er</sup> — . . . . .	0.15	— —
4 <sup>e</sup> — . . . . .	0.14	— —

SELON LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ.

4 <sup>e</sup> année . . . . .	0.23	0/0 en 1877 contre 0.22 en 1876.
5 <sup>e</sup> — . . . . .	0.18	— 0.23 —
3 <sup>e</sup> — . . . . .	0.17	— 0.23 —
1 <sup>re</sup> — . . . . .	0.15	— 0.11 —
Après la 5 <sup>e</sup> . . . . .	0.14	— 0.14 —
2 <sup>e</sup> année . . . . .	0.12	— 0.18 —

Sur 100 admissions 68.58 étaient motivées par des maladies aiguës, 31.42 par des maladies chroniques; 14.28 des détenus se trouvaient atteints, au moment de leur entrée dans l'établissement, de l'affection pour laquelle on a eu à les traiter, 26.51 étaient d'une constitution faible, 59.21 en bon état de santé. Les proportions étaient, en 1876 : maladies aiguës 74.36, chroniques 25.64; existence de la maladie 7.82, constitution faible 21,35, bon état de santé 70.83.

Les maladies qui ont donné lieu au plus grand nombre d'admissions, sont, dans les maisons centrales :

Les maladies des bronches et du larynx . . . . .	641	ou 9.63 sur 100 contre 11.65 en 1876.
Les indigestions et embarras gastriques . . . . .	627	— 9.42 — 9.05 —
Les gastrites, entérites, diarrhées. . . . .	492	— 7.30 — 7.01 —
Les abcès, furoncles, ulcères. . . . .	482	— 7.24 — 6.51 —
Les maladies simulées . . . . .	380	— 5.71 — 3.28 —
L'anémie, la débilité, la gangrène. . . . .	375	— 5.63 — 5.58 —
Les fièvres diverses. . . . .	353	— 5.30 — 6.34 —
La phtisie pulmonaire. . . . .	340	— 5.11 — 3.92 —
Les pneumonies, les pleurésies. . . . .	268	— 4.03 — 4.99 —
Les contusions, plaies, luxations. . . . .	255	— 3.83 — 5.06 —
Les scrofules. . . . .	235	— 3.53 — 3.16 —
Les rhumatismes. . . . .	214	— 3.21 — 3.48 —
Les fièvres intermittentes. . . . .	156	— 2.34 — 2.11 —
Les érysipèles . . . . .	140	— 2.10 — 2.68 —
Les maladies des yeux . . . . .	132	— 1.98 — 1.59 —

DANS LES PÉNITENCIERS AGRICOLES DE LA CORSE.

Les fièvres intermittentes. . .	1135 ou 55.28 sur 100	contre 40.39 en 1876.		
L'anémie, la débilité, la gan-				
grène. . . . .	210 — 11.23	—	12.88	—
Les fièvres diverses. . . . .	195 — 9.50	—	12.65	—
Les maladies des bronches et				
du larynx. . . . .	71 — 3.46	—	4.60	—
Les gastrites, entérites, diarrhées	70 — 3.41	—	4.52	—
Les indigestions et embarras				
gastriques. . . . .	35 — 1.70	—	1.18	—
Les maladies du foie, des voies				
biliaires et de la rate. . . . .	35 — 1.70	—	3.12	—
Les contusions, plaies, luxations	35 — 1.70	—	1.67	—
La fièvre typhoïde. . . . .	34 — 1.66	—	2.47	—

La mortalité ressort, comme on l'a vu plus haut, sur la population de l'ensemble des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, à 4.07 0/0 en 1877 contre 4.88 en 1876 ; on constate, pour chacun des établissements, les chiffres ci-après :

Pénitencier agricole de Casabianda	11.91 0/0 en 1877	contre 18.42 en 1876.
Maison centrale de Fontevrault	6.54	4.71
— de Beaulieu. . .	6.32	6.38
— d'Aniane. . . . .	5.74	7.45
— de Riom. . . . .	4.94	6.91
— de Melun. . . . .	4.52	4.71
— d'Albertville. . .	3.52	3.41
Pénitencier agricole de Chiavari. .	3.33	4.81
Maison centrale de Poissy. . . . .	3.19	2.49
— de Loos. . . . .	3.11	1.88
— de Gaillon. . . . .	3.04	4.94
— de Nîmes. . . . .	3. »	4.55
Pénitencier agricole de Castelluccio	3. »	1.64
Maison centrale d'Embrun. . . . .	2.86	4.44
— de Clairvaux. . . . .	2.28	3.64
— d'Eysses. . . . .	1.83	3.97
— de Landerneau 1. »		(créée en 1877).

La répartition des décès selon les âges, les saisons, la durée de la captivité, l'état de santé au moment de l'entrée, la nature des maladies, varie peu d'une année à l'autre.

Les nombres ci-après font connaître la situation en 1877 :

AGE.

Au-dessus de 60 ans. . . . .	16.46 0/0 en 1877	contre 16.98 en 1876.
De 51 à 60 ans. . . . .	6.58	7.46
— 41 à 50 —. . . . .	3.77	6.18
— 16 à 20 —. . . . .	3.30	1.92
— 21 à 30 —. . . . .	2.98	3.06
— 31 à 40 —. . . . .	2.86	4.99

SAISON.

1 <sup>er</sup> trimestre. . . . .	4.40 0/0 en 1877.	(Ce renseignement manque pour 1876.)
2 <sup>e</sup> — . . . . .	4.31	—
3 <sup>e</sup> — . . . . .	4.30	—
4 <sup>e</sup> — . . . . .	3.24	—

DURÉE DE LA CAPTIVITÉ.

3 <sup>e</sup> année. . . . .	5.35 0/0 en 1877	contre 6.72 en 1876.
5 <sup>e</sup> — . . . . .	4.75	4.25
4 <sup>e</sup> — . . . . .	4.10	5.40
Après la 5 <sup>e</sup> année. . . . .	4.04	4.72
2 <sup>e</sup> année. . . . .	3.88	5.44
1 <sup>re</sup> — . . . . .	3.63	3.87

ÉTAT DE SANTÉ A L'ENTRÉE.

Existence de la maladie. . . . .	8.70 0/0 en 1877	contre 10.17 en 1876.
Constitution faible. . . . .	37.03	32.04
Bon état de santé. . . . .	54.27	57.79

Nature de la maladie (aiguës 56.96 sur 100, chroniques 43.04).

Dans les maisons centrales.

Phtisie pulmonaire. . . . .	142 soit 27.57 sur 100	contre 28.01 en 1876.
Pneumonies, pleurésies. . . . .	71 — 13.79	13.41
Maladies du cerveau, de la		
moelle, des méninges. . . . .	34 — 6.60	6.96
Gastrites, entérites, diarrhées. . . .	32 — 6.21	9.17
Maladies du cœur et du péricarde . . .	27 — 5.24	5.94
Hydropisies diverses. . . . .	24 — 4.66	3.06
Anémie, débilité, gangrène. . . . .	24 — 4.66	6.28
Scrofules. . . . .	22 — 4.27	3.06
Maladies des bronches et du la-		
rynx. . . . .	22 — 4.27	6.96
Antérites, caries, névroses. . . . .	12 — 2.43	1.01
Maladies du foie, des voies bi-		
liaires, de la rate. . . . .	11 — 2.14	1.35
Cancers. . . . .	9 — 1.77	1.53

Dans les pénitenciers agricoles.

Fièvres intermittentes . . . . .	20	soit 17.09 sur 100 contre	2.66	en 1876.
Fièvre typhoïde . . . . .	20	— 17.09	—	12.23 —
Anémie, débilité, gangrène. . .	16	— 13.67	—	23.40 —
Maladies des bronches et du larynx . . . . .	8	— 6.83	—	1.06 —
Gastrites, entérites, diarrhées .	8	— 6.83	—	9.04 —
Fièvres diverses . . . . .	7	— 5.98	—	15.43 —
Maladies du cœur et du péricarde	6	— 5.13	—	4.26 —
Pneumonies, pleurésies . . . . .	6	— 5.13	—	5.85 —
Phtisie . . . . .	6	— 5.13	—	5.32 —
Hydropisies diverses . . . . .	6	— 5.13	—	3.72 —

Le mouvement de la population des infirmeries des maisons centrales de femmes est représenté par les chiffres suivants :

Malades en traitement au 31 décembre 1876 . . . . .	137
Admises en 1877 . . . . .	2130
Ensemble . . . . .	2267
Sorties pendant l'année :	
Guéries . . . . .	1949
Transférées dans d'autres établissements . . . . .	17
Décédées . . . . .	151
Restant au 31 décembre 1877 . . . . .	150

Le total des journées d'infirmerie a été de 53,250.

De ces nombres ressortent les proportions ci-après :

Des entrées par jour à la population moyenne	0.16	0/0	contre	0.17	en 1876.
Des journées d'infirmerie aux journées de détention . . . . .	4.08	—	—	3.87	—
Des journées d'infirmerie au total des malades (durée moyenne du séjour) . . . . .	23.49	—	—	21.96	—
Des décès au total des malades . . . . .	10.12	—	—	5.72	—
Des décès à la population moyenne . . . . .	4.22	—	—	3.69	—

La proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention se trouve :

A Montpellier de . . . . .	7.45	0/0	en 1877	contre	6.72	en 1876.
A Cadillac de . . . . .	5.30	—	—	—	4.40	—
A Auberive de . . . . .	4.51	—	—	—	4.56	—
A Clermont de . . . . .	3.56	—	—	—	1.16	—
A Rennes de . . . . .	2.95	—	—	—	3.84	—
A Doullens de . . . . .	1.75	—	—	—	1.05	—

Le nombre moyen des entrées rapporté à la population moyenne est :

A Montpellier de . . . . .	0.38	0/0	en 1877	comme	en 1876.
A Auberive de . . . . .	0.14	—	—	contre	0.24 —
A Cadillac de . . . . .	0.14	—	—	—	0.10 —
A Clermont de . . . . .	0.11	—	—	—	0.12 —
A Rennes de . . . . .	0.10	—	—	—	0.15 —
A Doullens de . . . . .	0.06	—	—	—	0.03 —

Il ressort :

Pour les détenues âgées de 16 à 20 ans à	0.21	0/0	en 1877	contre	0.22	en 1876.
— de plus de 60 ans à	0.19	—	—	—	0.27	—
— de 51 à 60 ans à	0.18	—	—	—	0.22	—
— de 41 à 50 — à	0.16	—	—	—	0.17	—
— de 31 à 40 — à	0.16	—	—	—	0.16	—
— de 21 à 30 — à	0.15	—	—	—	0.12	—

pour celles qui étaient dans la

1 <sup>re</sup> année de leur détention à . . . . .	0.17	0/0	en 1877	contre	0.14	en 1876.
2 <sup>e</sup> — à . . . . .	0.17	—	—	—	0.15	—
3 <sup>e</sup> — à . . . . .	0.17	—	—	—	0.17	—
5 <sup>e</sup> — à . . . . .	0.15	—	—	—	0.26	—
Après la 5 <sup>e</sup> — à . . . . .	0.15	—	—	—	0.16	—
Dans la 4 <sup>e</sup> — à . . . . .	0.14	—	—	—	0.24	—

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année à 0.18 (Ce renseignement manque pour 1876).

— 2 <sup>e</sup> — à	0.17	—
— 4 <sup>e</sup> — à	0.16	—
— 3 <sup>e</sup> — à	0.14	—

Sur 100 malades, 10.05 étaient atteintes avant leur entrée dans la maison centrale, de la maladie pour laquelle elles ont été admises à l'infirmerie, 25.96 étaient d'une constitution faible, 63.99 en bon état de santé. Les chiffres étaient respectivement 6.90 0/0, 25.45 et 67.65 en 1876.

Les maladies traitées ont affecté 73.15 fois sur 100 la forme aiguë, 26.85 la forme chronique. Celles qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions, sont :

Les maladies des bronches et du larynx . . . . .	328	ou 15.40 0/0	en 1877	contre 12.84	en 1876.
Les gastrites, entérites, diarrhées . . . . .	193	9.06	—	12.34	—
L'anémie, la débilité, la gangrène . . . . .	184	8.64	—	8.17	—
Les indigestions et embarras gastriques . . . . .	159	7.46	—	11.07	—
Les rhumatismes . . . . .	118	5.54	—	4.81	—
L'érysipèle . . . . .	116	5.45	—	6.62	—
La phtisie pulmonaire . . . . .	93	4.37	—	1.95	—
Les maladies des organes génitaux . . . . .	88	4.13	—	1.41	—
Les pneumonies, pleurésies . . . . .	80	3.76	—	2.91	—
Les névralgies . . . . .	74	3.47	—	4.72	—
Les abcès, furoncles, ulcères . . . . .	66	3.10	—	2.72	—
Les angines . . . . .	58	2.72	—	2. »	—
Les scrofules . . . . .	57	2.63	—	1.95	—

Sous le rapport de la mortalité générale, les maisons centrales affectées aux femmes se classent dans l'ordre ci-après en 1877 :

Cadillac . . . . .	7.09	contre 4.68	en 1876.
Doullens . . . . .	5.74	— 2.14	—
Montpellier . . . . .	4.33	— 3.15	—
Rennes . . . . .	3.93	— 5.35	—
Clermont . . . . .	3.07	— 2.92	—
Auberive . . . . .	2.78	— 2.82	—

Les décès sont répartis ainsi :

SUIVANT L'ÂGE.

Au-dessus de 60 ans . . . . .	17.05	contre 9.63	en 1876.
De 51 à 60 ans . . . . .	7.34	— 4.30	—
— 46 à 50 — . . . . .	3.70	— 3.54	—
— 41 à 50 — . . . . .	3.68	— 4.07	—
— 21 à 30 — . . . . .	3.32	— 2.84	—
— 31 à 40 — . . . . .	2.94	— 3.46	—

SUIVANT LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ.

3 <sup>e</sup> année . . . . .	5.82	contre 4.33	en 1876.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	4.56	— 4.27	—
4 <sup>e</sup> — . . . . .	4.49	— 4.27	—
5 <sup>e</sup> — . . . . .	4.08	— 1.59	—
1 <sup>re</sup> — . . . . .	3.54	— 3.70	—
Après la 5 <sup>e</sup> . . . . .	3.09	— 2.38	—

SUIVANT LA SAISON.

1 <sup>er</sup> trimestre . . . . .	7.64	(Ce renseignement manque pour 1876).
3 <sup>e</sup> — . . . . .	3.73	—
2 <sup>e</sup> — . . . . .	3. »	—
4 <sup>e</sup> — . . . . .	2.48	—

13.25 détenues sur 100 offraient, lors de leur entrée, des symptômes de l'affection à laquelle elles ont succombé, 36.42 étaient d'une constitution faible, 50.33 en bon état de santé : les chiffres de 1876 étaient 16.54 0/0, 34.59 et 48.87.

Sur 100 décès, 45.03 en 1877 ont été causés par des maladies aiguës, 54.97 par des maladies chroniques, 52.63 et 47.37 en 1876. Celles qui ont fourni les contingents les plus élevés à la mortalité sont :

La phtisie . . . . .	44	soit 29.14 0/0	en 1877	contre 27.82	en 1876.
Les pneumonies, pleurésies . . . . .	18	— 11.92	—	9.02	—
Les gastrites, entérites, diarrhées . . . . .	18	— 11.92	—	11.28	—
La fièvre typhoïde . . . . .	12	— 7.95	—	3.76	—
Les maladies du cerveau, de la moelle et des méninges . . . . .	11	— 7.28	—	6.77	—
Les maladies du cœur et du péricarde . . . . .	8	— 5.30	—	8.21	—
Les hydropisies diverses . . . . .	7	— 4.64	—	3.01	—
L'anémie, la débilité, la gangrène . . . . .	7	— 4.64	—	5.26	—
Les maladies des bronches et du larynx . . . . .	4	— 2.65	—	5.26	—
Les cancers . . . . .	4	— 2.65	—	2.26	—
Les scrofules . . . . .	3	— 1.99	—	1.50	—

En résumé, sauf à Casabianda où, quoique inférieure à celle de 1876, la mortalité se maintient encore à un niveau excessif la situation sanitaire peut être considérée, dans son ensemble, comme relativement satisfaisante.

TABLEAU XXIII. — Aliénation mentale. — Suicides.

Le nombre des aliénés, épileptiques ou non, existant dans les



maisons centrales et les pénitenciers agricoles au 31 décembre 1876 était de :

		11 hommes	2 femmes.	
Celui des cas constatés pendant l'année s'est élevé à	31	—	17	—
Ensemble. . . . .	42	—	19	—
Il est sorti par libération ou décès . . . . .	9 hommes	»	femmes.	
Par transfèrement dans le quartier spécial d'aliénés annexé à la maison centrale de Gaillon pour les hommes, dans des asiles pour les femmes. . . . .	16	—	17	—
	25	—	2	—
	17	—	2	—

Les individus atteints d'épilepsie sans aliénation étaient, au 31 décembre 1876, au nombre de 66 hommes, et 2 femmes.

		66 hommes	2 femmes.	
L'existence de la maladie a été constatée chez	27	—	4	—
Ensemble. . . . .	93	—	6	—
Il est sorti :				
Libérés ou décédés. . . . .	27 hommes	1	femme.	
Transférés dans des établissements spéciaux. . . . .	4	—	—	—
	31	—	1	—
Il restait, au 31 décembre 1877 . . . . .	62	—	5	—

Le nombre des cas d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie, constatés en 1876, s'élevait à 32 pour les hommes, 16 pour les femmes, celui des cas d'épilepsie sans aliénation à 47 et 2.

La statistique des suicides donne les indications suivantes pour les hommes :

	Accomplis	tentés.
Par suspension ou strangulation. . . . .	1	2
Au moyen d'instruments tranchants. . . . .	1	»
Par chute. . . . .	»	1
Par d'autres moyens. . . . .	»	1
	2	4

En 1876, le nombre des suicides accomplis avait été de 3 (2 par suspension ou strangulation, 1 par chute) et celui des tentatives de 6 (1 par suspension, 5 au moyen d'instruments tranchants).

Une femme s'est donné la mort en se précipitant du haut d'un escalier, tandis qu'aucun suicide n'avait été tenté ni accompli en 1876 dans les établissements affectés aux femmes.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le mouvement de la population du quartier de condamnés aliénés ou épileptiques annexé à la maison centrale de Gaillon est représenté par les chiffres ci-après :

Effectif au 31 décembre 1876. . . . .	45
Entrées. . . . .	37
Ensemble. . . . .	82
Sorties { transfèrement 7 libération 11 décès 5 } . . . . .	23
Effectif au 31 décembre 1877. . . . .	59

Le nombre total des malades traités, soit 82, se décompose de la manière suivante, sous le rapport de la nature de l'affection dont ils étaient atteints, de leur âge et de la peine prononcée contre eux.

	NOMBRE TOTAL des malades.	AGE					CATÉGORIE PÉNALE			
		20	30	40	50	plus	emprisonnement.	reclusion.	travaux forcés.	peine capitale.
		à 30 ans	à 40	à 50	à 60	de 60				
Manie . . . . .	3	»	2	1	»	»	2	1	»	»
Lypémanie générale . . . . .	3	1	2	»	»	»	2	1	»	»
Lypémanie partielle . . . . .	27	10	11	6	»	»	12	10	4	1
Démence simple . . . . .	14	1	2	7	2	2	8	5	1	»
Démence paralytique . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Folie paralytique, paralysie gé- nérale . . . . .	7	1	2	3	»	1	5	2	»	»
Démence sénile . . . . .	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Folie épileptique . . . . .	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»
Faiblesse intellectuelle . . . . .	2	»	1	»	1	»	1	1	»	»
En observation . . . . .	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»
	59	13	22	17	3	4	31	21	6	1
Épilepsie . . . . .	23	8	7	6	1	1	16	6	1	»
	82	21	29	23	4	5	47	27	7	1

Des 5 malades décédés, 1 était atteint de lypémanie partielle, un de démence simple, 2 de démence paralytique ou de paralysie générale, 1 de démence sénile.

TABLEAUX XXIV à XXVII. — Travail.

L'ensemble des renseignements relatifs au travail accuse un progrès sur la situation constatée en 1876.

Pour les hommes, le nombre des journées de travail a été de 3,700,461 dans les maisons centrales, 505,717 dans les pénitenciers agricoles, ou 4,206,178 au total. La moyenne des détenus occupés est ainsi de 11,975 (dont 743 apprentis) soit 87.70 0/0 par rapport à la population moyenne dans les premiers de ces éta-

blissements, 1,637 ouvriers soit 87.68 0/0 dans les seconds. Au 31 décembre, l'effectif des travailleurs était de 11,781 (dont 767 apprentis) soit 88.92 0/0 par rapport à l'effectif général dans les maisons centrales, 1,725 soit 87.74 dans les pénitenciers agricoles. Les proportions étaient, en 1876, pour le nombre moyen des détenus occupés, de 86 et 89.46 0/0, pour le nombre au 31 décembre, de 86.56 et 73.24 0/0.

Le produit du travail s'est élevé à la somme de 3,580,912 fr. 68 c. soit 0 fr. 9677 par journée de travail ou 0 fr. 7185 par journée de détention dans les maisons centrales, 310,670 fr. 20 c. soit 0 fr. 6,143 par journée de travail, 0 fr. 4557 par journée de détention dans les pénitenciers agricoles. Les moyennes étaient respectivement l'année précédente de 0 fr. 9618 et 0 fr. 7013 d'une part, 0 fr. 6151 et 0 fr. 4560 de l'autre.

D'après l'importance du produit moyen par journée de détention, les diverses maisons centrales se trouvent classées dans l'ordre suivant :

Poissy	(maison de correction, en entreprise).	96.69	contre 93.16 en 1876.
Melun	(maison de force, en régie).	94. »	— 93.39 —
Clairvaux	(maison de correction, en régie).	81.58	— 74.36 —
Beaulieu	(maison de force, en entreprise).	77.36	— 78.45 —
Gaillon	(maison de correction, en régie).	76.99	— 73.39 —
Aniane	(maison de force, en entreprise).	70.51	— 67.32 —
Nîmes	(maison de correction, id.).	70.20	— 67.03 —
Loos	( id. id. ).	66.23	— 56.04 —
Fontevault	( id. en régie ).	62.64	— 59.76 —
Albertville	( id. en entreprise).	59.90	— 58.49 —
Eysses	( id. id. ).	56.20	— 63.54 —
Riom	(maison de force id. ).	55.24	— 58.89 —
Embrun	(maison de correction id. ).	46.05	— 43. » —
Landerneau	( id. id. ).	42.21	(installée au mois de juin 1877).

Sous le rapport de la nature des travaux auxquels ils étaient appliqués, les détenus des maisons centrales ont été ainsi répartis pendant l'année :

Services intérieurs, agricoles. . . . .	12 soit	0.10 0/0	contre 0.10 en 1876.
économiques. . . . .	1754 —	14.65	— 13.52 —
Travaux aux bâtiments des établissements. . . . .	214 —	1.79	1.89
Travaux extérieurs (exploitation forestière, routes, fabrication de chaux etc.)	130 —	1.08	— 1.82 —
	<u>2110</u>	<u>17.62</u>	<u>17.33</u>
Travaux industriels . . . . .	9865	82.38	82.67
	<u>11975</u>	<u>100.00</u>	<u>100.00</u>

L'administration a eu plusieurs fois occasion d'expliquer que, par suite de diverses circonstances, le travail utile d'un détenu, dans les maisons centrales, représentait à peine, en moyenne, les 2/3 de celui d'un ouvrier libre.

Ces derniers n'ont donc eu, en réalité, à supporter en 1877, de la part des établissements dont il s'agit, que la concurrence de 6,600 travailleurs environ.

Les 9,865 détenus appliqués à des travaux industriels étaient, d'ailleurs, répartis entre 57 professions diverses, savoir :

	Ouvriers.	Apprentis.	Total.
Confection de chaussons (tressage et claquage).	1245	72	1317
Vannerie . . . . .	818	56	874
Cordonnerie cousue. . . . .	669	131	800
Boutons de nacre. . . . .	702	76	778
Tissage de fil, laine, coton. . . . .	750	13	763
Cordonnerie clouée . . . . .	672	86	758
Fabrication de chaises. . . . .	364	43	407
Confection d'espadrilles, sandales, etc. . . . .	374	11	385
Brosserie . . . . .	304	35	339
Confection de vêtements. . . . .	308	16	324
Menuiserie, ébénisterie . . . . .	254	44	302
Fabrication de lits et meubles en fer. . . . .	233	9	292
Mégisserie, peausserie. . . . .	149	35	184
Tissage de soie. . . . .	143	20	163
Cardage de frisons. . . . .	145	5	150
Fabrication de parapluies . . . . .	143	3	146
Confection de corsets . . . . .	120	»	120
Tissage de toiles métalliques. . . . .	120	»	120
Fabrication d'abat-jour. . . . .	108	»	108
— de boutons de corne . . . . .	94	13	107
— de cadres. . . . .	104	»	104
36 autres genres de travaux employaient moins de 100 détenus. . . . .	1249	75	1324

On constate des augmentations dans l'effectif des ateliers de fabrication de chaussons, de boutons de nacre, de chaises, de brosserie, d'espadrilles, de lits et meubles en fer, de soieries, de frisons, de toiles métalliques, des diminutions dans celui des autres industries.

Dans les établissements affectés aux femmes, il y a eu 1,013,585 journées de travail, chiffre correspondant à une moyenne de 3,280 détenues, occupées soit 91.77 0/0 par rapport à la population. Au 31 décembre, le nombre des condamnées travaillant était de 3,216 ou 91.75 0/0. Les proportions étaient, en 1876, de 91.40 et 91.45 0/0.

Le montant du produit du travail à été de 904,889 fr. 31 c. soit 0 fr. 8928 par journée de travail ou 0 fr. 6933 par journée de détention en 1877, contre 0 fr. 8706 et 0 fr. 6724 l'année précédente.

Les maisons centrales se classent ainsi qu'il suit, d'après l'importance du produit moyen de la journée de détention :

Auberive. . . . .	75.12	contre 73.74 en 1876.
Clermont. . . . .	74.13	— 76.07 —
Doullens . . . . .	73.42	— 70.50 —
Rennes. . . . .	67.40	— 61.17 —
Montpellier . . . . .	64.54	— 62.94 —
Cadillac. . . . .	57.37	— 53.67 —

Sur les 3280 détenues occupées en moyenne pendant l'année, 376, soit 11.46 0/0 étaient employées aux services économiques, les autres se répartissaient entre les genres d'industrie ci-après :

	Ouvrières.	Apprenties.	Total.
Confection de chemises, faux-cols, manchettes, etc.			
à la main. . . . .	1034	6	1040
à la mécanique. . . . .	664	4	668
Cordonnerie clouée. . . . .	527	»	527
Confection de corsets . . . . .	402	4	406
Repassage . . . . .	189	2	191
4 autres genres d'industrie . . . . .	72	»	72
	<u>2888</u>	<u>16</u>	<u>2904</u>

L'effectif des ateliers de couture à la mécanique et de repassage présente une augmentation, celui de l'atelier des corsets est exactement le même qu'en 1876, les autres ont diminué.

En résumé, les sommes provenant du travail des détenus dans les divers établissements dont il vient d'être question forment un total de :

Savoir :	MONTANT DES SALAIRES d'après les tarifs.		GRATIFICATION.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes. — Maisons centrales. . . . .	3,322,119 55	258,793 13	3,580,912 68	
Pénitenciers agricoles. . . . .	298,032 »	12,638 20	310,670 20	
Femmes. — Maisons centrales. . . . .	3,620,151 55	271,431 33	3,891,582 88	
Pénitenciers agricoles. . . . .	886,562 27	18,327 04	904,889 31	
Ensemble . . . . .	4,506,713 82	289,758 37	4,796,472 19	

Le montant du produit de l'année 1876 était 4,787,645 fr. 17 c. La somme de 4,796,472 fr. 19 c. afférente à l'exercice 1877 a été ainsi répartie :

	PÉCULE DES DÉTENU.		PORTION restant à la disposition DE L'ÉTAT et concédée aux entrepreneurs ou acquise au Trésor.	TOTAL.
	DISPONIBLE.	RÉSERVÉ.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes. — Maisons centrales . . . . .	939,493 89	698,228 72	1,943,490 07	3,580,912 68
Pénitenciers agricoles. . . . .	74,207 79	63,990 75	172,471 66	310,670 20
Femmes. — Maisons centrales . . . . .	1,013,401 68	762,219 47	2,115,961 73	3,891,582 88
Pénitenciers agricoles. . . . .	189,811 48	172,520 26	542,557 57	904,889 31
TOTAL . . . . .	1,203,213 16	934,739 73	2,638,519 30	4,796,472 19
Soit par journée de détention :				
Hommes. — Maisons centrales . . . . .	18 <sup>c</sup> ,84	14 <sup>c</sup> ,01	39 <sup>c</sup> ,00	71 <sup>c</sup> ,85
Pénitenciers agricoles. . . . .	10 <sup>c</sup> ,88	9 <sup>c</sup> ,39	23 <sup>c</sup> ,30	43 <sup>c</sup> ,57
Femmes. — Maisons centrales . . . . .	17 <sup>c</sup> ,89	13 <sup>c</sup> ,45	37 <sup>c</sup> ,35	68 <sup>c</sup> ,69
Pénitenciers agricoles. . . . .	14 <sup>c</sup> ,54	13 <sup>c</sup> ,22	41 <sup>c</sup> ,57	69 <sup>c</sup> ,33
MOYENNES GÉNÉRALES . . . . .	17 <sup>c</sup> ,26	13 <sup>c</sup> ,41	38 <sup>c</sup> ,14	68 <sup>c</sup> ,81

Les moyennes générales de 1877 étaient de 16 c. 89 pour le pécule disponible, 13 c. 07 pour le pécule réserve, 37 c. 07 pour la portion revenant à l'État, et, au total de 67 c. 03.

TABLEAU XXVIII. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Les ressources dont les condamnés peuvent disposer pendant leur détention dans les maisons centrales se composent, de la moitié de la portion du produit de leur travail qui leur est attribuée, selon leur catégorie pénale, des gratifications qui leur sont accordées, lorsqu'ils le méritent, en dehors des prix de main-d'œuvre déterminés par les tarifs, et, en outre, des sommes apportées par eux au moment de leur entrée et de celles qui leur sont envoyées.

Les dépenses faites sur ces fonds d'origines diverses qui constituent le pécule disponible, ont été en 1877 de 942,981 fr. 35 c. pour les hommes, 165,114 fr. 31 c. pour les femmes, savoir :

	HOMMES.			FEMMES.
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pain et autres aliments. . . . .	689,323 98	63,486 43	752,815 41	117,436 33
Effets d'habillement et menus ustensiles supplémentaires. . . . .	63,040 39	6,504 14	71,544 53	19,876 69
Ports de lettres, frais d'actes notariés ou autres, retrait de fonds déposés à l'entrée, dépenses diverses . . . . .	42,567 23	4,861 56	47,431 79	9,043 05
Restitutions volontaires. . . . .	477 13	»	477 13	438 65
Secours aux familles. . . . .	67,417 21	3,295 28	70,712 49	18,297 57
TOTAL . . . . .	864,830 94	78,150 41	942,981 35	165,114 31
Ou, en moyenne, par journée de détention :	c.	c.	c.	c.
Pain et autres aliments . . . . .	13 83	9 31	13 29	8 99
Effets d'habillement, etc . . . . .	1 31	0 96	1 26	1 52
Ports de lettres, frais d'actes, retrait de fonds, dépenses diverses . . . . .	0 85	0 71	0 84	0 69
Restitutions . . . . .	0 01	»	0 01	0 04
Secours . . . . .	1 35	0 48	1 24	1 40
TOTAL . . . . .	17 35	11 46	16 64	12 64

Ces moyennes ne diffèrent que dans de très faibles proportions de celles de l'année précédente.

TABLEAUX XXIX et XXX. — Situation des libérés au moment de leur sortie.

Le nombre des hommes mis en liberté pendant l'année 1877 a été de 6,384, dont 5,807 dans les maisons centrales, 577 dans les pénitenciers agricoles et celui des femmes de 1,241. Pour 365 libérés du sexe masculin, soit 5.72 0/0 (maisons centrales 329 ou 5.67 0/0, pénitenciers agricoles 36 ou 6.26 0/0) et 72 du sexe féminin, soit 5.80 0/0, remise était faite du restant de la peine par voie de grâce : les proportions étaient en 1876 pour les hommes de 4.05 0/0 (maisons centrales 3.85, pénitenciers agricoles 5.84), pour les femmes de 1.65 0/0.

Sous le rapport de l'âge et de la durée de la détention subie, les 6,384 hommes et les 1,241 femmes libérés se répartissaient de la manière suivante :

AGE.	1877.				PROPORTION EN 1876.	
	NOMBRE.		PROPORTION p. 100.		Hommes.	Femmes.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
De 16 à 20 ans . . . . .	446	55	6.99	4.43	8.66	6.41
Plus de 20 à 25 ans . . . . .	1,014	139	13.88	11.20	14.61	10.07
— 25 à 30 — . . . . .	1,396	193	25. »	15.55	23.06	13.71
— 30 à 40 — . . . . .	1,399	351	25.05	23.28	23.38	27.33
— 40 à 50 — . . . . .	907	291	14.21	23.45	15.69	23.29
— 50 à 60 — . . . . .	627	152	9.82	12.25	9.70	16.02
— 60 à 70 — . . . . .	168	53	2.63	4.27	2.40	3.22
Plus de 70 ans . . . . .	27	7	0.42	0.57	0.50	0.25
	6,384	1241	100. »	100. »	100. »	100. »
DURÉE DE LA DÉTENTION.						
1 an et moins . . . . .	582	59	8.65	4.75	10.50	6.52
Plus de 1 à 2 ans . . . . .	3,458	740	54.17	59.63	54.96	61.44
— 2 à 3 — . . . . .	956	139	14.97	12.81	15.70	12.88
— 3 à 4 — . . . . .	584	77	9.15	6.21	9.23	6.03
— 4 à 5 — . . . . .	533	122	8.35	9.83	6.69	7.85
Plus de 5 ans . . . . .	301	84	4.71	6.77	2.92	3.28
	6,384	1,241	100. »	100. »	100. »	100. »

On voit que, pour les hommes, la proportion des libérés de 16 à 20 ans, de 30 à 50 ans et de plus de 70 ans a diminué, tandis qu'elle a augmenté en ce qui concerne ceux de 20 à 30 ans et de 50 à 60; pour les femmes il y a diminution sur les groupes de 16 à 20 ans et de 50 à 60, augmentations sur tous les autres.

Pour les deux sexes, on constate une notable réduction dans le chiffre proportionnel des détentions de courte durée.

La conduite de 3,977 libérés ou 62.30 0/0 est signalée comme ayant été bonne pendant leur séjour dans les maisons centrales ou dans les pénitenciers agricoles, celle de 1659 ou 25.99 0/0 comme médiocre, celle de 719 ou 11.26 0/0 comme mauvaise; 29 ou 0.45 0/0 avaient subi des condamnations pour crimes ou délits commis pendant leur détention. Parmi les femmes, 699 ou 56.33 0/0 avaient eu une bonne conduite, 363 ou 29.25 0/0 une médiocre, 179 ou 14.42 0/0 une mauvaise. Les proportions étaient, en 1876, pour les hommes, 60.44 0/0, 27.26 0/0, 12.20 0/0 et 0.10 0/0, pour les femmes 54.75 0/0, 28.90 0/0 et 16.35 0/0.

Le nombre des hommes devant être, après leur libération, assujettis à la surveillance de la haute police est de 2178, soit 34.12 0/0 en 1877 contre 33.70 0/0 en 1876, celui des femmes de 270 soit 21.76 0/0 contre 23.12.

J'extrais du tableau n° XXIX les renseignements suivants relatifs à la destination qu'avaient prise les libérés ou qui leur avait été assignée, à leurs moyens présumés d'existence, et à leur situation pécuniaire, en distinguant, pour les hommes, les libérés des maisons centrales de ceux des pénitenciers agricoles.

	1877.						1876 PROPORTION par 100.			
	NOMBRE.			PROPORTION par 100.			Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.				
DESTINATION	Étrangers expulsés . . . . .	437	3	440	7.52	0.52	6.89	6.77	0.98	6.19
	Incorporés dans les armées de terre ou de mer . . . . .	296	92	298	3.55	15.94	4.67	3.14	13.31	4.16
	Malades ou infirmes placés dans des établissements hospitaliers.	40	»	40	0.47	»	0.16	0.20	0.16	0.19
	Dirigés sur leur ancien domicile, d'après leur demande . . . . .	1,541	186	727	26.54	32.24	27.03	28.48	48.70	30.24
	par ordre . . . . .	7	»	7	0.42	»	0.11	0.25	»	0.23
	Dirigés sur une autre localité, d'après leur demande . . . . .	3,595	296	3,891	61.91	51.30	60.95	60.90	36.85	58.49
	par ordre . . . . .	11	»	11	0.49	»	0.17	0.36	»	0.50
		5,807	577	6,384	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE	Paraissant avoir des ressources personnelles . . . . .	287	20	307	4.94	3.47	4.81	5.02	5.68	5.09
	Ayant du travail assuré . . . . .	2,107	98	2,205	36.29	16.98	34.54	33.71	16.23	33.76
	N'ayant pas de travail assuré . . . . .	2,530	355	2,885	43.57	61.53	45.19	44.52	60.72	46.14
	Hors d'état de travailler . . . . .	224	9	233	3.86	1.56	3.65	4.64	2.92	4.47
	Remis à des sociétés de patro- nage . . . . .	6	»	6	0.40	»	0.09	»	»	»
	Expulsés, incorporés dans l'armée ou placés dans des établisse- ments hospitaliers . . . . .	653	95	748	11.24	16.46	11.72	10.11	14.45	10.54
	5,807	577	6,384	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	

	1877.						1876 PROPORTION par 100.			
	NOMBRE.			PROPORTION par 100.			Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.				
SITUATION PÉCUNIAIRE	Ayant reçu à leur domicile un pécule de 20 à 60 francs . . . . .	1,265	54	1,319	21.79	9.36	20.66	26.11	7.96	24.29
	De plus de 60 à 100 francs . . . . .	1,144	43	1,457	19.18	7.45	18.42	16.21	7.63	15.33
	De plus de 100 francs . . . . .	1,745	44	1,759	29.53	7.63	27.55	25.74	11.36	21.31
	N'ayant pas reçu de pécule à leur résidence mais ayant pu pour- voir à leurs frais de route et d'habillement . . . . .	1,616	433	2,049	27.83	75.04	32.10	29.39	72.73	33.73
	Ayant reçu des secours de l'ad- ministration à leur sortie . . . . .	97	3	100	1.67	0.52	1.57	2.53	0.32	2.32
		5,807	577	6,384	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Il ressort de ces indications que les libérés des maisons centrales se trouvaient dans des conditions généralement plus favorables qu'en 1876; on remarque, toutefois, que la proportion des individus ayant regagné leur ancien domicile a diminué. Quant aux condamnés sortant des pénitenciers agricoles, la situation est moins bonne, mais bien que le chiffre de ceux qui avaient du travail assuré soit plus faible et leur pécule plus restreint que dans les maisons centrales, il semble que le reclassement dans la société a dû être moins difficile pour eux que pour les autres, le nombre proportionnel des libérés incorporés dans l'armée ou rentrés à leur ancien domicile étant plus élevé.

Pour les femmes, le tableau n° XXIX donne les renseignements ci-après :

	1877.		1876.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 100.	PROPORTION p. 100.
Etrangères expulsées . . . . .	30	2.42	2.73
Malades ou infirmes placées dans des établissements hospitaliers . . . . .	2	0.16	0.49
Dirigées sur leur ancien domicile d'après leur demande . . . . .	536	43.19	47.23
Par ordre . . . . .	»	»	0.08
Dirigées sur une autre localité d'après leur demande . . . . .	671	54.07	49.30
Par ordre . . . . .	2	0.16	0.17
	1,241	100. »	100. »
Paraissant avoir des ressources personnelles . . . . .	107	8.62	9.08
Ayant du travail assuré . . . . .	510	41.09	30.06
N'ayant pas de travail assuré. . . . .	497	40.03	49.30
Hors d'état de travailler . . . . .	64	5.16	6.03
Remises à des sociétés de patronage . . . . .	31	2.50	2.31
Expulsées, ou placées dans des établissements hospitaliers . . . . .	32	2.58	3.22
	1,241	100. »	100. »
Ayant reçu à leur domicile un pécule de 20 à 60 francs . . . . .	269	21.68	24.94
De plus de 60 à 100 francs. . . . .	186	14.99	19.08
De plus de 100 francs . . . . .	399	32.15	32.20
N'ayant pas reçu de pécule à leur résidence, mais ayant pu pourvoir à leurs frais d'habillement et de route . . . . .	371	29.89	22.46
Ayant reçu des secours de l'administration à leur sortie . . . . .	16	1.29	1.32
	1,241	100. »	100. »

La situation des libérées est, sous certains rapports, notamment au point de vue de l'importance du pécule, moins favorable en 1877 que l'année précédente; mais, par contre, on remarque que la proportion de celles qui avaient du travail assuré, ou qui recevaient l'aide de sociétés de patronage, était plus élevé (43,59 0/0 en 1876 au lieu de 32,37 en 187.

Les chiffres suivants permettent de comparer l'état de l'instruction des libérés à leur entrée et à leur sortie et de constater ainsi les résultats de l'enseignement scolaire donné pendant la détention; il m'a paru utile de distinguer, comme je l'ai fait déjà pour d'autres séries de renseignements, en ce qui concerne les hommes, les pénitenciers agricoles, des maisons centrales.

HOMMES.							
	Maisons	Pénitenciers	TOTAL.	FEMMES			
	centrales	agricoles					
Illettrés à leur entrée		ayant appris	à lire . . . . .	278	61	339	133
			à lire et à écrire. . . . .	430	61	491	69
			à lire, à écrire et à calculer . . . . .	264	15	279	33
			demeurés illettrés . . . . .	84	1	85	1
				826	91	917	206
				1,882	229	2,111	534
Sachant lire		ayant appris	à écrire . . . . .	479	35	514	104
			à lire et à calculer. . . . .	306	73	381	59
			ayant acquis l'instruction primaire . . . . .	83	4	89	»
			n'ayant pas fait de progrès . . . . .	308	17	325	127
				1,178	131	1,309	290
Sachant lire et écrire		ayant appris	à calculer . . . . .	363	58	421	136
			ayant acquis l'instruction primaire . . . . .	337	15	352	26
			n'ayant pas fait de progrès . . . . .	826	23	849	119
				1,748	98	1,846	281
Sachant lire, écrire et calculer		ayant acquis l'instruction primaire . . . . .		197	51	248	57
			n'ayant pas fait de progrès . . . . .	626	37	663	51
				823	88	911	108
Possédant l'instruction primaire		ayant fait des progrès . . . . .		13	7	20	4
			n'ayant pas fait de progrès . . . . .	163	24	187	4
				176	31	207	8

On trouve, par suite, sur 100 individus, dans chaque catégorie de libérés :

		HOMMES.						FEMMES.	
		1877.			1876.			1877.	1876.
		Maisons centrales	Péniten- ciers agricoles	TOTAL.	Maisons centrales	Péniten- ciers agricoles	TOTAL.		
Illettrés à leur entrée	ayant appris à lire. . . . .	14.37	26.64	46.06	48.46	22.38	18.56	27.62	25.70
	à lire et à écrire. . . . .	22.87	26.64	23.26	20.29	23.33	20.57	12.45	8.82
	à lire, à écrire et à calculer . . . . .	14.03	6.55	13.22	10.59	8.10	10.35	6.32	3.75
	ayant reçu l'instruction primaire. . . . .	4.46	0.43	4.02	3.76	»	3.44	0.48	»
demeurés illettrés. . . . .		43.89	39.74	43.44	47.20	46.19	47.11	53.43	61.73
		100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
Sachant lire	ayant appris à écrire . . . . .	40.66	26.72	39.27	45.28	32.20	43.25	35.86	36.82
	à écrire et à cal- culer. . . . .	25.93	57.25	29.10	22.28	40. »	25.04	20.35	18.77
	ayant reçu l'instruction primaire. . . . .	7.21	3.05	6.80	6.20	6.34	6.22	43.79	»
	n'ayant pas fait de pro- grès. . . . .	26.45	12.98	21.83	26.24	21.46	25.49	»	44.44
		100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
Sachant lire et écrire	ayant appris à calculer	32.32	59.48	33.75	32. »	67. »	34.16	48.40	29.39
	ayant reçu l'instruction primaire. . . . .	20.42	43.31	20.45	43.60	8. »	43.25	9.25	5.74
	n'ayant pas fait de pro- grès. . . . .	47.26	25.51	46.40	34.40	25. »	32.59	42.35	64.87
		100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
Sachant lire, écrire et calculer	ayant reçu l'instruction primaire. . . . .	23.94	57.95	27.22	28.35	61.48	31.47	52.78	52.58
	n'ayant pas fait de pro- grès. . . . .	76.06	42.05	72.78	71.65	35.82	68.53	47.22	47.42
		100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
Possédant l'instruction	ayant fait des progrès.	7.39	22.58	9.66	6.63	8.82	6.98	50. »	62.50
	n'ayant pas fait de pro- grès. . . . .	92.61	77.42	90.34	93.37	91.18	93.02	50 »	37.50
			100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

En résumé, sur 100 libérés du sexe masculin 53.90 (maisons centrales 52.66, pénitenciers agricoles 66.38) sur 100 du sexe féminin 51.89 avaient acquis pendant leur détention une instruction plus ou moins développée, et si l'on considère spécialement ceux qui, à leur entrée, étaient entièrement illettrés ou savaient seulement lire, on constate que, parmi eux, 63.31 0/0 pour les hommes (maisons centrales 62.94, pénitenciers agricoles 70), 89.48 0/0 pour les femmes, avaient profité, à divers degrés, de l'enseignement scolaire. Les proportions étaient, en 1876, sur la totalité des libérés, pour les hommes de 51.80 0/0 (maisons centrales 50.42, pénitenciers agricoles 64.12), pour les femmes de 42.78 0/0 et sur les deux catégories dont l'état intellectuel était le plus arriéré, pour les hommes de 60.92 0/0 (maisons centrales 60.24, pénitenciers agricoles 66.02), pour les femmes 44.20 0/0. Des progrès sensibles ont donc été réalisés. Ces résultats sembleront satisfaisants si l'on songe qu'ils s'appliquent à une population dans laquelle les individus âgés de plus de 40 ans entrent pour un chiffre élevé (plus de 30 0/0 pour le sexe masculin, près de 35 0/0 pour le sexe féminin).

D'un autre côté, la situation des maisons centrales paraît, dans son ensemble, moins favorable que celle des pénitenciers agricoles, mais il convient de remarquer que les condamnés ne sont transférés dans ces derniers établissements qu'après un séjour d'un ou deux ans et même parfois davantage dans les premiers, et qu'en outre ils sont choisis parmi les plus jeunes; le pénitencier de Castelluccio, notamment, ne recevait jusqu'à ces derniers temps que des individus n'ayant pas dépassé 21 ans à l'époque de leur condamnation.

TABLEAUX XXXI et XXXII. — Répartition des journées de détention et de l'effectif au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

Les deux tableaux qui terminent la série, afférents aux maisons centrales et aux pénitenciers agricoles permettent d'apprécier dans



son ensemble la situation de ces établissements. Il en ressort les indications ci-après :

**RÉPARTITION  
DES JOURNÉES DE DÉTENTION  
(pour 100 journées).**

	HOMMES.						FEMMES.		
	1877.			1876.			1877.	1876.	
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.			
Travail en commun. . . . .	73.83	71.48	73.87	72.53	74.13	72.75	77.63	77.48	
— à l'isolement . . . . .	» 42	»	» 37	0.37	»	0.32	0.02	0.05	
Chômage faute de travail. .	1.02	»	» 90	1.29	»	1.43	»	0.21	
Repos. {	Infirmes, vieillards, ar- rivants, libérés. . .	4.22	0.31	3.73	3.04	0.45	4.42	3.06	3.28
	Jours fériés. . . . .	13.76	10.29	13.34	13.48	12.09	13.30	13.80	13.84
	Prescription médicale.	1.31	3.13	1.53	1.46	4.32	1.85	0.90	0.97
	Mauvais temps, répara- tion à l'outillage. . .	» 16	3.20	» 53	0.21	1.30	0.35	0.04	»
Maladie. . . . .	3.22	6.64	3.63	3.27	3.79	3.39	4.08	4.01	
Cellule ou salle de discipline sans travail. . . . .	2.06	2.25	2.08	2.33	2.02	2.29	0.47	0.46	
	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	

**RÉPARTITION  
de l'effectif au 31 décembre  
(pour 100 détenus).**

	HOMMES.						FEMMES.		
	1877.			1876.			1877.	1876.	
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	TOTAL.			
Travail en commun. . . . .	88.50	87.74	88.40	86.07	73.21	84.32	91.73	91.39	
— à l'isolement . . . . .	0.42	»	0.37	0.48	»	0.42	0.02	0.06	
Chômage faute de travail. .	1.01	»	0.88	2.02	»	1.74	»	»	
Repos. {	Infirmes, vieillards, ar- rivants, libérés. . .	3.97	»	3.46	4.31	»	3.72	3.28	3.20
	Prescription médicale.	1.41	3.31	1.39	1.41	0.60	1.04	0.43	1.27
	Mauvais temps, répara- tion à l'outillage. . .	0.01	0.20	0.03	0.20	17.60	2.58	»	»
	Maladie. . . . .	2.94	6.21	3.36	3.83	6.71	4.22	4.28	3.78
Cellule ou salle de discipline sans travail. . . . .	2.04	2.34	2.11	1.98	1.85	1.96	0.23	0.30	
	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	

La plupart des renseignements que ces tableaux donnent sous une forme synoptique font l'objet d'observations développées dans le cours du présent rapport; les autres ne comportent pas d'explications particulières.

## MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION

### ALGÉRIE

TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie.

Population au 31 décembre.

La maison centrale de Lambèze et celle de l'Harrach avec ses annexes de La Chiffa, d'Ameur-el-Aïn et de Duperré renfermaient, au 31 décembre 1876, une population de :

		1,885 hommes.
Il est entré pendant l'année 1877 :		
Venant du lieu de leur condamnation . . . . .	720	} 784
Transférés d'une maison centrale dans une autre . .	3	
Réintégrés après extraction pour divers motifs . . .	23	
Réintégrés après évasion . . . . .	38	
Ensemble . . . . .	2,669	
Il est sorti :		
Libérés ou graciés . . . . .	671	} 780
Transféré à la Nouvelle Calédonie . . . . .	1	
Transférés d'une maison centrale dans une autre . .	5	
Transférés dans des prisons départementales . . . .	15	
Évadés . . . . .	21	
Décédés . . . . .	67	
Il restait au 31 décembre 1877 . . . . .	1,889	

soit 4 de plus qu'à la fin de l'année précédente.

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 696,219 et la population moyenne ressort à 1,907 en 1877, tandis qu'elle était seulement de 1,895 en 1876.

L'effectif de la maison centrale de Lazaret était au 31 décembre 1876, de . . . . .	65 femmes.
Il est entré :	
Venant du lieu de la condamnation . . . . .	20
Ensemble . . . . .	85
Il est sorti :	
Libérées ou graciées . . . . .	13
Transférée à la Guyane . . . . .	1
Transférées dans un établissement hospitalier . . . .	2
Décédées . . . . .	5
Il restait au 31 décembre 1877 . . . . .	64

soit 1 de moins qu'à la fin de l'année précédente.

Le total des journées de détention ayant été de 24,717, la population moyenne s'est élevée à 68, en 1877, contre 66, en 1876.

TABLEAUX II à XII. — Composition de la population au 31 décembre 1877.

Les 1,889 hommes détenus, au 31 décembre 1877, dans les maisons centrales de Lambèze et de l'Harrach, avaient été jugés :

437	soit	23.13	0/0	par les cours d'assises, contre	21.49	en 1876.
567	soit	30.02	0/0	par les tribunaux correctionnels	30.77	—
885	soit	46.85	0/0	par les conseils de guerre	47.74	—
Ils étaient condamnés :						
10	soit	0.53	0/0	à la détention, contre	0.58	en 1876.
988	soit	52.30	0/0	à la reclusion,	52.73	—
891	soit	47.17	0/0	à l'emprisonnement,	46.69	—

Parmi les femmes on en comptait 35 ou 54.69 0/0 jugées par les cours d'assises, 7 ou 10.94 0/0 par les tribunaux correctionnels, 22 ou 34.37 0/0 par les conseils de guerre en 1877, contre 43.08 0/0; 16.92 0/0 et 40 0/0 en 1876; 42 étaient condamnées aux travaux forcés, 6 à la reclusion et 16 à l'emprisonnement, soit : 65.63 0/0; 9.37 0/0 et 25 0/0 en 1877, au lieu de 53.85 0/0; 13.84 0/0 et 32.31 0/0 en 1876.

Ainsi que l'expliquent les statistiques précédentes, la forte proportion des individus jugés par les conseils de guerre provient, en ce qui concerne les hommes, tant de la présence en Algérie d'un corps d'armée relativement important comprenant des troupes d'une composition toute spéciale, comme l'infanterie légère d'Afrique, la légion étrangère, les compagnies de discipline, les ateliers de travaux publics, que de l'étendue des territoires où les indigènes sont soumis à la juridiction militaire, et en ce qui concerne les femmes de cette dernière cause.

Sous le rapport de la durée des peines infligées, l'effectif se répartissait ainsi :

HOMMES.

Détention :

5 ans. . . . .	7	soit 70 » 0/0 en 1877, contre 70 » 0/0 en 1876.
Plus de 10 à 16 ans . . .	3	— 30 » 0/0 — — 20 » 0/0 —
A perpétuité . . . . .	»	— » » 0/0 — — 10 » 0/0 —

Reclusion.

5 ans. . . . .	633	— 64.07 0/0 en 1877, contre 62.07 0/0 en 1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans . . . . .	156	— 15.79 0/0 — — 15.29 0/0 —
10 ans . . . . .	197	— 19.94 0/0 — — 22.54 0/0 —
A perpétuité. . . . .	2	— 0.20 0/0 — — 0.10 0/0 —

Emprisonnement.

1 an et 1 jour. . . . .	253	soit 28.40 0/0 en 1877, contre 25.57 0/0 en 1876.
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans . . . . .	145	— 16.27 0/0 — — 15.34 0/0 —
2 ans. . . . .	208	— 23.35 0/0 — — 24.66 0/0 —
3 ans. . . . .	98	— 11 » 0/0 — — 11.14 0/0 —
4 ans. . . . .	42	— 4.71 0/0 — — 4.43 0/0 —
5 ans. . . . .	136	— 15.26 0/0 — — 17.61 0/0 —
Plus de 5 à 7 ans . . . . .	4	— 0.45 0/0 — — 0.57 0/0 —
De 7 à 10 ans. . . . .	4	— 0.45 0/0 — — 0.57 0/0 —
De 10 à 15 ans . . . . .	»	— » » — — » » —
Plus de 15 ans . . . . .	1	— 0.11 0/0 — — 0.11 0/0 —

Durée moyenne pour les peines temporaires : détention, 7 ans 3 mois, reclusion, 6 ans 5 mois; emprisonnement 2 ans 4 mois, pour l'année 1877, contre 6 ans 9 mois, 6 ans 6 mois et 2 ans 6 mois en 1876.

FEMMES.

Travaux forcés.

5 ans. . . . .	10	soit 23.81 0/0 en 1877, contre 23.57 0/0 en 1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans . . . . .	7	— 16.67 0/0 — — 11.43 0/0 —
10 ans . . . . .	6	— 14.28 0/0 — — 22.85 0/0 —
Plus de 10 à 15 ans . . .	4	— 9.53 0/0 — — 8.57 0/0 —
Plus de 15 à 20 ans . . .	6	— 14.28 0/0 — — 14.29 0/0 —
A perpétuité. . . . .	9	— 21.43 0/0 — — 14.29 0/0 —

Reclusion.

5 ans. . . . .	3	soit 50 » 0/0 en 1877, contre 33.33 0/0 en 1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans . . . . .	3	— 50 » 0/0 — — 44.45 0/0 —
10 ans . . . . .	»	— » » — — 22.22 0/0 —

Emprisonnement.

1 an et 1 jour. . . . .	2	soit 12.50 0/0 en 1877, contre » » 0/0 en 1876.
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans . . . . .	»	— » » — — 42.86 0/0 —
2 ans. . . . .	4	— 25 » 0/0 — — 23.81 0/0 —
3 ans. . . . .	1	— 6.25 0/0 — — 4.76 0/0 —
4 ans. . . . .	2	— 12.50 0/0 — — » » —
5 ans. . . . .	7	— 43.75 0/0 — — 28.57 0/0 —

Durée moyenne : travaux forcés 9 ans 7 mois, reclusion 6 ans 3 mois, emprisonnement 3 ans 3 mois, en 1877, contre 8 ans 4 mois, 7 ans 2 mois et 2 ans 7 mois en 1876.

La criminalité est représentée par les chiffres suivants :

	HOMMES.			FEMMES.		
	1877.		1876.	1877.		1876.
	Nombre.	Proportion pour o/o.	Proportion pour o/o.	Nombre.	Proportion pour o/o.	Proportion pour o/o.
<b>1<sup>re</sup> CATÉGORIE.</b>						
Assassinat, associations de malfaiteurs, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, vol qualifié, etc . . . . .	616	32.61	32.94	17	26.36	38.46
<b>2<sup>e</sup> CATÉGORIE.</b>						
Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, complicité d'avortement ou d'infanticide . . . . .	778	41.19	40.37	4	6.25	12.31
<b>3<sup>e</sup> CATÉGORIE.</b>						
Évasion, mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc . . . . .	36	1.90	2.63	1	1.56	» »
<b>4<sup>e</sup> CATÉGORIE.</b>						
Attentat à la pudeur, coups et blessures, infanticide, avortement, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc. . .	407	21.53	20.80	42	63.63	47.69
<b>5<sup>e</sup> CATÉGORIE.</b>						
Arrestation illégale, désertion, insoumission, homicide par imprudence, etc. . . . .	52	2.73	3.21	»	» »	1.51
Ensemble. . .	1,889	100 »	100 »	64	100 »	100 »

Les hommes condamnés dans le département d'Alger étaient au nombre de 838, soit 44.36 0/0; ceux de Constantine de 618, soit 32.72 et ceux d'Oran de 419, soit 22.18 0/0; 14 détenus, soit 0.74 0/0 avaient été transférés de la métropole en Algérie. Parmi les femmes, 36 ou 56.25 0/0 appartenaient au département d'Alger, 18 ou 28.13 0/0 à celui de Constantine, 10 ou 15.62 0/0 à celui d'Oran. On sait que pour ce dernier département,

les condamnés à 3 ans et au-dessous, non récidivistes, sont maintenus à la prison d'Oran.

Les individus de nationalité étrangère formaient un total de 244, soit 12.92 0/0 pour les hommes et 13 ou 20.31 0/0 pour les femmes. Ces chiffres diffèrent peu de ceux de l'année précédente.

Sous le rapport de l'âge et de l'état civil, l'effectif était composé des éléments ci-après :

AGE.

	HOMMES.			FEMMES.		
	1877.	1876.	1877.	1876.	1877.	1876.
	Nombre.	Proportion pour o/o.	Proportion pour o/o.	Nombre.	Proportion pour o/o.	Proportion pour o/o.
De 16 à 20 ans . . . . .	51	2.70	2.60	3	4.69	6.71
De 21 à 25 — . . . . .	272	14.40	14.22	14	21.88	16.99
De 26 à 30 — . . . . .	798	42.21	42.44	6	9.37	17.66
De 31 à 40 — . . . . .	532	29.22	29.34	22	34.37	25.46
De 41 à 50 — . . . . .	159	8.42	8.38	14	21.88	18.98
De 51 à 60 — . . . . .	48	2.54	2.53	4	6.23	10.40
De 61 à 70 — . . . . .	9	0.48	0.37	1	1.56	3.28
Plus de 70 ans . . . . .	»	»	0.10	»	»	0.52
Ensemble. . .	1,889	100 »	100 »	64	100 »	100 »

	HOMMES.			FEMMES.		
	1877.		1876.	1877.		1876.
	Nombre.	Proportion pour %.	Proportion pour %.	Nombre.	Proportion pour %.	Proportion pour %.
ÉTAT CIVIL.						
Célibataires ou veufs sans enfants.	1,234	66.39	63.94	26	40.63	40 »
— ayant des enfants . . .	171	9.05	8.59	14	21.87	21.62
Mariés ayant des enfants . . . . .	317	16.78	16.98	16	25 »	20 »
— sans enfants . . . . .	147	7.78	8.49	8	12.50	13.38
Ensemble . . .	1,889	100 »	100 »	64	100 »	100 »

Le nombre des musulmans était de 1,213 ou 64.21 0/0 pour les hommes, 48 ou 75 0/0 pour les femmes, celui des catholiques de 623 ou 32.98 et 15 ou 23.44 0/0, celui des protestants de 32 ou 1.17 0/0 pour les hommes, néant pour les femmes, celui des israélites de 21 ou 1.10 0/0 et 1 ou 1.65 0/0. La proportion des hommes suivant la loi de l'Islam était en 1876 de 62.02 0/0 et celle des femmes de 67.69 0/0 tandis que l'on comptait 35.23 0/0 détenus du sexe masculin et 30.77 du sexe féminin professant le catholicisme.

Voici comment, sous le rapport professionnel, se répartissent les hommes :

Professions agricoles, journaliers, domestiques . . . . .  
 Ouvriers d'ateliers et de fabriques . . . . .  
 Industries du bâtiment et du mobilier . . . . .  
 A la charge de leurs familles, sans métier ni profession . . . . .  
 Militaires et marins . . . . .  
 Professions nomades . . . . .  
 Professions alimentaires . . . . .  
 Commerçants, fabricants . . . . .  
 Professions libérales . . . . .  
 Employés des services publics et particuliers . . . . .  
 Vagabonds et mendiants . . . . .  
 Propriétaires, rentiers . . . . .

NOMBRE.	PROPORTION p. %.
1,056	55.903
182	9.633
139	8.417
135	7.117
88	4.659
58	3.070
54	2.859
47	2.488
44	2.329
39	2.064
16	0.847
11	0.582
4,889	100 »
33	51.563
25	39.062
6	9.375
64	100 »

Parmi les femmes on comptait :

Professions agricoles, journalières, domestiques . . . . .  
 A la charge de leurs familles, sans métier ni profession . . . . .  
 Ouvrières d'ateliers ou de fabriques . . . . .

La proportion des hommes appartenant aux professions agricoles, journaliers, domestiques, etc. a diminué de 2.718 0/0, celle des ouvriers du bâtiment et du mobilier, de 0.549, des militaires et marins de 0.381, celle des individus exerçant les industries alimentaires de 0.165 ; les autres groupes professionnels présentent de légères augmentations. Les différences en plus ou en moins afférentes aux femmes sont sans importance.

Au point de vue des antécédents judiciaires, la population des deux maisons centrales affectées aux hommes en Algérie était composée de la manière suivante :

		1877.		1876.
		NOMBRE.	PROPORTION p. %.	PROPORTION p. %.
Ayant subi des condamnations entraînant les peines de la récidive.	une . . . . .	219	13.482	13.050
	deux . . . . .	132	6.988	6.737
	trois . . . . .	68	3.600	4.085
	quatre . . . . .	62	3.282	3.607
	plus de quatre . . . . .	73	3.894	4.491
Condamnés à des peines de 1 an et au-dessous.	une . . . . .	217	11.488	11.441
	deux . . . . .	152	8.046	7.799
	trois et plus . . . . .	95	5.029	5.570
Ayant été seulement détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle . . . . .		1,048	53.479	56.480
		28	1.482	0.796
Exempts d'antécédents judiciaires . . . . .		1,076	56.961	56.976
		813	43.039	43.024
		1,889	100 »	100 »

Des 64 femmes détenues au 31 décembre 1877 à la maison centrale du Lazaret, 1 seulement avait subi antérieurement une condamnation à plus d'un an; 2 se trouvaient dans ce cas en 1876.

Le nombre des hommes devant être, après leur libération, assujettis à la surveillance de la haute police était de 989, soit 52.36 0/0 et celui des femmes de 28, ou 43.75 0/0 au 31 décembre 1877. Les proportions étaient respectivement de 53.10 et 40 0/0 en 1876.

Les dispositions de l'ordonnance du 27 décembre 1843 concernant la fixation de la quote-part attribuée aux condamnés sur le produit de leur main d'œuvre en raison de leur situation pénale et de leurs antécédents judiciaires, n'avaient pu encore être mises en vigueur qu'à la maison centrale de Lambèze. On comptait dans cet établissement 68 condamnés recevant un dixième, 79 deux dixièmes, 101 trois dixièmes, 447 quatre dixièmes, 211 cinq dixièmes. A l'Harrach et au Lazaret, tous les détenus touchaient indistinctement cinq dixièmes.

D'après l'état de leur instruction au moment de leur entrée, les hommes étaient ainsi classés :

		1877.		1876.
		NOMBRE.	PROPORTION p. %.	PROPORTION p. %.
Illettrés . . . . .		1,354	71.68	59.52
Sachant lire . . . . .		53	2.91	10.08
— lire et écrire . . . . .		140	7.44	5.04
— lire, écrire et calculer . . . . .		297	15.72	21.11
Possédant l'instruction primaire . . . . .		27	1.43	3.56
— une instruction plus élevée . . . . .		16	0.83	0.69
		1,889	100 »	100 »

Parmi les femmes, 60 étaient illettrées, 2 savaient lire, 2 lire et écrire, soit 93.76 0/0; 3.12 et 3.12 0/0 en 1877, contre 78.46 0/0, 15.39 et 6.15 0/0 en 1876.

TABLEAU XIII. — Résultats de l'enseignement pendant l'année.

La maison centrale de Lambèze est toujours la seule où il ait été possible d'organiser l'enseignement scolaire. Au 31 décembre 1877, le personnel de l'école se composait de :

Illettrés . . . . .	55	} 95
Sachant lire . . . . .	3	
— lire et écrire . . . . .	7	
Recevant le complément de l'instruction . . . . .	30	
Il a été admis pendant l'année :		
Illettrés . . . . .	101	} 125
Sachant lire . . . . .	5	
— lire et écrire . . . . .	6	
— lire, écrire et calculer . . . . .	13	
Ensemble . . . . .		220
Il est sorti :		
Illettrés . . . . .	»	} 36
Sachant lire . . . . .	13	
— lire et écrire . . . . .	7	
— lire, écrire et calculer . . . . .	5	
Possédant l'instruction primaire . . . . .	11	
Il restait au 31 décembre 1877 . . . . .		184

Soit, par rapport à l'effectif présent à la même date, 20,31 0/0 contre 11.06 en 1876.

Des 220 individus ayant fréquenté l'école, 34 soit 15.45 0/0 ont profité de l'enseignement. Les résultats, pour chaque catégorie, sont représentés par les chiffres ci-après :

Illettrés.	{	ayant appris à lire. . . . .	13	soit	8.33	0/0
		— à lire et à écrire . . . . .	5	—	3.21	0/0
		— à lire, à écrire et à calculer. . . . .	3	—	1.92	0/0
		demeurés illettrés. . . . .	135	—	86.54	0/0
Sachant lire.	{	ayant appris à écrire . . . . .	"	—	"	
		— à écrire et calculer . . . . .	"	—	"	
		n'ayant pas fait de progrès . . . . .	8	—	100	0/0
Sachant lire et écrire.	{	ayant appris à calculer . . . . .	2	—	15.38	0/0
		ayant reçu le complément de l'instruction . . . . .	1	—	7.69	0/0
		n'ayant pas fait de progrès. . . . .	10	—	76.93	0/0
Sachant lire, écrire et calculer.	{	ayant reçu le complément de l'instruction . . . . .	10	—	23.26	0/0
		n'ayant pas fait de progrès . . . . .	33	—	76.74	0/0

En 1876 la proportion générale des détenus ayant tiré profit des leçons de l'instituteur était de 37.92 0/0. On voit que de sérieux efforts sont faits pour mettre cet établissement sur le pied de ceux de la métropole, même en tenant compte de la population qui comprend à peine 1/4 de Français.

La bibliothèque de la maison centrale de Lambèze, qui possède 771 volumes, a pourvu à 1,530 mises en lecture soit 3.31 pour 100 détenus et par distribution hebdomadaire, contre 3.46 en 1876.

L'autre établissement affecté aux hommes, celui de l'Harrach, n'avait pas de bibliothèque en 1877.

A la maison centrale du Lazaret, où la bibliothèque renferme 90 volumes, il y a eu 256 mises en lecture, soit 7.69 0/0 contre 2.62 l'année précédente.

TABLEAUX XIV et XV. Grâces, commutations, récompenses. État disciplinaire.

Il a été accordé à 18 hommes, condamnés, 1 à la détention, 13 à la reclusion, 4 à l'emprisonnement, remise du restant de la peine; 1 condamné à la détention, 45 à la reclusion, 20 à l'emprisonnement, soit, au total, 66, ont obtenu des réductions de 1 à 5 ans.

Le nombre des individus qui ont éprouvé, à divers degrés, les effets de la clémence du Chef de l'État a été ainsi de 84, soit 4.40 0/0 par rapport à la population moyenne. La proportion était de 6.12 en 1876.

Pour 81 détenus, ces mesures avaient été provoquées par l'Administration; pour les 3 autres elles étaient le résultat de recours formés par eux ou par leurs familles.

Aucune remise, commutation ou réduction de peine n'a été accordée aux femmes.

L'Ordonnance du 26 décembre 1843 n'étant en vigueur qu'à la maison centrale de Lambèze, cet établissement est le seul où la concession de dixièmes supplémentaires ait été autorisée: 63 détenus ont reçu cette récompense de leur bonne conduite.

Dans les maisons centrales affectées aux hommes, 7 individus ont été condamnés à l'emprisonnement, 5 pour coups et blessures sur des co-détenus, 2 pour évasion ou tentative d'évasion avec bris de prison. Le nombre des condamnations s'élevait à 9 l'année précédente: 4 aux travaux forcés pour tentative d'assassinat, 5 à l'emprisonnement pour coups et blessures, 3 à la même peine pour évasion.

Le total des infractions de la compétence du pouvoir disciplinaire de l'Administration a été de 7,540, savoir:

	1877.		1876.
	NOMBRE.	PROPORTION p. %.	PROPORTION p. %.
Vois. . . . .	269	3.368	2.790
Voies de fait envers le personnel supérieur . . . . .	»	»	»
— les agents de surveillance . . . . .	2	0.027	»
— d'autres détenus . . . . .	400	5.305	5.957
Rébellion, mutinerie . . . . .	104	1.379	1.221
Actes d'immoralité. . . . .	41	0.514	0.226
Infractions au silence . . . . .	2,031	26.937	26.632
Refus de travail. . . . .	256	3.395	2.803
Paresse, négligence dans le travail. . . . .	424	5.623	5.203
Usage de tabac . . . . .	706	9.363	8.747
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés . . . . .	298	3.952	3.680
Infractions diverses . . . . .	3,009	39.907	42.739
	7,510	100 »	100 »

Le rapport du nombre moyen des infractions signalées, par jour, au chiffre de la population moyenne, qui était de 0.95 0/0 en 1876, ressort, en 1877, à 1.08 0/0.

Les punitions infligées par les directeurs forment un total de 7,432, savoir :

	1877.		1876.
	Nombre.	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.
Cellule. . . . .	1,003	13.496	9.975
Salle de discipline. . . . .	712	9.580	5.486
Pain sec. . . . .	1,994	26.830	30.050
Autres privations alimentaires. . . . .	498	6.701	9.156
Réduction de dixièmes. . . . .	»	»	»
Amendes. . . . .	559	7.521	4.756
Autres punitions pécuniaires. . . . .	2	0.027	»
Autres punitions. . . . .	1,331	20.600	17 064
Réprimandes. . . . .	4,133	45.245	23.513
Ensemble. . . . .	7,432	100.000	100.000

Ces mesures disciplinaires ont atteint 1,760 individus, soit par rapport au nombre total de ceux qui ont été détenus pendant l'année 1877 dans les maisons centrales de Lambèze et de l'Harrach, 65.94 0/0 au lieu de 46.53 en 1876.

148 ont été punis une fois  
 454 — deux fois  
 599 — trois fois  
 559 — quatre fois et plus.

Le nombre des journées de cellule de prévention, punition ou consignation s'est élevé à 10,746 soit 1.54 sur 100 journées de détention, contre 1.52 en 1876. La durée moyenne de la punition a été de 10 jours 57; elle ressortait l'année précédente à 18 jours 54.

Les journées de salle de discipline, à la maison centrale de Lambèze, la seule où ce mode de répression ait pu être institué, forment un total de 4,559 et la proportion par rapport aux journées de détention est de 1.41 tandis qu'elle montait en 1876 à 4.34 0/0.

Il y a eu 13,440 journées de privations alimentaires ou 1.93 sur 100 journées de détention alors qu'on en avait compté 1.34 seulement en 1876.

A Lambèze, le chiffre des journées de cellule de séquestration a été de 1,230 et celui des journées de cellule d'observation ou d'isolement de 5,479. L'absence de locaux convenables ne permet pas d'user de ce moyen de correction à l'Harrach.

Les évasions ont notablement diminué à Lambèze, mais on constate à l'Harrach une certaine augmentation. Dans le premier de ces établissements, en effet, 12 détenus, dont aucun n'avait été repris au 31 décembre, se sont évadés en 1877, tandis qu'on avait signalé, en 1876, indépendamment de 3 tentatives, 32 évasions dont 18 non suivies de réintégrations, pendant l'année. A l'Harrach, il y a eu 3 évasions tentées et 9 consommées, dont 3 non suivies de réintégration en 1877, contre 1 tentée et 6 consommées, dont 4 non suivies de réintégrations en 1876.

Pour la maison centrale du Lazaret, où la population moyenne est seulement de 68 femmes, la statistique de 1877 accuse 10 infractions seulement dont 5 consistant en voies de fait entre



étenues. Toutes ont été punies de la cellule et elles sont imputables à 8 femmes (7 punies une fois, 1 deux fois). Le nombre des journées de cellule s'est élevé à 57. Ces chiffres sont tous inférieurs à ceux de 1876.

TABLEAUX XVI à XXII bis. — État sanitaire.

	HOMMES.	FEMMES.
Le nombre des malades en traitement dans les infirmeries était au 31 décembre 1876, de . . . . .	50	7
Il a été admis pendant l'année . . . . .	1,304	89
Ensemble . . . . .	1,354	96
Il est sorti . . . . .	1,295	84
{ guéris 1228 hommes, 77 femmes		
{ décédés 67 » 5 »		
{ transférés » » 2 »		
Il restait au 31 décembre 1877 . . . . .	59	12

Le total des journées d'infirmerie a été de 21,749 pour les hommes, 3,060 pour les femmes.

D'après ces indications, la situation sanitaire des maisons centrales d'Algérie serait représentée par les chiffres suivants :

	HOMMES.	FEMMES.
Proportion des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne . . . . .	en 1877. 0.19 %	0.35 %
	en 1876. 0.18 %	0.14 %
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention . . . . .	en 1877. 3.12 %	12.38 %
	en 1876. 3.02 %	4.74 %
Proportion des journées d'infirmerie au total de l'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1876 et des entrées, ou durée moyenne du séjour . . . . .	en 1877. 16.06 %	31.88 %
	en 1876. 17. » %	8.27 %
Proportion des décès au total des malades . . . . .	en 1877. 4.95 %	5.21 %
	en 1876. 5.75 %	11.43 %
Proportion des décès à la population moyenne . . . . .	en 1877. 3.51 %	7.35 %
	en 1876. 3.75 %	6.07 %

La proportion des entrées à l'infirmerie à la population moyenne ressort à 0.22 0/0 à Lambèze, tandis qu'elle est seulement, de 0.16 à l'Harrach, mais celle des journées d'infirmerie aux journées de détention qui est de 3.06 0/0 dans le premier de ces établissements, s'élève à 3.18 0/0 dans le second.

Les nombres proportionnels des entrées se répartissent ainsi :

POUR LES HOMMES.

Suivant l'âge :

16 à 20 ans . . . . .	0.68 0/0 en 1877	contre 1.26 en 1876.
51 à 60 — . . . . .	0.34	— 0.17 —
Au-dessus de 60 ans . . . . .	0.24	— 0.25 —
41 à 50 ans . . . . .	0.23	— 0.17 —
31 à 40 — . . . . .	0.19	— 0.12 —
21 à 30 — . . . . .	0.15	— 0.16 —

Suivant la durée de la détention :

3 <sup>e</sup> année . . . . .	0.27 0/0 en 1877	contre 0.17 en 1876.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	0.22	— 0.19 —
4 <sup>e</sup> — . . . . .	0.22	— 0.11 —
1 <sup>re</sup> — . . . . .	0.16	— 0.23 —
5 <sup>e</sup> — . . . . .	0.09	— 0.07 —
Après la 5 <sup>e</sup> année . . . . .	0.06	— 0.06 —

Suivant la saison :

1 <sup>er</sup> trimestre . . . . .	0.20 0/0 en 1877.	(Ce renseignement manque pour 1876.)
2 <sup>e</sup> — . . . . .	0.19	—
4 <sup>e</sup> — . . . . .	0.19	—
3 <sup>e</sup> — . . . . .	0.17	—

POUR LES FEMMES.

Suivant l'âge :

21 à 30 ans . . . . .	0.56 0/0 en 1877	contre 0.20 en 1876.
16 à 20 — . . . . .	0.55	— 0.11 —
31 à 40 — . . . . .	0.29	— 0.15 —
41 à 50 — . . . . .	0.27	— 0.05 —
51 à 60 — . . . . .	» »	— 0.27 —
Plus de 60 ans . . . . .	» »	— » » —

Suivant la durée de la détention :

2 <sup>e</sup> année . . . . .	0.68 0/0 en 1877	contre 0.13 en 1876.
3 <sup>e</sup> — . . . . .	0.64	— 0.24 —
5 <sup>e</sup> — . . . . .	0.55	— 0.20 —
4 <sup>e</sup> — . . . . .	0.38	— 0.32 —
1 <sup>re</sup> — . . . . .	0.20	— 0.14 —
Après la 5 <sup>e</sup> année . . . . .	" "	— " " —

Suivant la saison :

2 <sup>e</sup> trimestre . . .	0.48 0/0 en 1877.	(Ce renseignement manque pour 1876.)
1 <sup>re</sup> — . . .	0.34	—
3 <sup>e</sup> — . . .	0.34	—
4 <sup>e</sup> — . . .	0.27	—

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont, en 1877, *pour les hommes*, les fièvres intermittentes (197 ou 15.11 0/0) les gastrites, entérites, diarrhées (174 ou 13.34 0/0), les maladies des bronches ou du larynx (109 ou 8.36 0/0), les abcès, furoncles, ulcères (86 ou 6.60 0/0), les pneumonies, pleurésies (69 ou 5.14 0/0), les contusions, plaies, luxations (42 ou 3.22) les maladies de foie, des voies biliaires et de la rate (41 ou 3.14 0/0) les maladies des yeux (38 ou 2.91) la dysenterie (35 ou 2.68), les rhumatismes articulaires (33 ou 2,53), la syphilis (32 ou 2.45), les angines (30 ou 2.30), la phtisie (28 ou 2.15). La proportion des maladies aiguës est de 70.71, celle des maladies chroniques de 71.71 0/0. *Pour les femmes*, l'anémie, la débilité, la gangrène (25 ou 28.09 0/0), les abcès, furoncles, ulcères (18 ou 20.22 0/0) les fièvres diverses (17 ou 19.10 0/0) les maladies des yeux (15 ou 16.80 0/0). La proportion des maladies aiguës est, pour le sexe masculin, de 70.71 0/0, pour le sexe féminin de 67.42 0/0. Sur 100 hommes admis à l'infirmerie en 1877, il y en avait 17.48 présentant, au moment de leur arrivée, des symptômes de l'affection pour laquelle ils ont été traités, 24.77 d'une constitution faible, 57.75, en bon état de santé, et, sur 100 femmes 15,73 déjà malades, 60.67 d'une constitution faible, 23.60 en bonne santé. Ces chiffres diffèrent peu de ceux qui avaient été constatés en 1876.

La mortalité est descendue de 4.35 à 2.93 0/0 à Lambèze, mais elle est montée de 3.25 à 4.02 0/0 à l'Harrach, soit pour les 2 mai-

sons d'hommes, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, 2.75 en 1876 et 3.51 en 1877. La maison centrale de femmes du Lazaret a donné 6.07 en 1876 et 7.35 0/0 en 1877.

Les proportions des décès sont :

POUR LES HOMMES.

Suivant l'âge :

Au-dessus de 60 ans . . . . .	11.11 0/0 en 1877	contre 50. " en 1876.
De 41 à 50 ans . . . . .	9.38	— 8.13 —
— 16 à 20 — . . . . .	7.84	— 2.05 —
— 21 à 30 — . . . . .	3.06	— 2.61 —
— 31 à 40 — . . . . .	2.33	— 3.77 —
— 51 à 60 — . . . . .	2.04	— 6.26 —

Suivant la durée de la détention :

4 <sup>e</sup> année . . . . .	6.47 0/0 en 1877	contre 3.39 en 1876.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	4.88	— 4.10 —
3 <sup>e</sup> — . . . . .	4.18	— 4.02 —
1 <sup>re</sup> — . . . . .	2.38	— 4.51 —
Après la 5 <sup>e</sup> . . . . .	2.13	— 2.15 —
5 <sup>e</sup> année . . . . .	" "	— 0.57 —

Suivant la saison :

4 <sup>e</sup> trimestre . . .	5.90 0/0 en 1877.	(Ce renseignement manque pour 1876.)
2 <sup>e</sup> — . . .	2.94	—
1 <sup>er</sup> — . . .	2.73	—
3 <sup>e</sup> — . . .	2.50	—

POUR LES FEMMES.

Suivant l'âge :

16 à 20 ans . . . . .	25. " 0/0 en 1877	contre " " en 1876.
31 à 40 — . . . . .	11.11	— 3.48 —
41 à 50 — . . . . .	7.69	— 10. " —
21 à 30 — . . . . .	" "	— 11.11 —
51 à 60 — . . . . .	" "	— " " —
Plus de 60 ans . . . . .	" "	— " " —

Suivant la durée de la détention :

Après la 5 <sup>e</sup> année . . . . .	30. " 0/0 en 1877	contre " " en 1876.
2 <sup>e</sup> année . . . . .	7.14	— 5.26 —
1 <sup>re</sup> — . . . . .	5.26	— 5.55 —
3 <sup>e</sup> — . . . . .	" "	— " " —
4 <sup>e</sup> — . . . . .	" "	— " " —
5 <sup>e</sup> — . . . . .	" "	— 50. " —

Suivant la saison :

4 <sup>e</sup> trimestre . . .	17.65 0/0	en 1877. (Ce renseignement manque pour 1876.)
1 <sup>er</sup> — . . .	5.88	—
2 <sup>e</sup> — . . .	»	»
3 <sup>e</sup> — . . .	»	»

Les maladies qui ont causé le plus de décès sont, pour le sexe masculin, en 1877, la phtisie pulmonaire (13 ou 19.40 0/0), les pneumonies, pleurésies, etc. (12 ou 17.91 0/0) les fièvres intermittentes (8 ou 11.94 0/0), les maladies des bronches et du larynx et la fièvre typhoïde (pour chaque groupe 6 ou 8.96 0/0) la dysenterie et la diarrhée (4 ou 5.97 0/0); sur 100 décès, 58.24 ont été occasionnés par des affections aiguës, 41.79 par des affections chroniques; 13.43 0/0 des décédés étaient atteints au moment de leur entrée, de la maladie à laquelle ils ont succombé, 32.84 étaient d'une constitution faible, 53.73 en bon état de santé. Des 5 décès constatés chez les femmes, 3 sont dus à l'anémie, à la débilité ou à la gangrène (60 0/0), 2 à la phtisie (40 0/0).

TABLEAU XXIII. — Aliénation mentale, suicides.

Le nombre des hommes atteints d'aliénation mentale était au 31 décembre 1876 de . . . . .	2
Celui des individus chez lesquels l'existence de cette affection a été constatée pendant l'année s'est élevé à . . . . .	3
Ensemble. . . . .	5
Il est sorti par libération. . . . .	1
— par transfèrement dans un asile. . . . .	1
} 2	
Il restait au 31 décembre 1877. . . . .	3

En outre, 4 individus non aliénés ont eu des accès d'épilepsie. Leur état n'avait pas paru assez grave pour motiver leur placement dans des établissements spéciaux.

Deux femmes reconnues aliénées ont été transférées dans des asiles. Aucun cas d'épilepsie n'est signalé.

Pour l'un comme pour l'autre sexe, il n'y a pas eu de suicide accompli, ni même tenté.

TABLEAUX XXIV à XXVII. — Travail.

L'organisation du travail rencontre toujours de graves difficultés en Algérie, néanmoins la situation, sous ce rapport, s'est un peu améliorée pendant l'année 1877.

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des journées de travail a été de 427,908, soit un effectif moyen de 1,385 détenus occupés; 1,597 travaillaient au 31 décembre 1877.

La proportion du nombre moyen des détenus occupés, par rapport à la population moyenne, ressort à 72.63 0/0 (Lambèze 77.90, l'Harrach 68.04) contre 69.82 (Lambèze 75.76, l'Harrach 64.98, en 1877). Celle du nombre des travailleurs à l'effectif du 31 décembre s'élève pour 1877 à 84.52 0/0 (Lambèze 91.39, l'Harrach 78.23), tandis qu'elle était seulement pour 1876 de 83.40 0/0 (Lambèze 91.97, l'Harrach 77) en 1876.

Les 1385 condamnés occupés en 1877 étaient ainsi répartis :

	LAMBÈZE.	L'HARRACH.	TOTAL.
Services intérieurs . . . . .	113	75	188
{ économiques . . . . .	9	»	9
{ agricoles . . . . .	62	386	448
{ exploitations agricoles . . . . .	12	»	12
{ exploitation forestière . . . . .	83	»	83
Travaux extérieurs . . . . .	»	1	1
{ routes . . . . .	30	»	30
{ fabrication de chaux, tuiles, etc. . . . .	10	17	27
Travaux aux bâtiments des établissements . . . . .	286	»	286
Préparation de l'alfa, fabrication de cordes, nattes, coussins, etc. . . . .	»	175	175
Préparation du crin végétal . . . . .	»	12	12
Chapellerie . . . . .	8	»	8
Fabrication de chaises . . . . .	46	10	56
Tailleurs . . . . .	11	11	22
Cordonniers . . . . .	21	7	28
Travaux divers . . . . .			
TOTAUX . . . . .	691	694	1,385

En 1876, le nombre des individus employés aux exploitations agricoles était seulement de 351 (Lambèze 62, l'Harrach 289). Les autres genres de travaux ne présentent, en plus ou en moins, que des différences peu importantes.

La revision des tarifs de prix de main d'œuvre, n'ayant pu, malgré les efforts de l'Administration, être terminée en 1877, le produit du travail n'a pas subi de modifications notables, et les gratifications, soit en numéraire soit en nature, entrent toujours pour une proportion élevée dans la rémunération des détenus; c'est ce qui ressort des chiffres suivants :

	LAMBÈZE.	L'HARRACH.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Salaire d'après les tarifs . . . . .	69,137 70	85,748 40	154,886 10
Gratifications en numéraire. . . . .	34,141 40	436 45	34,577 85
	103,279 10	86,204 85	189,483 95
Gratifications en nature (Tabl. XXVIII) . . . . .	» »	106,480 60	106,480 60
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>103,279 10</b>	<b>192,685 45</b>	<b>295,964 55</b>

	LAMBÈZE.	L'HARRACH.	MOYENNE GÉNÉRALE.
	cent.	cent.	cent.
Soit, en moyenne, par journée de travail :			
Salaire d'après les tarifs . . . . .	32,38	40, »	36,20
Gratifications en numéraire. . . . .	15,99	0,21	8,08
<b>ENSEMBLE . . . . .</b>	<b>48,37</b>	<b>40,21</b>	<b>44,28</b>
Gratifications en nature . . . . .	» »	49,67	24,88
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>48,37</b>	<b>89,88</b>	<b>69,16</b>
Par journée de détention :			
Salaire d'après les tarifs . . . . .	21,35	23,03	22,23
Gratifications en numéraire. . . . .	10,54	0,12	4,97
<b>ENSEMBLE . . . . .</b>	<b>31,89</b>	<b>23,15</b>	<b>27,22</b>
Gratifications en nature . . . . .	» »	28,60	15,29
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>31,89</b>	<b>51,75</b>	<b>42,51</b>

En 1876, le produit total du travail ressortait, en moyenne, par journée de détention, à 43 c.20 (Lambèze 35 c.72, l'Harrach 49 c.29). Il y a donc eu, en 1877, à Lambèze, une diminution assez importante, compensée dans une certaine mesure par une augmentation à l'Harrach.

Les femmes ont donné 17,531 journées de travail, ce qui correspond à un effectif moyen de 57 détenues occupées ou 83.80 0/0; au 31 décembre il y en avait 50 ou 78.12 0/0. Les proportions étaient, l'année précédente, 75.76 et 78.46 0/0.

Les services économiques ont employé, en moyenne 16 femmes; les 41 autres ont été appliquées à des travaux de couture.

Le montant des salaires fixés par les tarifs en vigueur et auxquels n'a été ajoutée aucune gratification, a été seulement de 6,295 fr. 90 c. soit 35 c.91 par journée de travail ou 25 c.47 par journée de détention, contre 30 c.11 et 19 c.09 en 1876.

Le total des produits du travail, montant, en numéraire, pour les trois maisons centrales d'Algérie, à 195,779 fr. 85 c. (hommes 189,483 fr. 95 c., femmes 6,295 fr. 90 c.) a été ainsi divisé :

	Hommes.	Femmes.
Pécule réserve . . . . .	35.986.06	1572.82
Pécule disponible. . . . .	70.528.81	1575.13
Portion concédée aux entrepreneurs . . . . .	82.968.08	3147.95

Soit par journée de détention :

Pécule réserve . . . . .	5 <sup>16</sup> contre 5.34 en 1876 —	6.36 contre 4.76
Pécule disponible . . . . .	10.13 — 11. » —	6.37 — 4.79
Portion concédée aux entrepreneurs. . . . .	11.93 — 11.79 —	12.74 — 9.54

Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'en France la moyenne générale du produit du travail par journée de détention est, dans les établissements affectés aux hommes, pour le pécule réserve, de 13 c. 45, pour le pécule disponible de 17 c. 89, pour la portion concédée aux entrepreneurs ou acquise au trésor, de 37 c. 35 et, dans les établissements affectés aux femmes pour le pécule réserve de 13 c. 22, pour le pécule disponible de 13 c. 54, pour la portion concédée aux entrepreneurs de 41 c. 57.

TABLEAU XXVIII. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Le montant des dépenses effectuées sur le pécule disponible a été de 53,350 fr. 14 c. pour les hommes; 1,299 fr. 99 c. pour les femmes, savoir :

	HOMMES.		FEMMES.	
	MONTANT.	MOYENNE par journée de détention.	MONTANT.	MOYENNE par journée de détention.
Pain et autres aliments . . . . .	47,360 f. 19	6 c.80	1,133 f. 14	4 c.38
Effets d'habillement et menus ustensiles . . . . .	3,075 70	0 44	»	»
Ports de lettres et papiers, frais d'actes notariés ou autres, retraits de fonds déposés à l'entrée, dépenses diverses . . . . .	2,405 25	0 30	154 75	06 2
Restitutions volontaires . . . . .	54 »	0 10	40 40	0 04
Secours aux familles . . . . .	753 »	0 11	»	»
	53,350 14	7 66	1,299 99	5 24

J'ai mentionné plus haut le chiffre des gratifications en nature distribuées par l'entrepreneur aux détenus de la maison centrale de l'Harrach : il est de 106,480 fr. 60 c. Par suite, le montant des aliments supplémentaires consommés par les détenus forme un total de 153,840 fr. 79 c. dont 43,275 fr. 36 c. à Lambèze, 110,565 fr. 43 c. à l'Harrach, et la dépense ressort, en moyenne, par journée de détention, pour le premier de ces établissements à 13 c.66, pour le second à 29 c.03 et pour l'ensemble de la population des deux maisons centrales à 22 c.09; elle était en 1876 de 14 c.26, de 28 c.01 et de 21 c.85. En France, les dépenses similaires ne s'élèvent qu'à 13 c.36.

TABLEAUX XXIX et XXX. — Situation des libérés au moment de leur sortie.

Il a été libéré pendant l'année 671 hommes, dont 18 ou 2.68 par suite de grâce, et 13 femmes, ces dernières par suite de l'expiration de leur peine.

Parmi les hommes, 185 ou 27.57 0/0 et parmi les femmes 1 seulement, étaient assujettis à la surveillance de la haute police.

Les chiffres suivants indiquent les conditions d'existence des détenus à leur rentrée dans la vie libre :

	HOMMES.			FEMMES.		
	1877.		1876.	1877.		1876.
	Nombre.	Proportion %.	Proportion %.	Nombre.	Proportion %.	Proportion %.
Etrangers expulsés . . . . .	13	1.94	0.15	»	»	»
Incorporés dans les armées de terre et de mer . . . . .	2	0.30	0.15	»	»	»
Malades ou infirmes placés dans des établissements hospitaliers . . . . .	4	0.45	1 20	»	»	»
Dirigés sur leur ancien domicile, d'après leur demande . . . . .	293	43.67	45.20	12	92.31	75. »
Dirigés sur leur ancien domicile, par ordre . . . . .	11	1.63	3. »	»	»	»
Dirigés sur une autre localité, d'après leur demande . . . . .	313	51.12	50.30	4	7.69	25. »
Dirigés sur une autre localité, par ordre . . . . .	8	1.19	»	»	»	»
	671	100. »	100. »	13	100. »	100. »
Paraissant avoir des ressources personnelles . . . . .	49	2.83	0.75	»	»	8.33
Ayant du travail assuré . . . . .	449	66.91	72.07	3	23.08	75. »
N'ayant pas de travail assuré . . . . .	168	25.04	21.17	10	76.92	16.67
Hors d'état de travailler . . . . .	19	2.83	4.36	»	»	»
Remis à des sociétés de patronage . . . . .	»	»	0.15	»	»	»
Expulsés, incorporés dans les armées, infirmes, etc. . . . .	16	2.39	1.50	»	»	»
	671	100. »	100. »	13	100. »	100. »

SITUATION PÉCUNIAIRE

	HOMMES.			FEMMES.		
	1877.		1876.	1877.		1876.
	Nombre.	Pro-portion %.	Pro-portion %.	Nombre.	Pro-portion %.	Pro-portion %.
Ayant reçu à leur résidence un pécule : de 20 à 60 francs. . . . .	153	22.80	32.28	»	»	»
De plus de 60 à 100 francs. . . . .	67	9.99	9.01	»	»	»
De plus de 100 francs . . . . .	79	11.77	10.36	»	»	»
N'ayant pas reçu de pécule à leur résidence mais ayant pu pourvoir à leurs frais de route et d'habillement . . . . .	346	51.56	45.35	13	100. »	100. »
Ayant reçu des secours de l'administration à leur sortie. . . . .	26	3.88	3. »	»	»	»
	671	100. »	100. »	13	100. »	100. »

Des 684 libérés, de l'un ou de l'autre sexe, 32 hommes seulement, sortant de la maison centrale de Lambèze, avaient acquis quelque instruction pendant leur détention.

TABLEAUX XXXI et XXXII. — Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie ou de punition.

La situation, à ces divers points de vue, des trois maisons centrales de l'Algérie, se trouve résumée ainsi qu'il suit :

RÉPARTITION DE LA POPULATION.

	HOMMES.			FEMMES.		
	1877.		1876.	1877.		1876.
	Nombre.	Pro-portion %.	Pro-portion %.	Nombre.	Pro-portion %.	Pro-portion %.
Travail en commun. . . . .	423,971	60.896	58.770	17,531	70.927	63.409
— à l'isolement . . . . .	3,937	0.565	0.208	»	»	»
Chômage, faute de travail . . . . .	52,644	7.561	8.699	»	»	18.836
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail. . . . .	1,854	0.266	0.310	»	»	»
Infirmes, vieillards, arrivants, libérés. . . . .	18,827	2.704	2.756	933	3.775	5.411
Jours fériés. . . . .	104,376	15.021	15.570	3,136	12.688	10.885
Repos par prescription médicale . . . . .	20,941	3.008	2.544	»	»	»
Repos par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage. . . . .	29,643	4.258	4.503	»	»	»
Infirmerie . . . . .	21,749	3.124	3.026	3,060	12.380	1.739
Cellule ou salle de discipline sans travail. . . . .	18,077	2.597	3.617	57	0.230	»
	696,219	100. »	100. »	24,717	100. »	100. »

RÉPARTITION DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE.

Travail en commun. . . . .	1,584	83.854	83.183	50	78.125	78.462
— à l'isolement . . . . .	13	0.688	0.637	»	»	»
Chômage faute de travail. . . . .	103	5.453	7.745	»	»	»
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail. . . . .	6	0.318	»	»	»	»
Infirmes, vieillards, arrivants, libérés. . . . .	32	1.694	2.812	2	3.125	10.769
Jours fériés. . . . .	»	»	»	»	»	»
Repos par prescription médicale . . . . .	35	1.853	0.902	»	»	»
Repos par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage . . . . .	»	»	»	»	»	»
Infirmerie . . . . .	59	3.123	2.652	12	18.730	10.769
Cellule ou salle de discipline sans travail. . . . .	57	3.017	2.069	»	»	»
	1,889	100. »	100. »	64	100. »	100. »

Ces chiffres indiquent un état de choses bien loin encore sans doute de la régularité que présente le service pénitentiaire de la métropole, mais où, d'une année à l'autre, des progrès ont été réalisés.

## TROISIÈME PARTIE.

### MAISONS DE DÉTENTION ET MAISON CENTRALE DE CORRECTION SPÉCIALE AUX INDIVIDUS CONDAMNÉS POUR FAITS INSURRECTIONNELS.

Les deux maisons de détention (Belle-Isle et Thouars) avaient  
au 31 décembre 1876 un effectif de. . . . . 694

Le nombre des entrées pendant l'année 1877  
a été de :

Venant du lieu de leur condamnation. . . . .	42		
— d'une maison de détention ou d'une maison centrale. . . . .	6	}	274
— des établissements pénitentiaires de la Nou- velle-Calédonie. . . . .	219		
Réintégrés après extraction . . . . .	7		
Ensemble. . . . .			968
 Celui des sorties de :			
Mis en liberté par suite d'expiration de la peine ou de grâce. . . . .	331	}	368
Transférés en Nouvelle-Calédonie (1). . . . .	8		
— dans une maison de détention. . . . .	5		
Extraits pour divers motifs. . . . .	11		
Décédés. . . . .	13		
L'effectif au 31 décembre 1877 était de. . . . .			600

Les journées de détention forment un total de 210,983, soit une  
population moyenne de 578, contre 971 en 1876.

La maison centrale de correction de Landerneau qui renfermait, au 31 dé-

(1) Condamnés à la déportation éliminés primitivement des listes d'embarquement par  
les commissions médicales, déposés à la maison de détention de Thouars et dirigés sur  
leur destination légale après rétablissement complet de leur santé.

cembre 1876 . . . . .	135 condamnés.
En a reçu en 1877 :	
Venant du lieu de leur condamnation . . . . .	3 } 4
Réintégré après extraction . . . . .	1 }
Ensemble . . . . .	139
Il en est sorti par libération . . . . .	98 } 99
Décédé . . . . .	1 }
Les autres détenus, au nombre de . . . . .	40

à qui il ne restait plus à subir qu'une minime partie de leur peine, ont été transférés les uns dans les prisons de la Seine, les autres dans la maison de correction départementale de Rouen, et à partir du mois de juin, l'établissement a pu, comme je l'ai fait connaître dans la deuxième partie de ce rapport, être affecté aux condamnés de droit commun.

Les indications qui vont suivre, en ce qui concerne la composition de la population au 31 décembre 1877, se rapportent donc exclusivement aux maisons de détention de Belle-Isle et de Thouars.

Sur les 600 hommes qu'elle contenait, 34, soit 5.67 0/0 avaient été condamnés par les cours d'assises, 566, soit 94.33 0/0 par les conseils de guerre; les proportions étaient en 1876 de 6,63 et 93.37 0/0.

Au 31 décembre 1876, il se trouvait à Thouars, 22 condamnés à la déportation, que les commissions médicales n'avaient pas reconnus en état d'être embarqués pour la Nouvelle-Calédonie. Il est entré 1 détenu de cette catégorie en 1877. Pendant l'année, 8, après un nouvel examen, ont été dirigés sur leur destination légale, 2 sont décédés, il en restait 7 au 31 décembre 1877, dont 4 à la déportation dans une enceinte fortifiée, 2 à la déportation simple.

Sous le rapport de la durée des peines portées aux arrêts de condamnation ou substituées, par des décisions gracieuses, à la déportation, les 593 détentionnaires se répartissaient ainsi :

5 ans. . . . .	70	soit 11.80 0/0	contre 29.26 en 1876.
Plus de 5 et moins de 10 ans . . . . .	194	— 32.72	— 5.95 —
10 ans . . . . .	189	— 31.87	— 28.87 —
Plus de 10 à 15 ans . . . . .	19	— 3.20	— 5.80 —
Plus de 15 à 20 ans . . . . .	121	— 20.41	— 40.12 —

Des 7 condamnés à la déportation, 6 étaient coupables de faits insurrectionnels, 1 d'intelligence avec l'ennemi. L'effectif des condamnés à la détention était composé de la manière suivante :

Excitation à la haine et au mépris du gouvernement, port d'armes et d'uniforme dans un mouvement insurrectionnel et autres crimes politiques . . . . .	414	soit 69.81 0/0	contre 73.06 en 1876.
Désertion . . . . .	81	— 13.66	— 14.28 —
Outrage à des supérieurs, refus d'obéissance militaire . . . . .	74	— 12.48	— 8.78 —
Infraction à des jugements de bannissement . . . . .	13	— 2.19	— 1.94 —
Intelligences avec l'ennemi . . . . .	9	— 1.52	— 1.94 —
Coups et blessures et meurtre . . . . .	2	— 0.34	— » —

La population des maisons de détention comprenait donc en définitive, 433 individus condamnés pour faits insurrectionnels, 157 pour infractions aux codes de justice militaire et 10 pour intelligence avec l'ennemi, soit 72.17 0/0, 26.16 0/0 et 1.66 0/0 contre 75.79 0/0, 22.34 0/0, et 1.87 0/0 en 1876.

Parmi ces 600 condamnés, 31 ou 5.17 0/0 étaient étrangers : il y en avait 4.32 0/0 seulement l'année précédente.

Au point de vue des antécédents judiciaires, on trouve :

Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive :

Une . . . . .	71	soit 11.834 0/0.
Deux . . . . .	23	— 3.833 —
Trois . . . . .	7	— 1.167 —
Quatre . . . . .	4	— 0.667 —
Plus de quatre . . . . .	2	— 0.333 —

Ayant subi seulement des condamnations à 1 an et au-dessous

Une . . . . .	84	— 14.000 —
Deux . . . . .	30	— 5.000 —
Trois et plus . . . . .	59	— 9.833 —
	173	— 28.833 —

Ayant été renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle . . . . .

	14	— 2.333 —
	294	— 49.000 —
Exempts d'antécédents judiciaires . . . . .	306	— 51. » —
	600	100. »



La proportion des condamnés exempts d'antécédents judiciaires était seulement de 44.26 en 1876.

TABLEAU XIII. — Résultats de l'enseignement.

L'organisation des écoles s'est ressentie de la décroissance de la population et de la faiblesse numérique des éléments nouveaux qui y ont été introduits.

Des résultats appréciables ont néanmoins été obtenus dans les maisons de détention.

Le nombre des condamnés ayant participé à l'enseignement a été pendant l'année, à Belle-Isle et à Thouars, de 299, savoir :

Illettrés . . . . .	27
Sachant lire . . . . .	38
lire et écrire. . . . .	63
lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction. . . . .	171

Au 31 décembre 148, soit 24.33 0/0 étaient inscrits à l'école, tandis qu'on n'en comptait que 23.34 à la fin de l'année précédente.

Des 27 illettrés :

8	soit 29.63 0/0	ont appris à lire,
12	— 44.44	— à lire et à écrire,
5	— 18.52	— à lire, à écrire et à calculer,
2	— 7.41	étaient encore illettrés au 31 décembre.

Des 38 détenus sachant lire :

19	soit 50 »» 0/0	ont appris à écrire,
18	— 47.37 0/0	— à écrire et à calculer,
1	— 2.63 0/0	n'avaient pas fait de progrès à la fin de l'année.

Des 63 sachant lire et écrire :

33	soit 52.38 0/0	ont appris à calculer,
20	— 31.75 0/0	ont reçu le complément de l'instruction,
10	— 15.87 0/0	n'avaient pas fait de progrès.

Des 171 sachant lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction :

131	soit 88.30 0/0	ont fait des progrès,
20	— 11.70 0/0	n'en ont pas fait.

En résumé, 266 individus, soit 88.06 0/0 ont profité à divers degrés, des leçons des instituteurs en 1877; la proportion était de 90.24 0/0 en 1876. Elle est, pour 1877, de 70.05 dans les maisons centrales.

Dans la maison centrale de correction de Landerneau, 48 détenus ont fréquenté l'école pendant les quelques mois de l'année 1877 qui se sont écoulés avant l'évacuation de l'établissement; 16 d'entre eux ont fait des progrès.

Les bibliothèques des maisons de détention ont pourvu à 11,612 mises en lecture; soit, par distribution hebdomadaire, pour 100 détenus, 38.63 en 1877, contre 37.37 en 1876. Dans les maisons centrales, en 1877 la moyenne est de 30.12 00. Il n'y a eu à Landerneau que 469 mises en lecture.

TABLEAUX XIV et XV. — Grâces, commutations, réductions de peine, récompenses. État disciplinaire.

Remise entière du restant de leur peine a été octroyée à 77 condamnés à la détention, 11 à l'emprisonnement; 6 condamnés à la déportation ont eu leur peine commuée en détention, 1 de la détention en emprisonnement.

Des réductions ont été accordées à 59 condamnés à la détention, 7 à l'emprisonnement; 5 détentionnaires, 1 correctionnel ont obtenu la remise de la surveillance.

Le total des mesures de clémence dont les condamnés renfermés dans les maisons de détention de Belle-Isle et de Thouars et la maison centrale de Landerneau ont été l'objet, s'élève ainsi à 167, dont 145 ou 88.02 0/0 sur le recours des condamnés ou de leurs familles, 22 ou 11.98 0/0 sur la proposition de l'administration : les proportions sont, dans les établissements de droit commun, de 34.85 et 65.15 0/0.

Aucune des récompenses de l'ordre purement pénitentiaire, (dixièmes supplémentaires ou virements du pécule-réserve au pécule disponible), n'a été décernée dans les trois maisons spéciales dont il s'agit.

A Thouars, la peine des travaux forcés a été prononcée par la Cour d'assises des Deux-Sèvres contre un condamné pour tentative de meurtre contre un de ses co-détenus.

Le nombre des infractions retenues par la justice disciplinaire a été, en 1877, dans les maisons de détention, de 990, soit 0.47 par jour pour 100 individus, contre 0,40 en 1876.

Ces 990 infractions se répartissent de la manière suivante :

Vols . . . . .	11	soit 1.111 0/0	contre 1.214	en 1876.
Voies de fait envers le personnel supérieur. . . . .	»	—	»	—
Voies de fait envers les agents de surveillance. . . . .	»	—	»	0.337 —
Voies de fait envers d'autres détenus. . . . .	69	— 6.970	—	7.552 —
Rebellion, mutinerie. . . . .	90	— 9.091	—	6.945 —
Actes d'immoralité. . . . .	»	—	»	4.011 —
Infractions au silence . . . . .	230	— 23.232	—	18.544 —
Paresse, négligence dans le travail. . . . .	7	— 0.707	—	4.316 —
Usage de tabac . . . . .	47	— 4.748	—	2.630 —
Jeu, trafic, possession d'objets prohibés. . . . .	21	— 2.121	—	2.765 —
Infractions diverses . . . . .	515	— 52.020	—	54.686 —
	<u>990</u>	<u>100. »</u>	<u>100. »</u>	

Elles ont motivé les mesures de répression ci-après :

Cellule. . . . .	148
Pain sec. . . . .	196
Autres privations alimentaires . . . . .	381
Amendes. . . . .	21
Autres punitions pécuniaires . . . . .	4
Punitions diverses. . . . .	60
Réprimandes. . . . .	153
	<u>963</u>

Le nombre des détenus punis a été de 367 soit 37.91 0/0 ou 5.04 de plus que l'année précédente.

Il y a eu 1339 journées de cellule de punition et 11,464 d'observation ou d'isolement, soit 0.63 et 5.43 par 100 journées de détention contre 0.70 et 1.05 en 1876.

Les journées de privations alimentaires se chiffrent par 2,760 en 1877, soit 1.31 0/0 contre 1.04.

A raison des circonstances particulières où s'est trouvée la maison centrale de Landerneau, la situation disciplinaire de cet établissement offre peu d'intérêt. Je me bornerai à constater que 161 infractions ayant donné lieu à un nombre égal de punitions ont été commises ; elles étaient imputables à 47 individus. Le total des journées de cellule de punition s'est élevé à 163 et celui des journées de privations alimentaires à 405.

Il n'a été accompli ni tenté d'évasion dans aucun des trois établissements.

TABLEAUX XVI à XXIII. — *État sanitaire, Aliénation, Suicides.*

Dans les maisons de détention, le nombre des malades en traitement, au 31 décembre 1876, était de. . . . . 38

Les infirmeries en ont reçu pendant l'année 1877. . . . . 159

Ensemble . . . . . 197

Il est sorti :

Guéris. . . . .	158	} 171
Décédés. . . . .	13	

Il restait au 31 décembre 1877. . . . . 26

Les journées d'infirmerie forment un total de 8,112.

De ces chiffres ressortent les indications après :

Proportion des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne. . . . .	0.08 0/0	contre 0.12	en 1876.
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention. . . . .	3.84 0/0	—	6.06 —
— des journées d'infirmerie au total des entrées et de l'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1876. . . . .	41.18 0/0	—	43.08 —
— des décès au total des malades. . . . .	6.60 0/0	—	3.80 —
— des décès à la population moyenne des établissements. . . . .	2.25 0/0	—	1.96 —

Un seul des établissements de droit commun, la maison centrale d'Eysses, a eu, en 1877, une mortalité plus faible : 1.83 0/0. Clairvaux, qui vient après, donne 2.28 et on trouve, à Fontevault, (maximum pour les maisons centrales) 6.54 0/0.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions, sont les indigestions et embarras gastriques, les gastrites, entérites, diarrhées, les abcès, les furoncles, les ulcères, les maladies de la peau, les rhumatismes, les maladies des bronches et du larynx, l'anémie, la débilité et la gangrène.

Celles qui ont causé le plus grand nombre de décès sont les maladies des bronches et du larynx, les maladies du cœur et du péricarde; deux individus atteints d'aliénation mentale sont décédés à Belle-Isle.

En 1876, les affections dominantes étaient, en ce qui concerne les admissions, en première ligne, les maladies des bronches et du larynx, puis les indigestions et embarras gastriques, l'anémie, la débilité, la gangrène, les gastrites, entérites, diarrhées, les abcès, furoncles, ulcères, les rhumatismes, les fièvres diverses, et en ce qui concerne la mortalité, la phthisie, les maladies du cerveau, de la moelle et des méninges, les hydropisies diverses, les maladies des bronches et de larynx.

A Landerneau, l'infirmerie renfermait 7 malades au 31 décembre 1876; il en a été admis 37 du 1<sup>er</sup> janvier 1877 au jour de l'évacuation de la maison. De ces 44 individus, 43 sont sortis guéris, 1 est décédé. Le nombre des journées d'infirmerie a été de 644.

La maison de détention de Belle-Isle renfermait, à la fin de 1876, un aliéné et deux épileptiques; quatre cas d'aliénation, deux d'épilepsie ont été constatés en 1877; deux aliénés sont décédés, un aliéné et un épileptique ont été libérés; il restait dans cet établissement, à la fin de l'année, deux aliénés et trois épileptiques. A Thouars, il n'en existait pas. A Landerneau, un aliéné, présent au 31 décembre 1876, a été dirigé sur le quartier spécial de Gaillon.

TABLEAUX XXIV à XXVIII. — Travail. Dépenses sur le pécule.

On sait que le travail n'est pas obligatoire pour les condamnés à la détention. Un certain nombre d'entre eux néanmoins demandent à ne pas rester oisifs et l'administration s'efforce de les occuper.

En 1877, l'effectif moyen des travailleurs a été de 311, soit

53.81 0/0 par rapport à la population moyenne, contre 36.15 seulement en 1876.

Ces 311 individus étaient employés de la manière suivante :

Services économiques . . . . .	145
Chaussonnerie . . . . .	32
Filets de pêche . . . . .	31
Galoches . . . . .	20
Tailleurs . . . . .	14
Brosserie . . . . .	13
Cordonnerie . . . . .	10
Travaux agricoles . . . . .	12
Autres travaux extérieurs . . . . .	14
Travaux aux bâtiments . . . . .	20

Le produit du travail s'est élevé à 87,654 fr. 04 c. Le nombre des journées de travail ayant été de 95,760, la moyenne, par journée, ressort à 91 c. 52, mais elle n'atteint, par journée de détention, que le chiffre de 41 c. 55. L'année précédente, le rendement moyen était de 98 c. par journée de travail, 30 c. 44 par journée de détention. Les maisons centrales ont donné 96 c. 77 et 71 c. 85 en 1877.

Sur la somme ci-dessus de 87,654 fr. 04 c. les condamnés ont profité de 46,749 fr. 29 c. (pécule disponible 26,698 fr. 57 c., réserve 20,050 fr. 72 c.) soit, par journée de détention 22 c. 16 (pécule disponible 12 fr. 65 c., réserve 9 c. 51), le Trésor ou les entrepreneurs de 40,904 fr. 75 c. ou 19 c. 39.

Les ateliers de la maison centrale de Landerneau se sont peu à peu désorganisés, par suite de la diminution graduelle de la population et des dispositions prises en vue de l'évacuation complète de l'établissement.

Le produit du travail s'est néanmoins élevé à 7,951 fr. 04 c. soit 85 c. 88 par journée de travail ou 60 c. 90 par journée de détention, contre 85 c. 25 et 62 c. 96 en 1876. La part des condamnés a été de 4,211 fr. 29 c. (pécule disponible 2,372 fr. 89 c., réserve 1,838 fr. 40 c.) soit, 32 c. 25 par journée de détention (pécule disponible 18 c. 17, réserve 14 c. 08), celle de l'entrepreneur de 3,739 fr. 72 c., soit 28 c. 65 par journée de détention.

Le total des dépenses faites par les condamnés dans les trois établissements, tant sur le produit de leur travail que sur les

fonds déposés à leur profit, s'est élevé à la somme de 51,855 fr. 97 c. savoir :

	MAISONS de détention.	MAISON centrale de correction.
Vivres supplémentaires . . . . .	31,883 f. 80	2,698 f. 32
Effets d'habillement et menus ustensiles . . . . .	8,073 02	1,338 74
Secours aux familles . . . . .	2,322 »	48 95
Ports de lettres, frais d'actes, dépenses diverses . . . . .	2,209 19	239 95
	47,490 01	4,365 96

Soit, par journée, dans les maisons de détention, 22 c. 51 contre 17 c. 19 en 1876, dans la maison de correction 33 c. 34 contre 27 c. 63. Les dépenses similaires ne s'élèvent en 1877, dans les maisons centrales affectées aux condamnées de droit commun, qu'à 17 c. 35.

TABLEAUX XXIX et XXX. — Situation des libérés au moment de leur sortie.

Le nombre des individus sortis en 1877 des établissements de Belle-Isle, de Thouars et de Landerneau a été de 429, dont 89, ou 20.75 0/0 par suite de grâce. La proportion des condamnés graciés était plus élevée l'année précédente, 48.25 0/0.

Sous le rapport de la durée de la peine qu'ils avaient effectivement subie, les 429 libérés se répartissaient de la manière suivante :

1 an et moins . . . . .	18 soit 4.19	contre 699 en 1876.
Plus de 1 à 2 ans . . . . .	52 — 15.12	— 12.94 —
Plus de 2 à 3 — . . . . .	16 — 3.63	— 5.24 —
Plus de 3 à 4 — . . . . .	23 — 5.36	— 40.68 —
Plus de 4 à 5 — . . . . .	260 — 60.61	— 33.92 —
Plus de 5 ans . . . . .	60 — 13.99	— 0.23 —

L'accroissement considérable des individus ayant subi plus de 4 ans (74.60 au lieu de 34.15) correspond à l'échéance des condamnations prononcées en grand nombre par les conseils de guerre en 1871 et 1872.

Parmi les détenus mis en liberté, 31 ou 7.23 0/0 étaient signalés comme récidivistes : il y en avait 8.04 en 1876.

Pendant leur séjour dans les établissements pénitentiaires, 264 libérés, soit 61.54 0/0 (contre 49.07 en 1876) avaient profité de l'enseignement scolaire.

Les renseignements ci-après font connaître les conditions d'existence dans lesquelles devaient se trouver placés les libérés.

	Nombre.	Proportion pour 100	Proportion en 1876.
Assujettis à la surveillance . . . . .	336	92.67	54.90
Destination des libérés			
Étrangers expulsés . . . . .	10	2.33	0.70
Incorporés dans les armées de terre ou de mer . . . . .	2	0.47	0.12
Malades ou infirmes placés dans des établissements hospitaliers . . . . .	»	»	»
Dirigés sur leur ancien domicile, d'après leur demande . . . . .	116	31.03	53.73
— — — par ordre . . . . .	»	»	0.47
Dirigés sur une autre localité, d'après leur demande . . . . .	210	55.94	40.67
— — — par ordre . . . . .	31	7.23	4.31
	429	100. »	100. »
Moyens présumés d'existence			
Expulsés incorporés dans les armées, placés dans des établissements hospitaliers . . . . .	12	2.80	0.82
Paraissant avoir des ressources personnelles . . . . .	6	1.40	3.03
En état de travailler { Ayant du travail assuré . . . . .	201	46.85	42.54
{ N'ayant pas de travail assuré . . . . .	201	46.85	51.46
Hors d'état de travailler . . . . .	9	2.10	2.45
	429	100. »	100. »

Tous les libérés ont été transportés à leur résidence, aux frais de l'administration ; 85 d'entre eux, soit 19.82 0/0, après avoir pourvu à leur habillement possédaient plus de 20 francs ; 56, soit 13.05 0/0 plus de 60 à 100 francs ; 107, soit 24.94 0/0, plus de

100 francs; 181, soit 40.19 0/0 après avoir acheté les vêtements qui leur étaient nécessaires n'avaient pas un pécule excédant 100 francs. En 1876, ces derniers ne figuraient que pour une proportion de 33.33 0/0.

TABLEAUX XXXI et XXXII. — Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie ou de punition.

Voici, en résumé, comment se décomposent le total des journées de détention et l'effectif au 31 décembre :

	NOMBRE.		PROPORTION pour 100.			
	Maisons de détention	Maison centrale de correction.	DÉTENTION.		CORRECTION.	
			1877.	1876.	1877.	1876.
<b>JOURNÉES DE DÉTENTION.</b>						
Travail en commun. . . . .	94,663	9,238	44.868	30.913	70.910	73.853
— à l'isolement. . . . .	1,397	»	0.737	»	»	»
Chômage faute de travail. . . . .	41,622	»	21.449	40.909	»	»
Condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail. . . . .	15,640	»	7.443	4.484	»	»
Infirmes, vieillards, arrivants, libérés. . . . .	9,393	931	4.548	2.933	7.131	3.590
Jours fériés . . . . .	24,899	1.800	11.801	10.457	13.787	14.394
Repos par prescription médicale . . . . .	649	260	0.308	0.276	1.991	2.977
— par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage . . . . .	»	»	»	»	»	»
Infirmerie . . . . .	8,112	644	3.845	6.063	4.933	4.897
Cellule ou salle de discipline sans travail. . . . .	11,206	163	5.311	4.265	1.248	0.289
	210,933	13,036	100. »	100. »	100. »	100. »
<b>EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE.</b>						
Travail en commun. . . . .	400	»	66.667	26.710	»	83.704
— à l'isolement. . . . .	»	»	»	»	»	»
Chômage faute de travail. . . . .	63	»	10.834	33.863	»	»
Condamnés n'ayant pas accepté le travail. . . . .	38	»	6.333	1.629	»	»
Infirmes, vieillards, arrivants, libérés. . . . .	33	»	5.833	4.397	»	7.407
Repos par prescription médicale . . . . .	3	»	0.500	0.082	»	3.704
— par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage . . . . .	»	»	»	»	»	»
Infirmerie . . . . .	26	»	4.333	8.062	»	5.183
Cellule ou salle de discipline sans travail. . . . .	33	»	5.500	3.257	»	»
	600	»	100. »	100. »	»	100. »

On a vu plus haut que le nombre des individus condamnés à raison de faits insurrectionnels, écroués dans les maisons de détention de Belle-Isle et de Thouars, était, au 31 décembre 1877, de. . . . . 433

La maison de correction départementale de Rouen renfermait, en outre, 8 hommes condamnés à 1 an et au-dessous d'emprisonnement, et 36 à plus de 1 an, ces derniers provenant de la maison centrale de Landerneau, ci. . . . 44

Les condamnés à la déportation en dépôt à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, étaient au nombre de . . . . . 11

Enfin, il se trouvait dans diverses maisons centrales, comme condamnés pour crimes ou délits de droit commun se rattachant à l'insurrection. . . . . 28

Ensemble. . . . . 516

A ce chiffre, il y a lieu d'ajouter celui des femmes condamnées à la déportation (2) ou à la détention (4), déposées à la prison de Rouen, et des condamnées aux travaux forcés pour crimes de droit commun connexes à des faits insurrectionnels, subissant leur peine à la maison centrale d'Auberive (4) ci . . . . . 12

Soit un total de. . . . . 528

ou 232 de moins qu'à la fin de l'année précédente.

L'effectif moyen des individus de l'un et de l'autre sexe condamnés pour participation à l'insurrection de 1871, a été de 712 en 1,877, contre 1,198 en 1876.

## QUATRIÈME PARTIE.

---

### ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

---

#### FRANCE.

---

La nomenclature des établissements d'éducation correctionnelle a été modifiée par la création, pour les garçons, de la colonie pénitentiaire d'Orgeville (Eure) et de l'école de réforme (1) de Saint-Joseph (Haute-Saône).

Le nombre de ces établissements se trouvait, par suite, porté, à la fin de l'année 1877, à 63, savoir :

GARÇONS.			
Quartiers correctionnels. . . . .	5	} 35	} 40
Colonies publiques . . . . .	5		
— privées (y compris 2 écoles de réforme) . . . . .	30		
FILLES.			
Quartiers correctionnels. . . . .	1	} 22	} 23
Maisons pénitentiaires privées. . . . .	22		

Il y en avait 61, dont 38 pour les garçons, 23 pour les filles, en 1876.

---

(1) Voir statistique de 1876, pages CXLV et suiv.

TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie.  
Effectif au 31 décembre 1877.

	Garçons.	Filles.	Total.
L'effectif au 31 décembre 1876 était de . . . . .	7.803	1.971	9.774
Il est entré pendant l'année. . . . .	2.283	576	2.859
Ensemble. . . . .	10.086	2.547	12.633
Il est sorti. . . . .	2.386	637	3.023
L'effectif au 31 décembre 1877 était de . . . . .	7.700	1.910	9.610
Le nombre des journées de détention ayant été de . . . . .	2.802.888	701.912	3.504.770
La population moyenne restait à . . . . .	7.679	1.923	9.602

En 1876, la population moyenne était de 7,770 pour les garçons, 1,942 pour les filles, ou 9,712 au total.

L'année 1877 présente donc, par rapport à la précédente, une différence :

Sur la population du 31 décembre :

Pour les garçons en moins, de . . . . .	103	} 164
Pour les filles — . . . . .	61	

Sur la population moyenne :

Pour les garçons, en moins . . . . .	91	} 110
Pour les filles. . . . .	19	

Au point de vue du caractère des établissements dans lesquels ils étaient élevés, les jeunes détenus se trouvaient ainsi répartis :

	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE.			POPULATION MOYENNE.		
	1877.	1876.	1877.	1876.	1877.	1876.
	nombre.	proport. 0/0.	nombre.	proport. 0/0.	nombre.	proport. 0/0.
<b>GARÇONS.</b>						
Quartiers correctionnels (publics). . . . .	338	4.38	342	4.45	4.68	
Colonies pénitentiaires (publics). . . . .	1,914	24.86	1,880	24.48	23.23	
— — (privées). . . . .	3,257	68.27	5,368	69.91	72.08	
Écoles de réforme (privées). . . . .	194	2.52	89	1.16	0.94	
	7,700	100. »	7,679	100. »	100. »	
<b>FILLES.</b>						
Quartiers correctionnels (publics) . . . . .	41	2.13	36	1.87	2.16	
Maisons pénitentiaires (privées) . . . . .	1,869	97.83	1,887	98.13	95.02	
— — (publiques) . . . . .	»	»	»	»	2.23	
	1,910	100. »	1,923	100. »	100. »	

TABLEAUX II à IX. — Composition de la population au 31 décembre.

Dans les établissements affectés aux garçons, le nombre des jeunes détenus acquittés comme ayant agi sans discernement et placés, en vertu de l'article 66 du code pénal, sous la tutelle de l'administration s'élevait à 7,509 soit 97.52 0/0.

Celui des enfants condamnés par application de l'article 67 à deux ans et moins, était de . . . . .	31	—	0.40	—
A plus de deux ans de . . . . .	129	—	1.68	—
On comptait, en outre, détenus par voie de correction paternelle . . . . .	31	—	0.40	—

Les proportions étaient, en 1876, de 97.26 0/0, 0.61 0/0, 1.91 0/0 et 0.22 0/0.

Indépendamment des 31 jeunes garçons détenus par mesure de correction paternelle dans des établissements spéciaux, 51 étaient renfermés, pour le même motif, dans des maisons d'arrêt, ce qui portait à 82 le nombre total des enfants du sexe masculin soumis à ce mode de punition.

La durée de la correction ou de la peine à subir était ainsi fixée :

Acquittés (art. 66).	Moins de 1 ans. . . . .	6	soit	0.08	0/0.
	1 à 2 ans . . . . .	151	—	2.01	—
	2 à 4 — . . . . .	1,014	—	13.50	—
	4 à 6 — . . . . .	2,886	—	38.43	—
	6 à 8 — . . . . .	2,197	—	29.26	—
	8 à 10 — . . . . .	989	—	13.17	—
	10 à 12 — . . . . .	234	—	3.12	—
	Plus de 12 ans. . . . .	32	—	0.43	—
Condamnés (art. 67 et 69).	Moins de 1 an . . . . .	2	soit	1.25	0/0.
	1 an . . . . .	3	—	1.87	—
	1 à 2 ans . . . . .	26	—	16.25	—
	2 à 4 — . . . . .	52	—	32.50	—
	4 à 6 — . . . . .	55	—	34.38	—
	6 à 8 — . . . . .	13	—	8.13	—
	8 à 10 — . . . . .	6	—	3.75	—
	Plus de 10 ans. . . . .	3	—	1.87	—

La moyenne est, pour les enfants acquittés, de 5 ans 8 mois, contre 4 ans 10 mois en 1876 et, pour les condamnés, de 4 ans 4 mois, comme l'année précédente.

Sous le rapport de la nature des faits ayant motivé l'envoi en correction ou la condamnation, l'effectif était composé de la manière suivante :

	1877.		1876.
	Nombre.	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.
Assassinat, empoisonnement . . . . .	7	0.09	0.10
Meurtre, coups et blessures . . . . .	142	1.85	1.85
Incendie . . . . .	121	1.57	1.49
Attentats aux mœurs . . . . .	340	4.42	4.55
Vol qualifié, fausse monnaie . . . . .	359	4.66	4.52
Vol simple, escroquerie . . . . .	4,733	61.47	60.96
Mendicité et vagabondage . . . . .	1,849	24.01	24.63
Autres crimes et délits . . . . .	118	1.53	1.68
Désobéissance à l'autorité paternelle . . . . .	31	0.40	0.22
	7,700	100 »	100 »

Le département qui a fourni le plus de jeunes détenus est toujours celui de la Seine (1,438 ou 18.68 0/0) ; viennent ensuite : la Seine-Inférieure (367 ou 4.77 0/0), le Nord (281 ou 3.65 0/0), les Bouches-du-Rhône (228 ou 2.96 0/0), Ille-et-Vilaine (219 ou 2.84 0/0), le Rhône (213 ou 2.77 0/0) ; dans 4 départements, l'Ariège, le Cantal, la Lozère, la Haute-Loire, le contingent ne dépasse pas 10. Ces chiffres ne présentent pas, par rapport à ceux de 1876, de différences sensibles.

D'après leur âge, au moment du délit, les jeunes détenus étaient ainsi classés :

Au-dessous de 8 ans . . . . .	100	soit	1.30 0/0	contre	1.43	en	1876.
De 8 à 10 ans . . . . .	721	—	9.36	—	10.24	—	
— 10 à 12 — . . . . .	1874	—	24.34	—	23.90	—	
— 12 à 14 — . . . . .	2553	—	33.16	—	33.18	—	
— 14 à 15 — . . . . .	1485	—	19.28	—	18.69	—	
Plus de 15 ans et moins de 16 . . . . .	967	—	12.56	—	12.56	—	

On voit que la situation varie peu d'une année à l'autre, et que plus du tiers de l'effectif (35 0/0 en 1877 et 35.57 en 1876) se

compose d'enfants n'ayant pas plus de 12 ans au moment où ils ont commis la faute qui les a amenés devant la justice.

Au 31 décembre, la population était répartie de la manière suivante :

Au-dessous de 8 ans . . . . .	13	soit	0.17 0/0	contre	0.39	en	1876.
De 8 à 10 ans . . . . .	179	—	2.32	—	2.97	—	
— 10 à 12 — . . . . .	639	—	8.30	—	9.10	—	
— 12 à 14 — . . . . .	1541	—	20.01	—	21.65	—	
— 14 à 16 — . . . . .	2423	—	31.47	—	30.05	—	
— 16 à 18 — . . . . .	2152	—	27.95	—	27.14	—	
— 18 à 20 — . . . . .	748	—	9.72	—	8.57	—	
Plus de 20 ans . . . . .	5	—	0.06	—	0.13	—	

Des 7,700 jeunes détenus que renfermaient, au 31 décembre 1877, les établissements d'éducation correctionnelle, 1,083 ou 14.06 0/0 étaient enfants naturels ; on en comptait 13.49 en 1876.

Les renseignements recueillis sur la situation des familles, donnent les résultats ci-après :

Parents aisés . . . . .	104	soit	1.35 0/0	contre	1.50	en	1876.
— vivant de leur travail . . . . .	5891	—	76.51	—	75.27	—	
— mendiants, vagabonds, prostituées . . . . .	975	—	12.66	—	13.24	—	
— inconnus, disparus . . . . .	730	—	9.48	—	9.99	—	

D'autre part, il a été constaté que 1,077 enfants, soit 13.99 0/0 (contre 13.84 en 1876) appartenaient à des parents ayant subi des condamnations ; 2,211, soit 28.71 0/0 (contre 27.57) étaient orphelins d'un de leurs parents ; 577, soit 7.49 0/0 (contre 8.51) orphelins de père et de mère ; 160 ou 2.08 0/0 (contre 1.83) élèves des hospices.

Les catholiques étaient au nombre de 7,589 ou 98.56 0/0, les protestants de 103 ou 1.34 0/0, les israélites de 8 ou 0.10 0/0 ; les proportions, en 1876, étaient de 98.86 0/0, 1 0/0 et 0.14 0/0.

Au point de vue des antécédents judiciaires, la population comprenait les éléments ci-après :



	1877.		1876.
	Nombre.	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.
Antérieurement condamnés ou envoyés en correction :			
Une fois.....	493	6.40	6.19
Deux fois.....	163	2.11	1.74
Trois fois.....	53	0.69	0.87
Quatre fois.....	26	0.34	0.23
Cinq fois et plus.....	36	0.47	0.50
	771	10.01	9.53
Détenus pour la première fois.....	6,929	89.99	90.47
	7,700	100. »	100. »

Avant leur entrée dans les établissements d'éducation correctionnelle, 1,352 jeunes détenus étaient employés aux travaux de l'agriculture, 898 avaient commencé l'apprentissage d'une profession industrielle, 469 d'une autre profession, 4,981 n'avaient aucune instruction professionnelle. On comptait ainsi, sur 100 jeunes détenus :

Industriels.....	17.56	contre	18.72	en 1876 (1).
Agriculteurs.....	11.66	—	12.24	—
Autres professions.....	6.09	—	6.13	—
Sans profession.....	64.69	—	62.91	—

Sous le rapport de l'instruction scolaire, au moment de l'entrée, la population se divisait en :

Illétrés.....	4381	soit	56.90	0/0	contre	58.25	en 1876.
Sachant lire.....	1131	—	14.69	—	16.35	—	
— lire et écrire.....	1626	—	21.11	—	18.72	—	
— lire, écrire et calculer.....	508	—	6.60	—	5.84	—	
Possédant l'instruction primaire.....	48	—	0.62	—	0.72	—	
— une instruction plus élevée.....	6	—	0.08	—	0.12	—	

Il n'est pas sans intérêt d'examiner de quels éléments se compose l'effectif des deux écoles de réforme, qui renfermaient, au 31 décembre, 194 jeunes détenus. La statistique contient, à cet égard, les renseignements suivants :

(1) Le rapport sur la statistique de 1876 indique, par suite d'une faute d'impression, (page CLXVI), agriculteurs 12.72, industriels 13.24.

ÉCOLES DE RÉFORME.		PROPORTION dans l'ensemble des établissements d'éducation correctionnelle.
NOMBRE.	PROPORTION %.	
<i>Caractère légal de la détention.</i>		
Acquittés.....	194	100. »
Condamnés.....	»	» »
Détenus par correction paternelle.....	»	» »
	194	100. »
<i>Durée de la correction ou de la peine.</i>		
	1	0.52
	5	2.58
	17	8.76
Acquittés.....	45	7.73
	57	29.38
	75	38.66
	22	11.34
	2	1.03
	194	100. »
<i>Nature des faits ayant motivé l'envoi en correction ou la condamnation.</i>		
Assassinat, empoisonnement.....	»	» »
Meurtre, coups et blessures.....	1	0.52
Incendie.....	3	1.55
Attentat aux mœurs.....	2	1.03
Vol qualifié, fausse monnaie.....	3	2.58
Vol simple, escroquerie.....	123	63.40
Mendicité et vagabondage.....	53	28.86
Autres crimes et délits.....	4	2.06
Désobéissance à l'autorité paternelle.....	»	» »
	194	100. »
<i>Age au moment du délit.</i>		
Moins de 8 ans.....	40	5.15
De 8 à 10 ans.....	60	30.93
— 10 à 12 ans.....	122	62.89
— 12 à 14 ans.....	2	1.03
Plus de 14 ans.....	»	» »
	194	100. »
<i>État civil.</i>		
Enfants légitimes.....	167	86.08
— naturels.....	27	13.92
	194	100. »

	ÉCOLES DE RÉFORME.		PROPORTION dans l'ensemble des établissements d'éducation correctionnelle.
	NOMBRE.	PROPORTION %.	
<i>Situation des familles.</i>			
Parents aisés . . . . .	»	»	1.35
— vivant de leur travail . . . . .	165	85.05	76.51
— mendiants, vagabonds, prostituées. . . . .	26	13.40	12.66
— inconnus, disparus . . . . .	3	1.55	9.48
	194	100. »	100. »
<i>Renseignements divers.</i>			
Enfants dont les parents ont subi des condamnations. . . . .	53	27.32	13.99
Orphelins d'un de leurs parents. . . . .	61	31.44	28.71
— de père et de mère. . . . .	4	2.06	7.49
Élèves des hospices. . . . .	»	»	2.08
<i>Antécédents judiciaires.</i>			
Antérieurement condamnés ou envoyés en correction.			
Une fois. . . . .	1	0.52	6.40
Deux fois. . . . .	»	»	2.11
Trois fois. . . . .	»	»	0.69
Quatre fois . . . . .	»	»	0.34
Cinq fois et plus . . . . .	»	»	0.47
	1	0.52	10.01
Exempts d'antécédents judiciaires. . . . .	193	99.48	89.99
	194	100. »	100. »
<i>Instruction professionnelle.</i>			
Agriculteurs. . . . .	3	1.55	11.66
Apprenant une profession industrielle . . . . .	4	2.06	17.56
— autre profession. . . . .	9	4.64	6.09
Sans profession. . . . .	178	91.75	64.69
	194	100. »	100. »
<i>Instruction scolaire.</i>			
Illettrés. . . . .	132	68.04	56.90
Sachant lire. . . . .	23	11.86	14.69
— lire et écrire. . . . .	23	11.86	21.11
— lire, écrire et calculer. . . . .	16	8.24	6.60
Possédant l'instruction primaire. . . . .	»	»	0.62
— une instruction plus élevée. . . . .	»	»	0.08
	194	100. »	100. »

Dans les établissements affectés aux filles, l'effectif était ainsi réparti sous le rapport du caractère légal de la détention :

Placées sous la tutelle de l'adm. (art. 66)	1,712	soit	89.63 0/0	contre	89.80	en	1876.
Condamnées (art. 67 et 69) à 2 ans et moins	7	—	0.37	—	0.51	—	
— — à plus de 2 ans	26	—	1.36	—	1.72	—	
Détenues par correction paternelle	165	—	8.64	—	7.97	—	

Les jeunes filles détenues par voie de correction paternelle étant, dans les prisons départementales (voir cinquième partie du présent rapport), au nombre de 11, le total des enfants du sexe féminin soumises à ce mode de punition s'élevait, pour la France entière, à 176, alors que les enfants du sexe masculin placés dans les mêmes conditions ne formaient qu'un chiffre de 82.

Sous le rapport de la durée assignée par les juges à l'éducation correctionnelle ou à la peine, la population se divisait comme il suit :

Acquittées (art. 66)	}	moins de 1 an	11	soit	0.64 0/0
		1 à 2 ans	41	—	2.39 0/0
		2 à 4 —	323	—	18.87 0/0
		4 à 6 —	678	—	39.60 0/0
		6 à 8 —	450	—	26.29 0/0
		8 à 10 —	157	—	9.17 0/0
		10 à 12 —	50	—	2.92 0/0
		plus de 12 ans	2	—	0.12 0/0
Condamnées (art. 67 et 69)	}	moins de 1 an	»	—	»
		1 an	2	soit	6.06 0/0
		1 à 2 ans	5	—	15.15 0/0
		2 à 4 —	10	—	30.30 0/0
		4 à 6 —	12	—	36.37 0/0
		6 à 8 —	3	—	9.09 0/0
		8 à 10 —	1	—	3.03 0/0
		plus de 10 ans	»	—	»

La moyenne de durée ressort, pour les jeunes filles acquittées, à 5 ans 7 mois, pour les condamnées à 3 ans 11 mois, au lieu de 6 ans 1 mois et 4 ans 1 mois en 1876.

La détention des 1,910 jeunes filles composant l'effectif des établissements d'éducation correctionnelle, au 31 décembre 1877, était motivée par les faits ci-après :

	1877.		1876.
	Nombre.	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.
Assassinat, empoisonnement . . . . .	4	0.21	0.23
Meurtre, coups et blessures . . . . .	19	1. »	1.32
Incendie . . . . .	35	1.83	2.23
Attentat aux mœurs . . . . .	217	11.36	10.30
Vol qualifié, fausse monnaie . . . . .	51	2.67	2.59
Vol simple, escroquerie . . . . .	969	50.73	52.31
Mendicité, vagabondage . . . . .	438	22.93	21.72
Autres crimes et délits . . . . .	12	0.63	1.32
Désobéissance à l'autorité paternelle . . . . .	163	8.64	7.96
	1,910	100. »	100. »

De même que pour les garçons, c'est du département de la Seine que provient le contingent le plus élevé (419 ou 21.94 0/0) ; la Seine-Inférieure donne 118 ou 6.18 0/0, l'Eure 66 ou 3.46 0/0, les Vosges 45 ou 2.35 0/0, les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Loire-Inférieure, chacun 44 ou 2.30 0/0, le Nord et le Pas-de-Calais, chacun 43 ou 2.25 0/0, la Marne 42 ou 2.20 0/0, les Bouches-du-Rhône et Seine-et-Marne, chacun 40 ou 2.09 0/0; un département, les Landes, n'était représenté dans l'effectif par aucune jeune détenue; six, l'Ardèche, l'Aude, le Cantal, la Loire, la Haute-Loire, la Lozère, n'en comptaient chacun que 1; cinq, la Corrèze, la Creuse, le Lot, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, chacun 2.

Classée selon l'âge au moment du délit, la population présentait la situation suivante :

Moins de 8 ans . . . . .	25	soit	1.31	0/0	contre	1.42	en	1876.
8 à 10 ans . . . . .	169	—	8.85	—	—	9.44	—	—
10 à 12 — . . . . .	391	—	20.47	—	—	19.48	—	—
12 à 14 — . . . . .	592	—	31. »	—	—	30.34	—	—
14 à 15 — . . . . .	447	—	23.40	—	—	25.67	—	—
Plus de 15 et moins de 16 . . . . .	286	—	14.97	—	—	13.65	—	—

Au 31 décembre, elle était ainsi composée :

Moins de 8 ans . . . . .	4	soit	0.21	0/0	contre	0.42	en	1876.
8 à 10 ans . . . . .	47	—	2.46	—	—	3.48	—	—
10 à 12 ans . . . . .	159	—	8.33	—	—	10.96	—	—
12 à 14 — . . . . .	392	—	20.52	—	—	23.23	—	—
14 à 16 — . . . . .	572	—	29.95	—	—	32.57	—	—
16 à 18 — . . . . .	494	—	25.86	—	—	22.52	—	—
18 à 20 — . . . . .	236	—	12.36	—	—	6.78	—	—
Plus de 20 ans . . . . .	6	—	0.31	—	—	0.04	—	—

On y comptait 337 enfants naturelles, soit 17.64 0/0 contre 19.03 en 1876.

D'après les indications recueillies par l'Administration sur la condition des familles, on trouve qu'à ce point de vue les 1,910 jeunes filles détenues au 31 décembre se répartissaient comme il suit :

Appartenant à des parents :								
Aisés . . . . .	42	soit	2.20	0/0	contre	2.44	en	1876.
Vivant de leur travail . . . . .	1,290	—	67.54	—	—	67.48	—	—
Mendiants, vagabonds, prostituées . . . . .	420	—	21.99	—	—	22.93	—	—
Inconnus, disparus . . . . .	138	—	8.27	—	—	7.15	—	—

Il a pu être établi, en outre, que le père ou la mère de 343 jeunes détenues (soit 17.96 0/0 contre 28.41 en 1876) avaient subi des condamnations; les orphelines d'un de leurs parents étaient au nombre de 596 ou 31.20 0/0 (contre 31.66), les orphelines de père et de mère au nombre de 278 ou 14.55 0/0 (contre 14.76), les élèves des hospices de 21 ou 1.10 0/0 (contre 0.91).

Au point de vue religieux, l'effectif se répartissait en : catholiques 1,860, soit 97.38 0/0 (contre 97.62 en 1876), protestantes 47, soit 2.46 0/0 (contre 2.08), israélites 3, soit 0.16 0/0 (contre 0.30).

Le nombre des jeunes détenues antérieurement envoyées en correction ou condamnées était de 90, savoir :

	1877.		1876.
	Nombre.	Proportion %.	Proportion %.
Une fois . . . . .	54	2.83	2.03
Deux fois . . . . .	20	1.05	0.76
Trois fois . . . . .	11	0.57	0.41
Quatre fois . . . . .	5	0.26	0.20
Cinq fois et plus . . . . .	»	»	»
Celles qui étaient exemptes d'antécédents judiciaires formaient un chiffre de . . . . .	90	4.71	3.40
	1,820	95.29	96.60
	1,910	100. »	100. »

L'état de l'instruction professionnelle donne lieu aux constatations suivantes :

Exerçant comme apprenties ou ouvrières une profession			
Industrielle . . . . .	323	soit 16.91 0/0	contre 16.79 en 1876(1).
Agricole . . . . .	90	— 4.71	— 4.21 —
Autre . . . . .	239	— 12.51	— 12.28 —
N'ayant commencé l'apprentissage d'aucune profession . . . . .			
	1,258	— 65.87	— 66.72 —

Sous le rapport de l'instruction scolaire, on trouve :

Illettrées . . . . .	1233	soit 64.55 0/0	contre 63.88 en 1876.
Sachant lire . . . . .	325	— 17.02	— 16.29 —
— lire et écrire . . . . .	233	— 14.82	— 14.26 —
— lire écrire et calculer . . . . .	55	— 2.88	— 5.22 —
Possédant l'instruction primaire . . . . .	10	— 0.52	— 0.35 —
— une instruction plus élevée . . . . .	4	— 0.21	— » » —

L'accroissement du nombre proportionnel des jeunes détenues qui, au moment de leur entrée, étaient illettrées ou savaient seulement lire, est d'autant plus à noter que le chiffre de celles qui avaient dépassé l'âge de 10 ans au moment de leur entrée présente une diminution.

(1) Par suite d'une erreur d'impression, le rapport sur la statistique de 1877 porte : Industrielles 4.21, agricoles 16.79.

TABLEAU X. — Mouvement des écoles.  
Résultats de l'enseignement pendant l'année. Bibliothèques.

Le mouvement scolaire, dans les établissements affectés aux garçons, est représenté par les chiffres ci-après :

PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1876.	
Illettrés . . . . .	636
Sachant lire . . . . .	953
— lire et écrire . . . . .	1,472
Recevant le complément de l'instruction . . . . .	4,742
	7,803
ADMIS PENDANT L'ANNÉE.	
Illettrés . . . . .	1,144
Sachant lire . . . . .	323
— lire et écrire . . . . .	489
— lire écrire et calculer . . . . .	243
	2,199
TOTAL DES ÉLÈVES.	
Illettrés . . . . .	1,780
Sachant lire . . . . .	1,276
— lire et écrire . . . . .	1,961
— lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction . . . . .	4,985
	10,002
SORTIS.	
Illettrés . . . . .	101
Sachant lire . . . . .	171
— lire et écrire . . . . .	354
— lire, écrire et calculer . . . . .	1,004
Possédant une instruction primaire plus avancée . . . . .	672
	2,302
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1877.	
Illettrés . . . . .	609
Sachant lire . . . . .	782
— lire et écrire . . . . .	1,350
— lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction . . . . .	4,959
	7,700

Voici quels ont été, pour les 10,002 jeunes garçons ayant fréquenté les écoles des établissements d'éducation correctionnelle, les résultats obtenus pendant l'année 1877 :

Des 1,780 illettrés :

Ont appris à lire . . . . .	584	soit	32.81	0/0	} 60.11 contre 57.82 en 1876.
— à lire et à écrire . . . . .	284	—	15.95	—	
— à lire, à écrire et à calculer . . . . .	202	—	11.35	—	

Étaient encore illettrés à la fin de l'année . . . . .	710	39.89	—	42.18	—
--	-----	-------	---	-------	---

Des 1,276 sachant lire :

Ont appris à écrire . . . . .	586	soit	45.92	0/0	} 71.08 — 66.53 —
— à écrire et à calculer . . . . .	321	—	25.16	—	

N'ont pas fait de progrès . . . . .	369	28.92	—	33.47	—
-------------------------------------	-----	-------	---	-------	---

Des 1,961 sachant lire et écrire :

Ont appris à calculer . . . . .	882	soit	44.98	0/0	} 57.47 — 66.42 —
Ont reçu le complément de l'instruction . . . . .	245	—	12.49	—	
N'ont pas fait de progrès . . . . .	834	42.53	—	33.58	

Des 4,985 sachant lire, écrire et calculer :

Ont reçu le complément de l'instruction . . . . .	3,703	soit	74.23	0/0	contre	77.83	en	1876.
N'ont pas fait de progrès . . . . .	1,282	—	25.72	—	—	22.17	—	

Sur l'ensemble de la population, le nombre des jeunes détenus qui, en 1877, ont, à divers degrés, tiré profit de l'enseignement scolaire est de 68.06 0/0, contre 68.95 en 1876.

La proportion est :

Dans les quartiers correctionnels . . . . .	85.80	0/0	contre	68.41	en	1876.
Dans les colonies pénitentiaires publiques . . . . .	70.42	—	—	79.36	—	
— privées . . . . .	65.82	—	—	65.42	—	

Des cours de dessin on été suivis par 289 jeunes détenus des colonies privées, des cours de musique par 21 d'un quartier correctionnel, 203 des colonies publiques, 838 des colonies privées.

Les écoles des établissements affectés aux filles renfermaient, au 31 décembre 1876 :

Illettrés . . . . .	181	} 1,941
Sachant lire . . . . .	256	
— lire et écrire . . . . .	487	
Recevant le complément de l'instruction . . . . .	1,017	

Il a été admis pendant l'année :

Illettrés . . . . .	369	} 604
Sachant lire . . . . .	122	
— lire et écrire . . . . .	79	
— lire, écrire et calculer . . . . .	34	

Le nombre total des élèves a été ainsi de :

Illettrés . . . . .	550	} 2,545
Sachant lire . . . . .	378	
— lire et écrire . . . . .	506	
— lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction . . . . .	1,051	

Il est sorti pendant l'année :

Illettrés . . . . .	33	} 635
Sachant lire . . . . .	66	
— lire et écrire . . . . .	118	
— lire, écrire et calculer . . . . .	334	
Possédant une instruction plus avancée . . . . .	84	

Il restait au 31 décembre 1877.

Illettrés . . . . .	211	} 1,910
Sachant lire . . . . .	231	
— lire et écrire . . . . .	445	
— lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction . . . . .	1,023	

Les résultats de l'enseignement sont représentés par les chiffres ci-après :

Des 550 illettrés ayant fréquenté l'école en 1877 :

Ont appris à lire . . . . .	178	soit	32.36	0/0	} 55.64 contre 63.89 en 1876.
— à lire et à écrire . . . . .	80	—	14.55	—	
— à lire, à écrire et à calculer . . . . .	48	—	8.73	—	

Étaient encore illettrés à la fin de l'année . . . . .	244	44.36	—	36.11	—
--	-----	-------	---	-------	---

Des 378 sachant lire :

Ont appris à écrire . . . . .	200	soit	52.91	0/0	} 68.52 — 78.10 —
— à écrire et à calculer . . . . .	59	—	15.61	—	
N'ont pas fait de progrès . . . . .	119	31.48	—	21.90	

Des 566 sachant lire et écrire :

Ont appris à calculer . . . . .	241	soit	42.48	0/0	} 50 » — 75 » —	
Ont reçu le complément de l'instruction . . . . .	42	—	7.52	—		
N'ont pas fait de progrès . . . . .	283	50	»	25		»

Des 1,151 sachant lire, écrire et calculer :

Ont reçu le complément de l'instruction . . . . .	886	soit	84.30	0/0	contre	75.17	en	1876.
N'ont pas fait de progrès . . . . .	165	—	15.70	—	—	24.83	—	

En résumé 1,734 jeunes filles, soit 68.13 0/0 ont tiré profit de l'enseignement en 1877; la proportion était de 73.31 en 1876.

Des leçons de dessin ont été données à 6 détenues, des leçons de musique à 129.

Le nombre des mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons a été de 29,374 (quartiers correctionnels 7,868, colonies pénitentiaires publiques 4,858, privées 16,648) soit en moyenne par distribution hebdomadaire et pour 100 jeunes détenus 7.36 (quartiers correctionnels 44.24, colonies publiques 4.97, privées 5.96). Dans les établissements affectés aux filles, il y a eu 7,759 mises en lecture, soit 7.76 par distribution hebdomadaire pour 100 jeunes détenues. Ces chiffres sont un peu plus élevés que ceux de l'année précédente.

TABLEAU XI. — *État moral et disciplinaire.*

La diversité des modes de récompense en usage dans les établissements d'éducation correctionnelle rend difficilement comparables entre eux les chiffres relevés par la statistique, en ce qui concerne les encouragements accordés aux jeunes détenus de l'un ou de l'autre sexe à raison de leur bonne conduite, de leur assiduité au travail, de leurs progrès à l'école. Mais il est une récompense, la plus haute de toutes, dont la constatation est à l'abri de toute incertitude et dont l'influence morale est considérable: c'est la libération anticipée, soit à titre définitif, par voie de grâce, soit à titre provisoire et révocable, par mesure administrative.

Le nombre des libérations anticipées a été de 607 pour les garçons, 42 pour les filles, savoir :

GARÇONS.		Grâces.	Mises en liberté provisoire.	Total.
Quartiers correctionnels . . . . .	4	72	76	
Colonies pénitentiaires publiques . . . . .	8	282	290	
— privées . . . . .	8	243	251	
	20	597	617	
Soit, par rapport à la population moyenne, sur 100 jeunes détenus :				
Quartiers correctionnels . . . . .	1.17	21.05	22.22	
Colonies pénitentiaires publiques . . . . .	0.43	15. »	15.43	
— privées . . . . .	0.15	4.45	4.60	
	0.26	7.77	8.03	
FILLES.				
Quartiers correctionnels . . . . .	»	4	4	
Maisons pénitentiaires . . . . .	13	25	38	
	13	29	42	
Soit, par rapport à la population moyenne :				
Quartiers correctionnels . . . . .	»	11.11	11.11	
Maisons pénitentiaires . . . . .	0.69	1.32	2.01	
	0.67	1.51	2.18	

La proportion des libérations anticipées était, en 1876, pour les garçons de 13.85 0/0 dans les quartiers correctionnels, 13.80 dans les colonies publiques, 4.03 dans les colonies privées, pour les filles, de 4.66 dans le quartier correctionnel, 2.21 dans les maisons pénitentiaires.

Les tribunaux ont condamné 3 jeunes garçons des colonies privées 1 fille du quartier correctionnel pour crimes ou délits commis pendant leur détention, 4 garçons d'un quartier correctionnel, 18 des colonies privées pour crimes ou délits commis en état d'évasion.

Dans les établissements affectés aux garçons, il a été signalé 38,240 infractions (quartiers correctionnels 2,938, colonies publiques 13,625, colonies privées 21,677), soit, par jour et pour 100 détenus 1.36 0/0 (quartiers correctionnels 2.35, colonies publiques 1.99 colonies privées 1.09), en 1877, contre 1.20 0/0 (quartiers correctionnels 2.53, colonies publiques 1.69, colonies privées 0.91), en 1876.

Ces infractions ont consisté en :

Vols . . . . .	2,058
Actes d'immoralité . . . . .	490
Voies de fait . . . . .	1,619
Paresse . . . . .	8,395
Insubordination . . . . .	2,239
Autres infractions . . . . .	23,439

Sur 100 infractions on compte :

	1877.				1876.
	Quartiers correction.	Colonies pénitent.		Total.	
		publiq.	privées.		
Vols . . . . .	1.46	4.59	6.41	5.38	5.65
Actes d'immoralité . . . . .	1.46	0.51	1.78	1.28	1.74
Voies de fait . . . . .	11.54	4.57	3.04	4.23	2.89
Paresse . . . . .	13.44	14.18	27.99	21.95	19.91
Insubordination . . . . .	12.87	2.41	7.07	5.86	5.38
Autres infractions . . . . .	59.53	73.74	53.71	61.30	64.43
100. »	400. »	100. »	100. »	100. »	

Le nombre des évasions a été de 268 (quartiers correctionnels 5, colonies publiques 42, privées 231) dont 204 (quartiers correctionnels 4, colonies publiques 38, privées 162) ont été suivies de réintégration dans le courant de l'année; en outre 216 jeunes détenus (colonies publiques 37, privées 169) ont tenté de s'évader. Ces chiffres donnent, par rapport à la population moyenne, les proportions ci-après, pour 100 enfants :

	Quartiers correctionnels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES.		TOTAL.
		publiques.	privées.	
Évasions suivies de réintégration dans l'année . . . . .	1.17	2.02	2.97	2.66
— non suivies de réintégration . . . . .	0.29	0.21	1.08	0.83
Tentatives . . . . .	»	2.50	3.40	2.81
Évasions suivies de réintégration . . . . .	»	1.33	2.80	2.33
— non suivies de réintégration . . . . .	0.33	0.33	1.14	0.93
Tentatives . . . . .	»	0.72	2.21	1.76

Les chiffres étaient en 1876 :

Évasions suivies de réintégration . . . . .	»	1.33	2.80	2.33
— non suivies de réintégration . . . . .	0.33	0.33	1.14	0.93
Tentatives . . . . .	»	0.72	2.21	1.76

Il a été infligé 36,400 punitions, dont 2,912 dans les quartiers correctionnels, 13,176 dans les colonies pénitentiaires publiques, 20,012 dans les colonies privées. La moyenne ressort, par jour et pour 100 jeunes détenus à 1.29 (quartiers correctionnels 2.33, colonies publiques 1.92, colonies privées 1) contre 1.13 (quartiers correctionnels 2.52, colonies publiques 1.60, privées 0.89) en 1876.

La cellule a été employée 4,446 fois, dont 732 dans les quartiers correctionnels, 987 dans les colonies publiques, 2,727 dans les colonies privées, soit, par jour et pour 100 jeunes détenus, pour l'ensemble 0.16, pour les quartiers correctionnels 0.59, colonies publiques 0.14, colonies privées 0.14; les proportions étaient l'année précédente, de 0.59 0/0, 0.14 et 0.14.

Par mesure disciplinaire, 25 détenus des colonies publiques, 54 des colonies privées ont été transférés dans des quartiers correctionnels. En 1876, on avait eu recours à ce mode de répression à l'égard de 5 garçons des établissements de l'État, et de 101 de ceux des particuliers.

Le nombre des infractions signalées dans les établissements affectés aux filles s'est élevé à 3,064, dont 64 pour le quartier correctionnel, soit par jour et pour 100 jeunes détenus, 0.44 sur la totalité de l'effectif, 0.49 sur celui du quartier correctionnel, 0.43 sur celui des maisons pénitentiaires, contre 0.41 0/0, 0.34 0/0 et 0.42 0/0, en 1876.

Ces infractions se répartissent ainsi :

Vols . . . . .	210
Actes d'immoralité . . . . .	209
Voies de fait . . . . .	29
Paresse . . . . .	830
Insubordination . . . . .	480
Autres infractions . . . . .	1,306

Soit sur 100 infractions :

	1877.			1876.
	Quartiers correctionnels.	Maisons pénitentiaires.	TOTAL.	
Vols . . . . .	7.81	6.83	6.85	9.26
Actes d'immoralité . . . . .	15.63	6.63	6.82	6.81
Voies de fait . . . . .	3.12	0.90	0.93	1.39
Paresse . . . . .	15.63	27.34	27.09	29.20
Insubordination . . . . .	12.50	15.73	15.67	17.50
Autres infractions . . . . .	45.31	42.57	42.62	35.84
	100. »	100. »	100. »	100. »

Dans les maisons pénitentiaires, 5 évasions ont eu lieu, dont 2 suivies de réintégration pendant l'année, et on a arrêté 8 tentatives; le nombre des évasions consommées avait été en 1876 de 6, dont 5 suivies de réintégration et celui des tentatives de 9.

Les punitions infligées aux jeunes filles, forment un total de 2,657 (quartier correctionnel 35, maisons pénitentiaires 2,622), soit en moyenne, par jour et pour 100 détenues, de 0.38 (quartier correctionnel 0.27, maisons pénitentiaires 0.38), en 1877; contre 0.35 0/0, 0.13 0/0 et 0.36 en 1876.

La mise en cellule figure dans les totaux ci-dessus pour un chiffre de 313 (quartier correctionnel 10, maisons pénitentiaires 303). La proportion par jour et pour 100 jeunes filles, ressort à 0.04 (quartier correctionnel 0.08, maisons pénitentiaires 0.04), en 1877, tandis qu'elle était, l'année précédente,

de 0.05 sur l'ensemble, 0.08 pour l'effectif du quartier correctionnel, 0.05 pour celui des maisons pénitentiaires.

L'internement au quartier correctionnel a été appliqué à 8 jeunes filles des maisons pénitentiaires, soit 4 de plus qu'en 1876.

TABLEAU XII. — État sanitaire.

Le nombre des admissions à l'infirmerie ou des envois à l'hôpital, dans les établissements affectés aux garçons, s'est élevé, en 1877, à 2,225 (quartiers correctionnels 170, colonies pénitentiaires publiques 907, privées 1,148), soit par jour et pour 100 détenus 0.08 (quartiers correctionnels 0.13, colonies publiques 0.13, privées 0.06). Les proportions étaient, en 1876, de 0.08 pour l'ensemble de l'effectif, 0.25 pour les quartiers correctionnels, 0.09 pour les colonies publiques, 0.06 pour les colonies privées.

Les admissions se répartissent proportionnellement de la manière suivante :

	1877				1876.
	Quartiers correctionnels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES.		TOTAL.	
		publiques.	privées.		
Phtisie . . . . .	13.53	1.88	5.93	4.85	7.55
Scrofule . . . . .	7.06	0.77	4.79	3.33	2.18
Fièvre typhoïde . . . . .	0.30	0.41	2. »	1.12	1.22
Scorbut . . . . .	»	0.11	0.09	0.09	0.09
Maladies des voies digestives . . . . .	23.88	17.64	19.07	19.01	20. »
Autres maladies . . . . .	32.91	79.49	68.12	71.60	65.96
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Le nombre des décès a été de 83. Sur ce total 8 incombent aux qu artier correctionnels, 40 aux colonies publiques, 35 dont



1 survenu à l'hôpital, aux colonies privées. La mortalité est ainsi de 2.34 0/0 dans les quartiers correctionnels, 2.13 dans les colonies publiques, 0.64 dans les colonies privées ou 1.08 sur l'ensemble de l'effectif. En 1876, la proportion des décès était de 6.37 pour les quartiers correctionnels, 1.05 pour les colonies publiques, 1.32 pour les colonies privées.

Les 83 décès qui ont eu lieu, soit à l'infirmerie, soit à l'hôpital, avaient été causés, 37 par la phtisie, 3 par la scrofule, 7 par la fièvre typhoïde, 13 par des affections des voies digestives, 23 par d'autres maladies; on trouve ainsi, sur 100 décès :

	1877.				1876.
	Quartiers correctionnels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES.		TOTAL.	
		publiques.	privées.		
Phtisie . . . . .	100. »	42.50	34.29	44.58	39.66
Scrofule . . . . .	»	2.50	5.71	3.62	»
Fièvre typhoïde . . . . .	»	»	20. »	8.43	17.24
Scorbut . . . . .	»	»	»	»	»
Maladies des voies digestives . . . . .	»	27.50	5.71	15.66	7.76
Autres maladies . . . . .	»	27.50	34.29	27.71	35.34
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

En outre, 4 jeunes détenus ont succombé à la suite d'accidents survenus dans les colonies privées, ce qui porte à 39 le nombre des décès afférents à ces établissements.

Un cas d'aliénation mentale a été constaté à la colonie publique de Saint-Maurice, chez un jeune détenu qui avait donné antérieurement des signes de troubles dans les fonctions cérébrales; 1 jeune détenu d'un quartier correctionnel, 2 des colonies publiques, 65 des colonies privées ont été reconnus épileptiques.

Dans les établissements affectés aux filles, les admissions à l'infirmerie ou les envois à l'hôpital, forment un total de 467 (quartier correctionnel 2, maisons pénitentiaires 465), soit, par

jour et pour 100 jeunes détenus 0.066 (quartier correctionnel 0.015, maisons pénitentiaires 0.067). Les proportions étaient les mêmes en 1876.

Les maladies ayant motivé l'admission à l'infirmerie ou l'envoi à l'hôpital se répartissent ainsi :

Phtisie . . . . .	55	soit 11.78 0/0	contre 12.30 en 1876.
Scrofule . . . . .	165	— 35.33 0/0	— 40.57 —
Fièvre typhoïde . . . . .	6	— 1.28 0/0	— 1.43 —
Scorbut . . . . .	5	— 1.07 0/0	— » —
Maladies des voies digestives . . . . .	121	— 25.91 0/0	— 22.75 —
Autres maladies (dont 2 au quartier correctionnel) . . . . .	115	— 24.63 0/0	— 22.95 —

Il y a eu 36 décès, ayant porté exclusivement sur la population des maisons pénitentiaires. La mortalité est, par suite, de 1.91 pour ces derniers établissements, et de 1.87 sur l'ensemble de l'effectif des jeunes filles; en 1876, la proportion des décès était de 2.38 pour le quartier correctionnel, 2.26 pour les maisons pénitentiaires, ou 2.32 pour la totalité des établissements.

Ces 36 décès sont rapportés aux causes ci-après :

Phtisie . . . . .	23	soit 63.89 0/0	contre 66.67 en 1876.
Scrofule . . . . .	2	— 5.56 0/0	— 6.67 —
Fièvre typhoïde . . . . .	2	— 5.56 0/0	— 8.88 —
Scorbut . . . . .	1	— 2.77 0/0	— » —
Maladies des voies digestives . . . . .	4	— 11.11 0/0	— » —
Maladies diverses . . . . .	4	— 11.11 0/0	— 17.78 —

Il a été constaté 2 cas d'aliénation mentale chez des jeunes filles appartenant à des maisons pénitentiaires et ayant antérieurement éprouvé des atteintes de ce mal; 5 ont eu des accès d'épilepsie.

TABLEAUX XIII et XIV. — Travail.

Voici quelle était la situation des établissements affectés aux garçons sous le rapport du travail :

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF au 31 décembre 1877.

	Quartiers correctionnels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES.		TOTAL.
		publiques.	privées.	
Occupés. { Services économiques . . . . .	6	183	342	533
» Travaux agricoles . . . . .	»	1,403	3,496	4,601
» Travaux industriels . . . . .	321	461	1,488	2,270
TOTAL des jeunes détenus occupés . . . . .	327	1,751	5,326	7,404
Inoccupés. { Malades . . . . .	3	47	38	88
» En punition . . . . .	5	13	23	41
» Infirmes, convalescents, arrivants, etc . . . . .	»	103	64	167
TOTAUX . . . . .	335	1,914	5,451	7,700
NOMBRE MOYEN de jeunes détenus occupés pendant l'année.				
Services économiques . . . . .	8	234	292	534
» Travaux agricoles . . . . .	»	1,078	3,288	4,366
» Travaux industriels . . . . .	280	430	1,439	2,149
TOTAUX . . . . .	288	1,762	5,019	7,059

Il ressort de ces chiffres que, sur 100 jeunes détenus présents au 31 décembre, on comptait :

	1877.				1876.
	Quartiers correctionnels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES.		TOTAL.	
		publiques.	privées.		
Occupés. { Services économiques . . . . .	1.79	9.67	6.27	6.92	6.19
» Travaux agricoles . . . . .	»	57.73	64.14	59.76	63.05
» Travaux industriels . . . . .	95.82	24.09	27.30	29.48	27.26
ENSEMBLE . . . . .	97.61	91.49	97.71	96.16	96.50
Inoccupés. { Malades . . . . .	0.90	2.45	0.70	1.14	1.63
» Punis . . . . .	»	0.68	0.42	0.33	0.38
» Infirmes, convalescents, arrivants etc. . . . .	1.49	5.38	1.17	2.17	1.49
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
Sur une moyenne de 100 travailleurs on appliquait :					
Aux services économiques . . . . .	2.78	14.42	5.82	7.84	7.34
» Aux travaux agricoles . . . . .	»	61.18	65.51	61.76	63.77
» Aux travaux industriels . . . . .	97.22	24.40	28.67	30.40	26.89
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Des 4,366 jeunes détenus employés, en moyenne, à des travaux agricoles, 83 (46 dans les colonies publiques, 37 dans les colonies privées), choisis parmi les meilleurs sujets, avaient été mis temporairement, à la disposition de cultivateurs. Cette mesure, qui peut être considérée comme un stage de la libération, constitue un moyen d'émulation puissant et facilite le placement des pupilles de l'administration lorsqu'ils doivent quitter les établissements d'éducation correctionnelle, soit à l'expiration du temps fixé par le jugement, soit à titre gracieux. En outre, 200 enfants appliqués à l'industrie travaillaient chez des particuliers : ce sont les jeunes détenus adoptés par la Société de patronage de la Seine et que celle-ci confie, à son tour, à des entrepreneurs ou à des maîtres-ouvriers choisis avec le plus grand soin.

Dans les établissements affectés aux filles, l'effectif se répartissait de la manière suivante, au 31 décembre :

Occupées.	{	services économiques. . . . .	543	soit	28.43	0/0	contre	19.99	en	1876.
		travaux agricoles . . . . .	335	—	17.54	—	—	—	—	—
		travaux industriels . . . . .	1.006	—	52.67	—	—	—	—	—
			1.884		98.64			97.92		
Inoccupées.	{	malades . . . . .	16	—	0.84	—	—	0.96	—	—
		en punition . . . . .	"	—	"	—	—	"	—	—
		infirmes, convalescentes, arrivant, etc. . . . .	10	—	0.52	—	—	—	1.12	—
			1.910	—	100	»	—	—	100	»

La moyenne des jeunes détenues occupées a été pendant l'année 1877 de 1,748, contre 1,803 en 1876, savoir :

Services économiques . . . . .	490	soit	28.03	0/0	contre	21.13	en	1876.
Travaux agricoles . . . . .	324	—	18.54	—	—	18.19	—	—
Travaux industriels . . . . .	934	—	53.43	—	—	60.68	—	—

Dans le chiffre moyen des jeunes filles occupées, le quartier correctionnel figure pour 36 dont 4 employées aux services économiques, et 32 à des travaux de couture.

TABLEAUX XV et XVI. — Situation des jeunes détenus au moment de leur libération.

Il a été mis en liberté, pendant l'année, 1,835 jeunes garçons dont 18 étaient détenus par voie de correction paternelle, 104 condamnés en vertu des articles 67 et 69 du Code pénal, et 1,713 placés sous la tutelle administrative par application de l'article 66.

Les 1,817 délinquants sortis en 1879 se répartissaient ainsi, suivant les catégories d'établissements où ils avaient été soumis à l'éducation correctionnelle et les causes de leur libération :

Expiration du temps fixé par le jugement . . . . . 96  
 Grâce . . . . . 4  
 Libération provisoire . . . . . 72

Soit, sur 100 libérés.

Expiration du temps fixé par le jugement . . . . . 53.81  
 Libération anticipée . . . . . 44.19

Quartiers correctionnels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES		TOTAL.
	publiques.	privées.	
Expiration du temps fixé par le jugement . . . . .	230	874	1,200
Grâce . . . . .	8	8	20
Libération provisoire . . . . .	282	243	597
	520	1,123	1,817
Expiration du temps fixé par le jugement . . . . .	44.23	77.69	66.04
Libération anticipée . . . . .	53.81	22.31	33.96
100. »	100. »	100. »	100. »

En 1876, la proportion des libérations anticipées était de 34.48 dans les quartiers correctionnels, 53.09 dans les colonies publiques, 23.96 dans les colonies privées, ou 33.46 pour l'ensemble des établissements.

Les chiffres suivants indiquent, pour chacune des deux classes de libérés, la répartition, sur 100, suivant l'âge, l'état de l'instruction scolaire, de l'instruction professionnelle et la destination reçue à la sortie de l'établissement.

AGE.	Expiration du temps fixé par le jugement.	Libérations anticipées.	TOTAL.	
12 ans et au-dessous . . . . .	0.47	»	0.41	
Plus de 12 à 16 ans . . . . .	16.50	14.91	15.96	
— de 16 à 18 ans . . . . .	50. »	43.60	47.83	
— de 18 à 20 ans . . . . .	32.75	41. »	33.53	
— de 20 ans . . . . .	0.58	0.49	0.55	
	100. »	100. »	100. »	
<b>INSTRUCTION SCOLAIRE.</b>				
Illettrés à leur entrée	Ayant appris à lire . . . . .	8.383	4.700	7.265
	— à lire et à écrire . . . . .	14.334	11.669	13.429
	— à lire, à écrire et à calculer . . . . .	25.250	25.284	25.262
Sachant lire	Ayant acquis l'instruction primaire . . . . .	4.833	3.728	4.458
	Demeurés illettrés . . . . .	2.333	1.459	2.036
	Ayant appris à écrire . . . . .	3.730	1.439	2.972
Sachant lire et écrire	— à écrire et à calculer . . . . .	10.417	12.318	11.062
	Ayant acquis l'instruction primaire . . . . .	5.167	3.728	4.678
	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	0.500	0.162	0.383
Possédant l'instruction primaire	Ayant appris à écrire et à calculer . . . . .	9.334	12.156	10.292
	Ayant acquis l'instruction primaire . . . . .	10.250	16.207	12.273
	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	0.833	0.486	0.715
N'ayant pas fait de progrès	Ayant acquis l'instruction primaire . . . . .	3.833	5.186	4.293
	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	0.500	0.648	0.550
	Ayant fait des progrès . . . . .	0.083	0.810	0.330
	»	»	»	
	100. »	100. »	100. »	
<b>INSTRUCTION PROFESSIONNELLE</b>				
Ayant appris un métier agricole . . . . .	68.75	64.48	67.20	
— — industriel . . . . .	26.42	28.36	27.08	
— une autre profession . . . . .	4. »	6.65	4.90	
N'ayant appris aucun métier . . . . .	0.83	0.81	0.82	
	100. »	100. »	100. »	
<b>DESTINATION.</b>				
Restés dans l'établissement . . . . .	0.58	0.65	0.61	
Rentrés dans leur famille . . . . .	83.67	35.01	67.14	
Confiés à des sociétés de patronage . . . . .	1.17	1.62	1.32	
Engagés militaires . . . . .	1.58	19.45	7.65	
Placés par les soins des directeurs, comme ouvriers, domestiques, etc . . . . .	13. »	43.27	23.28	
	100. »	100. »	100. »	

En 1876, la proportion des libérés n'ayant pas dépassé 16 ans, était plus élevée. Le nombre de ceux qui n'avaient pas tiré profit de l'instruction scolaire a diminué (4.112 0/0 contre 5.734, libérés par expiration du temps fixé par le jugement, 2.755 0/0 contre 4.412, libérés par anticipation, soit sur l'ensemble 3.187 0/0 contre 5.190). Les jeunes garçons qui, à l'expiration du terme assigné par les tribunaux à leur éducation correctionnelle, ont dû rentrer dans leurs familles, forment un chiffre relativement plus fort (83.67 0/0 en 1877, contre 81.67 en 1876), tandis qu'on constate une différence en moins à l'égard de ceux dont la libération a eu lieu par anticipation (35.01 0/0 contre 38.51); la situation de ces derniers est, d'ailleurs, comme on voit, la plus favorable, puisque 64.99 0/0 en 1877 et 61.49 en 1876, ont pu être soustraits à l'influence de parents la plupart indignes ou incapables.

Dans les établissements affectés aux filles, il y a eu 520 mises en liberté, dont 141 s'appliquent à des mineures détenues par voie de correction paternelle, et 379 à des délinquantes. Celles-ci se divisaient de la manière suivante, sous le rapport de la nature des établissements où elles étaient détenues et des motifs de leur sortie :

1877.						Proportion en 1876.
NOMBRE.			PROPORTION %.			
Quartiers correctionnels.	Maisons pénitentiaires.	TOTAL.	Quartiers correctionnels.	Maisons pénitentiaires.	TOTAL.	
8	329	337	66.67	89.65	88.92	86.53
»	13	13	»	3.54	3.43	12.23
4	25	29	33.33	6.81	7.65	1.22
12	367	379	100. »	100. »	100. »	100. »

Expiration du temps fixé par le jugement . . . . .  
Grâce . . . . .  
Libération provisoire . . . . .

Elles étaient ainsi classées au point de vue de leur âge, de l'état de leur instruction scolaire ou professionnelle et de la destination qui leur avait été donnée :

	EXPIRATION du temps fixé par le jugement.	LIBÉRATION anticipée.	TOTAL.	
<b>AGE.</b>				
12 ans et au-dessous. . . . .	2.67	»	2.37	
Plus de 12 à 16 ans. . . . .	12.46	23.81	13.72	
De 16 à 18 ans . . . . .	39.17	42.86	39.84	
De 18 à 20 ans . . . . .	43.62	30.95	42.22	
Plus de 20 ans . . . . .	1.78	2.38	1.85	
	400 »	400 »	400 »	
<b>INSTRUCTION SCOLAIRE</b>				
Illettrées à leur entrée. . . . .	ayant appris à lire . . . . .	6.528	»	5.805
	— à lire et à écrire. . . . .	17.211	14.286	16.887
	— à lire, à écrire et à calculer. . . . .	37.685	26.190	36.412
Sachant lire. . . . .	ayant acquis l'instruction primaire. . . . .	7.122	9.524	7.388
	demeurées illettrées . . . . .	2.077	»	1.847
	— à écrire et à calculer . . . . .	2.674	2.381	2.638
Sachant lire et écrire. . . . .	ayant acquis l'instruction primaire. . . . .	13.353	11.905	13.193
	n'ayant pas fait de progrès . . . . .	2.674	4.762	2.902
	— à calculer . . . . .	0.890	»	0.791
Sachant lire, écrire et cal- culer . . . . .	ayant acquis l'instruction primaire . . . . .	5.015	4.762	5.013
	n'ayant pas fait de progrès . . . . .	3.284	21.428	5.277
	— à calculer . . . . .	»	2.381	0.264
Possédant l'in- struction pri- maire.	ayant fait des progrès. . . . .	0.890	2.381	1.055
	n'ayant pas fait de progrès . . . . .	0.593	»	0.528
	— à calculer . . . . .	»	»	»
	400 »	400 »	400 »	
<b>INSTRUCTION PROFESSIONNELLE.</b>				
Ayant appris un métier agricole. . . . .	26.41	19.05	23.59	
— — industriel. . . . .	63.20	76.19	64.65	
— une autre profession. . . . .	9.50	4.76	8.97	
N'ayant pas appris de métier . . . . .	0.89	»	0.79	
	400 »	400 »	400 »	

	EXPIRATION du temps fixé par le jugement.	LIBÉRATION anticipée.	TOTAL.
<b>DESTINATION.</b>			
Restées dans l'établissement. . . . .	6.23	4.76	6.07
Rentrées dans leurs familles. . . . .	67.66	73.81	68.34
Confidées à des sociétés de patronage. . . . .	2.08	4.76	2.37
Placées par les soins des directrices comme ouvrières, do- mestiques, etc . . . . .	24.03	16.67	23.22
	400 »	400 »	400 »

De même que pour les garçons, la proportion des libérées n'ayant pas dépassé 16 ans a diminué (libérées par expiration du temps fixé par le jugement 15.13 0/0 en 1877, contre 16.96 en 1876, libérées par anticipation 23.81 contre 31.82, ensemble 16.09 contre 18.96). On constate également une réduction dans le nombre de celles qui n'avaient pas profité de l'enseignement scolaire (libérées par expiration du temps fixé par le jugement 3.560, libérées par anticipation 2.381, ensemble 3.430 0/0 en 1877, contre 4.947 0/0, 2.273 0/0 et 4.587 0/0 en 1876). Le chiffre des jeunes filles rentrant dans des familles où elles doivent trop souvent trouver de mauvais exemples ou de funestes excitations est toujours très élevé (libérées par expiration du temps fixé par le jugement 67.66 0/0, libérées par anticipation 73.81, ensemble 68.34 0/0, en 1877, contre 67.14 0/0, 75 0/0 et 68.20 0/0 en 1876); on doit faire remarquer toutefois, en ce qui concerne les jeunes détenues mises en liberté par mesure administrative, qu'elles ne sont rendues à leurs parents qu'autant que ceux-ci offrent des garanties suffisantes sous le rapport de la moralité.

# ALGÉRIE

L'établissement de M'zéra, fondé et administré par un particulier, et constitué colonie pénitentiaire et correctionnelle, renfermait, au 31 décembre 1876 (tabl. I). . . . . 138 garçons

Il en a reçu en 1877. . . . . 47

Ensemble. . . . . 185

Le nombre des jeunes détenus sortis par libération, décès, évasion ou transfèrement, a été de. . . . . 61

L'effectif, au 31 décembre 1877, était de . . . 124

Les journées de détention formant un total de 46,918, la population moyenne ressort à 129.

Des 124 jeunes garçons détenus à la fin de l'année, 94 ou 75.81 0/0 étaient soumis à l'éducation correctionnelle par application de l'article 66 du Code pénal, 30 ou 24.19 condamnés en vertu des articles 67 et 69. Ils se répartissaient de la manière suivante, sous le rapport de la durée assignée par le jugement à la correction ou à la peine :

Placés sous la tutelle administrative (art. 66).

1 à 2 ans. . . . .	4	soit	4.25	0/0
2 à 4 — . . . . .	17	—	18.09	—
4 à 6 — . . . . .	37	—	39.36	—
6 à 8 — . . . . .	24	—	25.53	—
8 à 10 — . . . . .	10	—	10.64	—
10 à 12 — . . . . .	2	—	2.13	—
12 à 14 — . . . . .	»	—	»	—

Condamnés (art. 67 et 69).

1 an . . . . .	4	soit	13.33	0/0
Plus de 1 à 2 ans. . . . .	2	—	6.67	—
2 à 4 — . . . . .	5	—	16.67	—
4 à 6 — . . . . .	4	—	13.33	—
6 à 8 — . . . . .	8	—	26.66	—
8 à 10 — . . . . .	5	—	16.67	—
10 à 12 — . . . . .	2	—	6.67	—

La moyenne est, pour les enfants acquittés comme pour les condamnés, de 5 ans 6 mois.

En 1876, la proportion des enfants placés sous la tutelle administrative s'élevait à 81.16 0/0, celle des condamnés étant seulement de 18.84; la durée moyenne de la détention était, pour les premiers, de 3 ans 8 mois, pour les seconds, de 3 ans 9 mois.

L'envoi en correction ou la condamnation avait été motivé par les crimes ou délits ci-après :

Assassinat, empoisonnement . . .	1	soit	0.81	0/0	contre	0.72	en	1876.
Meurtre, coups et blessures . . .	14	—	11.29	—	—	15.22	—	—
Incendie . . . . .	2	—	1.61	—	—	0.72	—	—
Attentats à la pudeur. . . . .	25	—	20.16	—	—	11.60	—	—
Vols qualifiés . . . . .	»	—	»	—	—	0.72	—	—
Vol simple, escroquerie. . . . .	72	—	58.07	—	—	59.42	—	—
Mendicité et vagabondage . . . .	2	—	1.61	—	—	1.45	—	—
Autres crimes ou délits. . . . .	8	—	6.45	—	—	10.15	—	—

Ces décisions avaient été prononcées :

Par les tribunaux correctionnels. . . .	102	soit	82.26	0/0	contre	81.88
Par les cours d'assises . . . . .	10	—	8.06	—	—	5.80
Par les tribunaux militaires. . . . .	12	—	9.68	—	—	12.32

Les jeunes détenus provenaient, 58 ou 46.77 0/0 du département d'Alger, 38 ou 30.65 0/0 de celui de Constantine, 28 ou 22.58 0/0 de celui d'Oran. Les proportions étaient respectivement en 1876 de 46.38 0/0, 26.09 0/0 et 27.53 0/0.

L'effectif était ainsi classé, sous le rapport de l'âge :

Au moment du délit :

Au-dessous de 8 ans. . . . .	»	soit	»	contre	0.72	en	1876.
8 à 10 — . . . . .	7	—	5.64	0/0	2.79	—	—
10 à 12 — . . . . .	15	—	12.10	—	2.90	—	—
12 à 14 — . . . . .	41	—	33.06	—	14.49	—	—
14 à 15 — . . . . .	23	—	18.55	—	40.58	—	—
15 à 16 — exclusivement . . . . .	38	—	30.65	—	38.41	—	—

Au 31 décembre :

Au-dessous de 8 ans. . . . .	»	—	»	contre	0.72	en	1876.
8 à 10 — . . . . .	1	soit	0.81	—	0.72	—	—
10 à 12 — . . . . .	10	—	8.06	—	4.35	—	—
12 à 14 — . . . . .	25	—	20.17	—	34.06	—	—
14 à 16 — . . . . .	45	—	36.29	—	39.13	—	—
16 à 18 — . . . . .	33	—	26.61	—	8.70	—	—
18 à 20 — . . . . .	8	—	6.45	—	11.60	—	—
Au-dessus de 20 ans. . . . .	2	—	1.61	—	0.72	—	—

Le nombre des enfants légitimes était de 121, soit 97.58 0/0, celui des enfants naturels de 3 ou 3.42 0/0 en 1877, contre 97.83 et 2.17 0/0 en 1776.

On comptait 2 jeunes détenus soit 1.61 0/0 (contre 1.45) appartenant à des parents aisés, 112, soit 90.33 0/0 (contre 70.20) à des parents vivant de leur travail, 10 soit 3.06 0/0 (contre 28.26) à des parents inconnus ou disparus. Il a été constaté, en outre, que 3, soit 2.42 0/0, étaient issus de repris de justice, 23, soit 18.55 0/0, orphelins d'un de leurs parents, 9, soit 7.26 0/0, orphelins de père et de mère, au lieu de 1.45 0/0, 8.70 0/0 et 7.25 0/0 l'année précédente.

Sous le rapport religieux, la population se divisait en : musulmans 94 ou 75.81 0/0 (contre 74.64), catholiques 28 ou 22.58 0/0 (contre 23.19) et israélites 2 ou 1.61 0/0 (contre 2.17).

La statistique de 1877 mentionne seulement 5 enfants, soit 4.03 0/0 (contre 4.34), comme ayant été antérieurement soumis à l'éducation correctionnelle.

Au point de vue de l'instruction professionnelle, au moment de l'entrée, l'effectif se répartissait ainsi :

Exerçant ou apprenant une profession industrielle . . . . .	4	soit	3.23 0/0	contre	0.72 en 1876.
— agricole . . . . .	109	—	87.90	—	78.99 —
— une autre profession. . . . .	9	—	7.26	—	2.90 —
Sans profession . . . . .	2	—	1.61	—	17.39 —

Il se composait, au point de vue de l'état de l'instruction scolaire, à la même époque, de :

Illettrés . . . . .	116	soit	93.55 0/0	contre	97.83 en 1876.
Sachant lire . . . . .	5	—	4.03	—	2.17 —
— lire et écrire . . . . .	1	—	0.81	—	» —
— lire, écrire et calculer. . . . .	2	—	1.61	—	» —
Possédant l'instruction primaire. . . . .	»	—	»	—	» —
une instruction plus élevée . . . . .	»	—	»	—	» —

Malgré les difficultés considérables que présente, à la colonie de M'zéra, l'enseignement scolaire, par suite de l'ignorance de la langue française de la plupart des jeunes détenus au moment de leur entrée, et de l'âge relativement avancé d'un grand nombre d'entre eux, des progrès sensibles paraissent avoir été faits en

1877. Pendant l'année, 185 élèves ont fréquenté l'école, et les résultats suivants ont été obtenus.

Illettrés :				
Ayant appris à lire. . . . .	45	soit 0/0	24.33	} 29.19
— à lire et à écrire . . . . .	9	—	4.86	
Encore illettrés à la fin de l'année. . . . .	81	—		43.78
Sachant lire :				
Ayant appris à écrire. . . . .	11	—	5.95	} 11.36
— à écrire et à calculer . . . . .	10	—	5.41	
N'ayant pas fait de progrès. . . . .	10			5.41
Sachant lire et écrire :				
Ayant appris à calculer. . . . .	4	—	2.16	} 4.32
Ayant acquis le complément de l'instruction. . . . .	4	—	2.16	
N'ayant pas fait de progrès. . . . .	5	—		2.70
Sachant lire, écrire et calculer :				
Ayant fait des progrès. . . . .	6	—		3.24
N'ayant pas fait de progrès. . . . .	»	—		»

On voit qu'en définitive 48.11 jeunes détenus sur 100 ont profité de l'enseignement, tandis qu'en 1876, la proportion était seulement de 21.15.

Le propriétaire de l'établissement l'a doté, en 1877, d'une bibliothèque où il a été pourvu à 447 mises en lecture, soit 6.66 par distribution hebdomadaire et pour 100 jeunes détenus.

Les récompenses décernées dans la colonie ont consisté en gratifications pécuniaires 119, récompenses honorifiques 3, diverses 3. Aucune libération anticipée n'a été accordée.

Le nombre des infractions signalées s'est élevé à 101, savoir :

Vols. . . . .	18	soit	17.82	sur 100	contre	20.90	en 1876.
Actes d'immoralité . . . . .	4	—	3.96	—	—	2.98	—
Voies de fait. . . . .	7	—	6.93	—	—	10.45	—
Paresse . . . . .	17	—	16.83	—	—	22.39	—
Insubordination . . . . .	4	—	3.96	—	—	1.49	—
Autres infractions . . . . .	51	—	50.50	—	—	41.79	—

La proportion par jour et pour 100 jeunes détenus ressort à 0.21 ; elle n'était que de 0,12 l'année précédente.

A raison des plus graves de ces fautes, on a eu recours, dans 33 cas, à la cellule de punition.

Le chiffre des évasions a augmenté : de 3, en 1876, il est monté, en 1877, à 12, dont 7 suivies de réintégration pendant l'année ; en outre, 4 tentatives ont été réprimées.

L'état sanitaire s'est notablement amélioré. La statistique de 1877 accuse seulement 26 admissions à l'infirmerie, soit 0.06 par jour et pour 100 enfants, contre 0.09 en 1876. A la vérité, le nombre des journées de maladie a été de 749 ou 1.56 pour 100 journées de détention, au lieu de 1.33, mais la mortalité, qui s'élevait à 5.80, est descendue à 1.58 0/0. Les décès constatés en 1877, étaient dus à la fièvre typhoïde.

On ne signale aucun cas d'aliénation mentale, et un seul jeune détenu a été reconnu épileptique. Il n'y a pas eu de suicide ni de mort accidentelle.

Au 31 décembre 1877, le nombre des jeunes détenus occupés était de 119, savoir :

Services économiques . . . . .	40	soit	8.06 0/0	contre	4.35	en 1876.
Travaux agricoles . . . . .	99	—	79.84	—	85.51	—
Travaux industriels . . . . .	10	—	8.06	—	5.80	—
5 étaient inoccupés, savoir :						
Malades . . . . .	»	—	3.23	—	2.90	—
En punition . . . . .	4	—	»	—	0.72	—
Infirmes . . . . .	1	—	0.81	—	0.72	—
Total égal à l'effectif	124		100. »		100. »	—

Le nombre moyen des travailleurs avait été pendant l'année de 110, savoir :

Services économiques . . . . .	40	soit	8.40 0/0	contre	4.55	en 1876.
Travaux agricoles . . . . .	99	—	83.20	—	89.39	—
Travaux industriels . . . . .	10	—	8.40	—	6.06	—
Total égal.	119		100. »		100. »	—

Il a été mis en liberté dans le cours de l'année 44 jeunes détenus, ayant tous accompli le temps assigné par le jugement à leur éducation correctionnelle, tandis qu'en 1876, sur 58 libérés, 7 étaient sortis par anticipation.

Les 44 libérés de 1877 se répartissaient ainsi, sous le rapport de l'âge :

12 ans et au-dessous . . . . .	3	soit	6.82 0/0	contre	1.72	en 1876.
Plus de 12 à 16 ans . . . . .	18	—	40.91 0/0	—	51.73	—
16 à 18 ans . . . . .	10	—	22.73 0/0	—	8.62	—
18 à 20 ans . . . . .	13	—	29.54 0/0	—	25.86	—
Plus de 20 ans . . . . .	»	—	»	—	12.07	—

L'état de leur instruction scolaire, et tous étaient illettrés à leur entrée, est indiqué par les chiffres ci-après :

Ayant appris à lire . . . . .	21	soit	47.73 0/0	contre	41.33	en 1876.
— à lire et à écrire . . . . .	8	—	18.18 0/0	—	12.07	—
— à lire, à écrire et à calculer . . . . .	1	—	2.27 0/0	—	»	—
Demeurés illettrés . . . . .	14	—	31.82 0/0	—	46.55	—

Sous le rapport professionnel, ils étaient classés de la manière suivante :

Agriculture . . . . .	38	soit	86.36 0/0	contre	94.83	en 1876.
Industrie . . . . .	2	—	4.55 0/0	—	5.17	—
Autres professions . . . . .	4	—	9.09 0/0	—	»	—

De même qu'en 1876, tous les libérés sont rentrés dans leurs familles.

Si l'on se reporte aux renseignements statistiques concernant les établissements de France, on constate, dans la composition de la population, des différences tellement considérables, qu'une comparaison entre l'état sanitaire, disciplinaire, scolaire, professionnel, ainsi que la situation des libérés, dans ces établissements, d'une part, et dans la colonie de M'Zéra, de l'autre, n'offrirait aucun intérêt.



## **CINQUIÈME PARTIE.**

---

### **MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION ; CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ.**

---

#### **FRANCE.**

---

Les efforts soutenus de l'Administration, pour obtenir la transformation des prisons départementales, en vue de l'application du régime de l'emprisonnement individuel, ne sont pas demeurés sans résultats en 1877.

Les projets concernant l'appropriation de la maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould, et des maisons d'arrêt, de justice et de correction d'Angers et de Tours, ont été approuvés, les moyens financiers d'exécution assurés, tant par l'allocation de subventions sur les fonds du Trésor que par l'ouverture de crédits aux budgets départementaux.

A la fin de l'année, les travaux, presque achevés pour le premier de ces établissements, se poursuivaient activement pour le second, et allaient être bientôt entrepris pour le troisième.

Les plans relatifs à la construction des maisons d'arrêt, de justice et de correction de Besançon et de Bourges, ainsi qu'à la transformation du dépôt près le Palais-de-Justice de Dijon, étaient arrêtés, sous réserve de quelques modifications dans les détails, et des ressources avaient été créées par les votes des conseils généraux du Doubs, du Cher et de la Côte-d'Or. Celui

de Seine-et-Oise avait adopté, d'accord avec l'Administration, les avant-projets préparés pour la construction des prisons de Pontoise et de Corbeil, ainsi que l'appropriation de la maison d'arrêt et de correction d'Étampes et de la maison de justice de Versailles; mais le vote des crédits nécessaires, comme la concession des subsides par l'État, avait été ajourné jusqu'à ce qu'il ait pu être statué sur les projets définitifs.

La direction du service pénitentiaire avait eu à examiner, en outre, plusieurs projets de construction (Sarlat, Chaumont, Nice, Toul, Troyes, Caen, etc.), et à préparer les bases des études concernant quelques autres (Tarbes, Le Puy, Chambéry, etc.), ainsi que la transformation de la prison de Bayonne, l'appropriation de celles de Saint-Quentin, Chalon-sur-Saône, etc., mais tous les plans proposés avaient dû être renvoyés à leurs auteurs, comme ne se prêtant aucunement à la mise en pratique du nouveau régime, et les conseils généraux, après avoir admis, en principe, la nécessité de reconstruire des prisons dont l'état défectueux ne peut être contesté, se montraient peu disposés à faire les sacrifices qu'exige cette mesure dans les conditions déterminées par la loi du 5 juin 1875. Cette résistance s'est principalement accentuée en ce qui touche l'appropriation des établissements construits avant 1853, d'après le système cellulaire tel qu'il était entendu à cette époque.

Les lenteurs que subissait l'élaboration des projets de construction provenaient, en partie, de l'absence d'un programme assez précis pour guider les architectes locaux dans la rédaction de plans qui doivent satisfaire à des exigences d'une nature toute spéciale, alors qu'aucun des édifices existant actuellement, en France, ne peut être proposé comme un type conforme aux données les plus récentes de la science pénitentiaire. Cette lacune a été comblée : un arrêté du 27 juillet 1877, pris sur l'avis du conseil supérieur des prisons, a rendu obligatoire un nouveau programme, très détaillé, et, pour en faciliter l'application, l'Administration a fait établir des projets-spécimens qui ont pu, à partir de 1878, être remis aux architectes départementaux.

## CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ.

La création de brigades de gendarmerie, dans 33 localités qui en étaient dépourvues, a eu pour conséquence une augmentation correspondante dans le nombre des chambres de sûreté. D'autre part, 8 dépôts ont été transférés dans les casernes. Par suite de ces mesures, l'Administration disposait, au 31 décembre 1877, de 2,974 chambres et 61 dépôts de sûreté, soit ensemble 3,035 contre 2,933 chambres et 69 dépôts ou 3,002 au total en 1876.

Ces divers lieux de détention provisoire renfermaient, au 31 décembre 1876 :

	DÉTENUS CIVILS.		Militaires et marins.	TOTAL.
	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.		
Un effectif de.....	83	15	7	105
Il est entré pendant l'année.....	50,320	6,439	2,797	59,576
Ensemble.....	50,403	6,474	2,804	59,681
Il est sorti.....	50,358	6,465	2,799	59,622
L'effectif était, au 31 décembre 1877, de.....	45	9	5	59

Le chiffre des entrées se décompose de la manière suivante :

	Sexe masculin.	Sexe fémin.
Individus arrêtés dans le ressort de la brigade de gendarmerie.....	37,957	5,191
Détenus transférés de brigade en brigade.....	15,160	1,268
	53,117	6,459
	59,576	

La proportion afférente à la première catégorie est de 71.46 0/0

pour le sexe masculin, 80.37 pour le sexe féminin, ou 72.43 sur l'ensemble, contre 66.80 0/0, 77.70 et 67.98 en 1876.

Les journées de détention forment un total de 74,891, dont 69,578 (hommes et jeunes garçons, 61,470, femmes et jeunes filles 8,108) pour les détenus civils et 5,313 pour les militaires et marins. La population moyenne est ainsi de 205, dont 191 (hommes et jeunes garçons 169, femmes et jeunes filles 22) détenus civils et 14 militaires et marins, en 1877, au lieu de 203, dont 185 (hommes et jeunes garçons 163, femmes et jeunes filles 22) détenus civils et 19 militaires et marins en 1876.

La durée moyenne du séjour dans les chambres et dépôts ressort, en 1877, à 1 jour, 26, soit, à 0.01 près, le même chiffre que l'année précédente.

Le nombre des individus évadés, qui avait été de 9, dont 3 non repris, pendant l'année 1876, s'est élevé à 14, dont 5 non repris, en 1877.

### MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

TABLEAUX I et II. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre.

Le mouvement de la population est représenté par les chiffres suivants :

	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Effectif au 31 décembre 1876.. . . . .	20,230	4,520	24,770
Entrées. . . . .	213,642	61,798	275,440
Ensemble. . . . .	233,892	66,318	300,210
Sorties. . . . .	214,321	61,898	276,219
Effectif au 31 décembre 1877.. . . . .	19,571	4,420	23,991

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 8,773,097 (hommes et jeunes garçons 7,047,532, femmes et jeunes filles 1,725,565), ce qui correspond à une population moyenne de 24,036 (hommes et jeunes garçons 19,308, femmes et jeunes

filles 4,728). En 1876, la population moyenne était de 22,900 (hommes et jeunes garçons 18,251, femmes et jeunes filles 4,649). Il y a donc eu une augmentation de 1136 (hommes et jeunes garçons 1057, femmes et jeunes filles 79). Cette différence se répartit ainsi, entre la Seine et les autres départements :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.		TOTAL.	
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
1877.. . . . .	4,251	1,669	15,037	3,039	19,308	4,728
1876.. . . . .	4,033	1,732	14,218	2,897	18,251	4,649
Augmentation. . . . .	218	»	839	142	1,057	79
Diminution. . . . .	»	83	»	»	»	»
Soit, pour 100 :						
Augmentation. . . . .	5.40	»	5.90	5.39	5.79	1.70
Diminution. . . . .	»	4.74	»	»	»	»

Dans la population moyenne, celle des prisons de la Seine figure à raison de 24.63 0/0 (sexe masculin 22.02, sexe féminin 35.30). Les proportions étaient sensiblement les mêmes en 1876.

Le total des effectifs maxima qu'aient renfermés les maisons d'arrêt de justice et de correction a été de 33,143 (sexe masculin 26,167, sexe féminin 6,976) dont 6,210 (sexe masculin 5,027, sexe féminin 1,183) dans la Seine, 26,233 (sexe masculin 21,140, sexe féminin 5,093) dans les autres départements. En 1876, on avait compté un total de 32,343 détenus (sexe masculin 5,027, sexe féminin 6,794) dont 6,975 (sexe masculin 4,916, sexe féminin 2,059) dans la Seine, 25,368 (sexe masculin 20,633, sexe féminin 4,735) dans les autres départements.

Sous le rapport du sexe et de l'âge, la population se divisait ainsi, au 31 décembre 1877 :

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Adultes (16 ans et au-dessus) . . .	3,802	1,545	5,347	15,327	2,812	18,139	19,129	4,357	23,486
Jeunes détenus . . . . .	176	28	204	266	35	301	442	63	505
	3,978	1,573	5,551	15,593	2,847	18,440	19,571	4,420	23,991
Soit sur 100 individus :									
Adultes . . . . .	95.58	98.22	96.32	98.29	98.77	98.37	97.74	98.57	97.90
Jeunes détenus . . . . .	4.42	1.78	3.68	1.71	1.23	1.63	2.26	1.43	2.40
100 » 100 » 100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »
Les proportions étaient en 1876 :									
Adultes . . . . .	95.53	97.78	96.11	98.27	98.63	98.32	97.66	98.34	97.78
Jeunes détenus . . . . .	4.47	2.22	3.89	1.73	1.37	1.68	2.34	1.66	2.22
100 » 100 » 100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

Les détenus étaient classés comme il suit, sous le rapport légal :

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Adultes :									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi . . . . .	1,046	147	1,193	3,646	525	4,171	4,692	672	5,364
attendant leur transfèrement à leur destination légale . . .	113	39	152	526	81	607	639	120	759
à l'emprisonnement de simple police . . . . .	7	»	7	51	55	109	61	53	116
pour un mois et au-dessous . . . . .	298	69	367	1,808	317	2,125	2,106	386	2,492
pour plus d'un mois jusqu'à deux . . . . .	332	45	377	1,435	258	1,693	1,767	303	2,070
pour plus de deux mois jusqu'à trois . . . . .	374	113	487	1,862	325	2,187	2,236	438	2,674
pour plus de trois mois jusqu'à un an . . . . .	907	279	1,186	5,095	1,092	6,187	6,002	1,371	7,373
pour plus d'un an, autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales . . . . .	26	1	27	84	41	125	110	42	152
Détenus pour dettes envers l'État . .	25	»	25	564	76	640	589	76	665
— — envers les particuliers . . .	3	»	3	5	1	6	8	1	9
— par mesure administrative . . . .	671	832	1,523	92	24	116	763	876	1,639
Passagers civils . . . . .	»	»	»	60	17	77	60	17	77
— militaires et marins . . . . .	»	»	»	96	»	96	96	»	96
Jeunes détenus :									
Par voie de correction paternelle . .	40	9	49	11	2	13	51	11	62
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi . . . . .	66	11	77	101	11	115	167	25	192
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous . . . . .	11	1	12	92	12	104	103	13	116
Jugés attendant leur transfèrement . .	59	7	66	62	7	69	121	14	135
TOTAUX . . . . .	3,978	1,573	5,551	15,593	2,847	18,440	19,571	4,420	23,991

CONDAMNÉS à l'emprisonnement correctionnel

Ces chiffres donnent sur 100 individus les proportions ci-après :

Adultes :

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Inculpés, prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi . .	26.295	9.345	21.492	23.382	18.440	22.619	23.974	15.203	22.358
attendant leur transfèrement à l'emprisonnement de simple police . . . . .	2.841	2.479	2.738	3.373	2.845	3.292	3.265	2.715	3.164
pour un mois et au-dessous . . . . .	0.176	»	0.126	0.346	1.932	0.591	0.342	1.244	0.484
pour plus d'un mois jusqu'à deux . . . . .	7.491	4.386	6.611	11.595	11.435	11.524	10.761	8.733	10.387
pour plus de deux mois jusqu'à trois . . . . .	8.346	2.861	6.792	9.203	9.062	9.181	9.029	6.855	8.628
pour plus de trois mois jusqu'à un an . . . . .	9.402	7.184	8.773	11.941	11.416	11.860	11.425	9.909	11.146
pour plus d'un an, autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales . .	22.800	17.737	21.366	32.675	38.356	33.552	30.668	31.018	30.732
Détenus pour dettes envers l'État . .	0.634	0.064	0.486	0.539	1.440	0.678	0.562	0.950	0.634
— — envers les particuliers . . .	0.628	»	0.450	3.617	2.669	3.471	3.010	1.720	2.772
— par mesure administrative . . . .	0.075	»	0.054	0.032	0.035	0.033	0.041	0.023	0.037
Passagers civils . . . . .	16.868	54.164	27.437	0.590	0.843	0.629	3.899	19.819	6.832
Militaires et marins . . . . .	»	»	»	0.385	0.597	0.447	0.306	0.385	0.321
Jeunes détenus :									
En correction paternelle . . . . .	1.006	0.572	0.883	0.070	0.070	0.070	0.261	0.249	0.258
Inculpés, prévenus, etc. . . . .	1.659	0.699	1.387	0.648	0.492	0.624	0.853	0.566	0.800
Condamnés à six mois et au-dessous .	0.276	0.064	0.216	0.590	0.422	0.564	0.526	0.294	0.484
Jugés attendant leur transfèrement . .	1.483	0.445	1.189	0.398	0.246	0.374	0.618	0.317	0.563
100 » 100 » 100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

Pour les adultes des deux sexes, la proportion des inculpés, prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi a diminué en 1877, tant dans la Seine (hommes 5.45, femmes 5.97) que dans les autres départements (hommes 1.16, femmes 2.46). A l'égard des autres catégories, on constate entre les chiffres des deux années quelques différences d'une certaine importance, dans la Seine, pour les hommes, sur les condamnés de plus de deux jusqu'à trois mois (augmentation 3.56), les détenus par mesure

administrative (augmentation 4.80), pour les femmes, sur les condamnées de plus de deux jusqu'à trois mois (diminution 3.12) les détenues par mesure administrative (augmentation 10.16); dans les autres départements, les écarts sont peu considérables.

L'effectif des condamnés à l'emprisonnement correctionnel (Seine, 1,937 hommes, 407 femmes; autres départements, 10,284 hommes, 2,033 femmes) était ainsi composé, au 31 décembre 1877, sur 100 individus :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.
1 mois et au-dessous. . . . .	15.38	13.61	17.58	15.59
Plus de 1 mois jusqu'à 2 . . . . .	17.14	8.87	13.95	12.69
Plus de 2 mois jusqu'à 3. . . . .	19.31	22.29	18.11	15.99
Plus de 3 mois jusqu'à 1 an . . . . .	46.83	55.03	49.54	53.74
Plus de 1 an. . . . .	1.34	0.20	0.82	2.02
	100 »	100 »	100 »	100 »

On voit que, comme les années précédentes, la proportion des condamnations à des peines de très courte durée est très élevée. L'administration pénitentiaire a, de tout temps, signalé cette circonstance comme des plus regrettables. On ne saurait trop le répéter, un séjour de quelques semaines, de quelques mois même, dans une prison, ne permet l'emploi d'aucun moyen de traitement moral et, en l'état actuel des maisons de corrections départementales, des condamnations de cette nature n'ont le plus souvent d'autre effet, après avoir infligé, en quelque sorte, à ceux qui en sont l'objet, un amoindrissement dans leur personnalité, qui rend plus difficile leur retour à une vie laborieuse et honnête, que de les familiariser avec le régime de la prison, et de les livrer à tous les dangers de la promiscuité. L'emprisonnement individuel, en accroissant l'intensité de la peine et en mettant obstacle aux communications entre détenus, pourra seul atténuer d'aussi graves conséquences.

TABLEAU III. — État sanitaire.

Il a été admis, dans les infirmeries des prisons, ou envoyé à l'hôpital, pour cause de maladie, 13,505 individus, dont

7,491 hommes ou jeunes garçons (Seine, 3,608, autres départements 3,883) et 4,814 femmes et jeunes filles (Seine 3,278, autres départements 1,536).

La proportion des admissions à l'infirmerie ou des envois à l'hôpital, par rapport à la population moyenne, est ainsi, pour le sexe masculin, de 0.41 0/0 par jour (Seine 0.23, autres départements, 0.07), pour le sexe féminin de 0.28 0/0 (Seine 0.54, autres départements 0.14), soit pour les deux sexes 0.15 0/0 (Seine, 0.32, autres départements 0.08). Les proportions étaient plus élevées en 1876 (sexe masculin, dans la Seine 0.25, dans les autres départements 0.10; sexe féminin, dans la Seine 0.54, dans les autres départements 0.18).

Le total des journées de traitement a été de 347,904, dont 153,561 (Seine 72,765, autres départements 80,796) pour le sexe masculin, 194,343 (Seine 159,259, autres départements 35,084) pour le sexe féminin.

Tous les malades des prisons de la Seine ont été soignés dans les infirmeries de ces établissements. La proportion des journées de maladie, par rapport aux journées de détention, a été de 4.690/0 pour les hommes et les jeunes garçons, 26.16 pour les femmes et les jeunes filles, en 1877, contre 4.75 et 24.59 0/0 en 1876.

Dans les prisons des autres départements, les chiffres ci-dessus de 80,796 et 35,084 comprennent pour les hommes et les jeunes garçons 7,177 ou 8.88 0/0, pour les femmes et les jeunes filles 4,031 ou 11.89 0/0, journées d'hôpital; en 1876 il y avait eu pour le sexe masculin 10.03, pour le sexe féminin 12.85 journées d'hôpital sur 100 journées de traitement. La proportion des journées de maladie par rapport aux journées de détention soit dans les prisons, soit dans les salles d'hôpital, ressort à 1.47 0/0 pour le sexe masculin, 3.13 0/0 pour le sexe féminin, en 1877, au lieu de 1.67 et 3.33 en 1876.

Au 31 décembre 1877, sous le rapport sanitaire, la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction se répartissait ainsi.

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Valides, dans les prisons . . . . .	3,782	1,091	4,873	13,350	2,753	18,103	19,132	3,846	22,978
Malades, dans les prisons . . . . .	496	482	678	243	92	335	439	574	1,013
Malades, dans les hôpitaux . . . . .	»	»	»	22	11	33	22	11	33
	3,978	1,573	5,551	13,615	2,856	18,473	19,593	4,431	24,024
Soit, sur 100 détenus:									
Valides dans les prisons . . . . .	95.07	69.99	87.79	98.30	96.40	98.01	97.65	86.80	95.65
Malades dans les prisons . . . . .	4.93	30.01	12.21	1.36	3.22	1.81	2.24	12.95	4.21
Malades dans les hôpitaux . . . . .	»	»	»	0.14	0.38	0.18	0.11	0.25	0.14
	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

La proportion des malades en traitement soit dans les infirmeries des prisons, soit dans les hôpitaux, était plus forte en 1876.

Le nombre des décès a été, dans la Seine, de 315 pour le sexe masculin, 147 pour le sexe féminin, dans les autres départements, de 273 (infirmeries des prisons 252, hôpitaux 11) pour le sexe masculin 46 (infirmeries des prisons 44, hôpitaux, 2) pour le sexe féminin. Ces chiffres accusent, sur le total de la population moyenne des prisons et des salles d'hôpital affectées aux détenus, une mortalité de :

	Seine.	Autres départements.	Seine.	Autres départements.
Sexe masculin . . . . .	7.41	1.81 en 1877, contre	8.23	2.20 en 1876.
Sexe féminin . . . . .	8.81	1.50	8.85	1.68
Ensemble . . . . .	7.80	1.76	8.33	2.14

La proportion constamment très élevée des journées d'infirmerie et des décès dans les prisons de la Seine, provient, ainsi que l'expliquent les statistiques précédentes du contingent de malades fourni par les mendiants de la maison de répression de

Saint-Denis et par les prostituées internées à Saint-Lazare.

On a eu à constater en 1877, le suicide de 21 hommes et de 2 femmes, soit 23 au total; 4 des suicidés du sexe masculin appartenant à la population des prisons de la Seine. En 1876, le nombre des suicides avait été de 22 (6 hommes dans la Seine, 14 hommes, 2 femmes dans les autres départements).

TABLEAU IV. — Aliénation mentale, épilepsie.

Les cas d'aliénation mentale signalés en 1877 forment un total de 710 pour le sexe masculin (Seine 319, autres départements 391) et de 203 pour le sexe féminin (Seine 108, autres départements 95) tandis qu'en 1876, le nombre en avait été de 551 pour les hommes (Seine 229, autres départements 322) 213 pour les femmes (Seine 120, autres départements 93).

Les chiffres afférents à l'année 1877 se répartissent ainsi suivant la situation légale et la durée du séjour des détenus dans les prisons au moment où a été régulièrement constatée l'existence de la maladie :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.		TOTAL.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	
Inculpés, prévenus, accusés . . . . .	293	99	317	75	610	174	
Condamnés.	Dans les 15 premiers jours . . . . .	9	7	28	3	37	10
	Plus de 15 jours à 1 mois . . . . .	3	»	9	7	12	7
	Plus de 1 mois à 3 mois . . . . .	8	2	21	5	29	7
	Plus de 3 à 6 mois . . . . .	5	»	11	3	16	3
	Plus de 6 mois à 1 an . . . . .	1	»	4	1	5	1
	Plus de 1 an à 2 ans . . . . .	»	»	»	1	»	1
Plus de 2 ans . . . . .	»	»	1	»	1	»	
	319	108	391	95	710	203	

Le nombre considérable des inculpés, prévenus et accusés, s'explique par cette circonstance que, très fréquemment, il est

écroué dans les prisons des individus ayant commis des crimes ou des délits et dont l'état d'aliénation est reconnu à une époque plus ou moins avancée de l'instruction, ou même seulement au moment du jugement. En outre, à Paris, le dépôt près la Préfecture reçoit, en observation, les personnes dont le placement d'office dans les asiles est requis par l'autorité administrative ou judiciaire : 265 hommes et 90 femmes y ont été ainsi internés provisoirement en 1877, au lieu de 158 et 113 en 1876. Le contingent fourni par les condamnés étant de 100 (Seine 26, autres départements 74) pour le sexe masculin, 29 (Seine 9, autres départements 20) pour le sexe féminin, on trouve qu'il y avait sur 100 aliénés de cette catégorie :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.		TOTAL.	
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
Dans les 15 premiers jours . . . . .	34.62	77.78	37.84	15 »	37 »	34.48
Plus de 15 jours à 1 mois . . . . .	41.54	»	42.16	35 »	42 »	24.14
Plus de 1 mois à 3 mois . . . . .	30.77	22.22	28.38	25 »	29 »	24.14
Plus de 3 mois à 6 mois . . . . .	49.23	»	14.86	15 »	16 »	10.84
Plus de 6 mois à 1 an . . . . .	3.84	»	5.41	5 »	5 »	3.45
Plus de 1 an à 2 ans . . . . .	»	»	»	5 »	»	3.45
Plus de 2 ans . . . . .	»	»	4.35	»	1 »	»
	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

Les proportions étaient à peu près les mêmes en 1876.

Les cas d'épilepsie sans aliénation mentale ont été au nombre de 280 (Seine 89, autres départements 191) pour les hommes ou les jeunes garçons, 55 (Seine 13, autres départements 42) pour les femmes ou les jeunes filles, en 1877, contre 276 (Seine 97, autres départements 179) pour le sexe masculin, 57 (Seine 26, autres départements 31) pour le sexe féminin, l'année précédente.

TABLEAU V. — État disciplinaire.

Les juridictions ordinaires ont condamné, pour crimes ou délits commis pendant la détention, 70 hommes et 8 femmes, savoir :

Tentative d'assassinat sur un agent de surveillance . . . . . 1  
Incendie . . . . . 2  
Coups et blessures à des agents . . . . . 6  
Voies de fait, outrages à des agents . . . . . 16  
Coups et blessures à des co-détenus . . . . . 8  
Vol . . . . . 2  
Outrage public à la pudeur . . . . . 5  
Évasion avec bris de prison (ou tentative) . . . . . 28

	HOMMES.			FEMMES.			
	MORT.	TRAVAUX FORCÉS.	RECLUSION.	EMPRISONNEMENT.	TRAVAUX FORCÉS.	RECLUSION.	EMPRISONNEMENT.
Tentative d'assassinat sur un agent de surveillance . . . . .	1	»	»	»	»	»	»
Incendie . . . . .	»	»	»	2	»	»	»
Coups et blessures à des agents . . . . .	»	1	1	6	»	»	»
Voies de fait, outrages à des agents . . . . .	»	»	»	16	»	»	3
Coups et blessures à des co-détenus . . . . .	»	»	»	8	»	»	»
Vol . . . . .	»	»	»	2	»	»	1
Outrage public à la pudeur . . . . .	»	»	»	5	»	»	4
Évasion avec bris de prison (ou tentative) . . . . .	»	»	»	28	»	»	»
	1	1	1	67	»	»	8
	70			8			

Dans les chiffres afférents aux hommes, la population des prisons de la Seine figure pour 8 détenus condamnés à l'emprisonnement à raison de voies de fait et outrages envers le personnel.

Le nombre des condamnations avait été seulement en 1876, pour les hommes de 40, dont 2 aux travaux forcés pour tentative d'assassinat, 7 à l'emprisonnement pour coups et blessures, 4 à la même peine pour voies de fait envers des gardiens, 8 à l'emprisonnement pour coups et blessures envers des co-détenus, 14 pour évasion (ou tentative) avec bris de prison, 4 pour vol, 1 pour outrage public à la pudeur, et 2 femmes à l'emprisonnement dont 1 pour coups à une co-détenue, 1 pour tentative d'évasion avec bris de prison.

Les infractions retenues par la justice disciplinaire forment un total de 24,834 (Seine 4,828, autres départements 20,006) pour les hommes et les jeunes garçons 2,121 (Seine 357, autres départements 1,764) pour les femmes et les jeunes filles.

Ces infractions se répartissent de la manière suivante :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
Actes de violence . . . . .	371	49	1,984	183
Actes d'immoralité . . . . .	48	3	577	135
Refus de travail . . . . .	198	18	967	58
Infractions diverses . . . . .	4,241	287	16,478	1,386
<b>Total . . . . .</b>	<b>4,828</b>	<b>357</b>	<b>20,006</b>	<b>1,764</b>
<b>Soit, sur 100 infractions :</b>				
Actes de violence . . . . .	7.69	13.73	9.92	10.49
Actes d'immoralité . . . . .	0.37	0.84	2.88	7.65
Refus de travail . . . . .	4.10	5.04	4.83	3.29
Infractions diverses . . . . .	87.84	80.39	82.37	78.57
100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

Il a été infligé 24,745 punitions (Seine 4,828, autres départements 19,917) aux hommes et aux jeunes garçons, 2,107 (Seine 357, autres départements 1,750) aux femmes et aux jeunes filles, savoir :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
Cellule . . . . .	3,957	308	7,773	841
Pain sec et autres privations alimentaires . . . . .	747	»	9,930	856
Amendes . . . . .	»	»	1,203	25
Autres punitions . . . . .	124	49	1,011	58
<b>Total . . . . .</b>	<b>4,828</b>	<b>357</b>	<b>19,917</b>	<b>1,750</b>
<b>Soit sur 100 punitions :</b>				
Cellule . . . . .	81.96	67.40	39.03	46.34
Pain sec et autres privations alimentaires . . . . .	15.47	»	49.86	48.92
Amendes . . . . .	»	»	6.04	1.43
Autres punitions . . . . .	2.57	32.60	5.07	3.31
100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

La proportion, par jour et pour 100 détenus, des infractions est :

Pour le sexe masculin, dans la Seine, de . . . 0.31 en 1877, contre 0.30 en 1876.  
 — — dans les autres départ<sup>ts</sup> 0.36 0.37  
 Pour le sexe féminin, dans la Seine, de . . . 0.06 0.04  
 — — dans les autres départ<sup>ts</sup> 0.16 comme en 1877.

Celle des punitions est :

Pour le sexe masculin, dans la Seine, de . . . 0.31 en 1877, contre 0.30 en 1876.  
 — — dans les autres départ<sup>ts</sup> 0.36 comme en 1876.  
 Pour le sexe féminin, dans la Seine, de . . . 0.16 en 1877, contre 0.04 en 1876.  
 — — dans les autres départ<sup>ts</sup> 0.16 comme en 1876.

Au 31 décembre 1877, le nombre des détenus placés en cellule par punition disciplinaire était de 11 hommes, 5 femmes, dans les prisons de la Seine, 69 hommes, 7 femmes, dans les autres, soit, par rapport à l'effectif existant à la même date, 0.28 et 0.32 0/0 dans les premiers de ces établissements, 0.44 et 0.25 0/0 dans les derniers, contre 0.36 et 0.13 0/0, 0.48 et 0.27 en 1876.

Il n'existe pas, dans la répartition des infractions et des punitions, de différences sensibles entre les deux années.

Aucune évasion n'a été tentée ni consommée dans les prisons de la Seine en 1877, tandis qu'en 1876 on avait constaté une tentative commise par un homme. Dans les prisons des autres départements, on signale pour les hommes :

Tentatives d'évasion . . . . . 50 contre 40 en 1876.  
 Évasions suivies de réintégration pendant l'année . . . 30 — 20 —  
 — non suivies de réintégration . . . . . 15 — 12 —

Il n'a pas été relevé de faits de cette nature contre les femmes, alors qu'en 1876 une détenue avait tenté de s'échapper.

TABLEAU VI. — Enseignement scolaire.

Pendant l'année 1877, des écoles ont été créées dans 33 maisons de correction départementales; mais, faute d'éléments suffisants pour le fonctionnement régulier de l'enseignement, deux de celles qui existaient à la fin de 1876 (Lons-le-Saulnier et Quimper) ont dû être supprimées; elles seront réorganisées dès que les circonstances le permettront. Le nombre total en était, au 31 décembre 1877, non compris les écoles établies dans quelques-unes des prisons de la Seine, de 76, réparties entre 60 départements; dans 13 prisons, les détenus des deux sexes étaient



appelés à recevoir les éléments de l'instruction primaire, dans 1 les femmes seules, dans 46 les hommes seuls.

Au 31 décembre 1876, le nombre des détenus à l'école :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
était de.....	282	75	4,443	82
Il a été admis pendant l'année.....	2,272	445	5,792	422
	2,554	520	6,935	504
Il est sorti.....	2,278	438	5,329	431
Le nombre des détenus présents, au 31 décembre 1877, était de	276	62	4,606	73

soit, par rapport à l'effectif des prisons où avaient pu être organisées des écoles, 9.40 0/0 pour le sexe masculin, 5.36 pour le sexe féminin, dans la Seine, 20.18 0/0 pour le sexe masculin, 23.62 pour le sexe féminin, dans les autres départements, contre 6.26 et 4.89 0/0, 20.74 et 44.87 0/0 en 1876.

Par rapport à l'effectif général, les proportions sont de 6.94 0/0 pour le sexe masculin, 3.95 pour le sexe féminin dans la Seine, 10.30 pour le sexe masculin, 2.56 pour le sexe féminin dans les autres départements, en 1877, au lieu de 6.27 et 4.89 0/0, 7.26 et 1.81 0/0 en 1876.

La statistique résume ainsi qu'il suit les résultats de l'enseignement :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
Illettrés.	{ ayant appris à lire.....			
	266	89	4,146	103
	{ — — à lire et à écrire.....			
271	5	4,184	65	
{ encore illettrés à la fin de l'année.....				
374	141	559	50	
	911	235	2,859	218
Sachant lire.	{ ayant appris à écrire.....			
	158	51	805	50
	{ — — à écrire et à calculer.....			
	25	56	923	62
{ n'ayant pas fait de progrès.....				
17	91	223	33	
	200	198	1,931	445

Sachant lire et écrire. { ayant fait des progrès.....

{ n'ayant pas fait de progrès.....

Possédant une instruction plus élevée..... { ayant fait des progrès.....

{ n'ayant pas fait de progrès.....

RÉCAPITULATION :

Ayant profité de l'enseignement.....

N'ayant pas fait de progrès.....

soit sur 100 élèves :

Illettrés { ayant profité de l'enseignement.....

{ n'ayant pas fait de progrès.....

Sachant lire. { ayant profité de l'enseignement.....

{ n'ayant pas fait de progrès.....

Sachant lire et écrire. { ayant profité de l'enseignement.....

{ n'ayant pas fait de progrès.....

Possédant une instruction plus élevée..... { ayant profité de l'enseignement.....

{ n'ayant pas fait de progrès.....

Ensemble..... { ayant profité de l'enseignement.....

{ n'ayant pas fait de progrès.....

En 1876, la proportion générale des détenus ayant profité de l'enseignement était 26.80 0/0 pour le sexe masculin, 13.48 pour

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
Sachant lire et écrire.	399	1	4,245	46
	635	»	332	35
	1,034	1	4,547	81
Possédant une instruction plus élevée.....	436	86	465	33
	273	»	113	27
	409	86	578	60
Ayant profité de l'enseignement.....	1,235	288	5,714	359
N'ayant pas fait de progrès.....	1,299	232	1,221	145
	2,534	520	6,935	504

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
Illettrés	58.95	40 »	80.45	77.06
	41.05	60 »	19.55	22.94
100 »	100 »	100 »	100 »	
Sachant lire.	91.50	54.04	88.57	77.24
	8.50	45.96	11.43	22.76
100 »	100 »	100 »	100 »	
Sachant lire et écrire.	38.59	100 »	78.54	56.79
	61.41	» »	21.46	43.21
100 »	100 »	100 »	100 »	
Possédant une instruction plus élevée.....	33.25	100 »	80.45	55 »
	66.75	» »	19.55	45 »
100 »	100 »	100 »	100 »	
Ensemble.....	49.14	55.38	82.39	71.23
	50.86	44.62	17.61	28.77
100 »	100 »	100 »	100 »	

le sexe féminin dans les prisons de la Seine, 83.72 0/0 pour le sexe masculin, 65.69 pour le sexe masculin, dans les autres.

TABLEAUX VII et VIII. — Travail.

Les journées de travail forment un total de 4,016,937, dont 1,075,801 (hommes et jeunes garçons 816,706, femmes et jeunes filles 259,095) dans la Seine, 2,941,136 (hommes et jeunes garçons 2,420,435 femmes et jeunes filles 520,701) dans les autres départements. Le nombre moyen des détenus occupés ressort ainsi à 13,000 (hommes et jeunes garçons 10,476, femmes et jeunes filles 2,524) dont 3,481 (hommes et jeunes garçons 2,643, femmes et jeunes filles 838) dans la Seine, 9,519 (hommes et jeunes garçons 7,833, femmes et jeunes filles 1,686) dans les autres départements, soit, sur 100 individus, par rapport à la population moyenne :

	1877.			1876.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Seine . . . . .	62.17	30.21	53.80	62.33	46.92	57.80
Autres départements. . . . .	52.02	33.12	52.34	54.99	60.44	53.94
Proportion générale. . . . .	54.26	33.38	54.09	56.65	55.35	56.39

Au 31 décembre, le nombre des travailleurs était de 14,503 (hommes et jeunes garçons 11,871, femmes et jeunes filles 2,632) dont 3,623 (hommes et jeunes garçons 2,805, femmes et jeunes filles 818) dans la Seine, 10,880 (hommes et jeunes garçons 9,066, femmes et jeunes filles 1,814) dans les autres départements, soit, sur 100 détenus, par rapport à l'effectif, à la même date :

	1877.			1876.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Seine . . . . .	70.31	32.02	65.27	69.30	60.69	67.11
Autres départements . . . . .	58.14	43.72	59 »	47.93	53.09	49.09
Total . . . . .	60.66	39.55	60.45	52.70	56.99	53.48

Le total des produits du travail s'est élevé à la somme de 2,107,999 fr. 51 c. (hommes et jeunes garçons 1,753,166 fr. 30 c., femmes et jeunes filles 354,833 fr. 21 c.) dont 597,038 fr. 46 c. (hommes et jeunes garçons 441,080 fr. 91 c., femmes et jeunes filles 155,957 fr. 55 c.) dans la Seine, 1,510,961 fr. 05 c. (hommes et jeunes garçons 1,312,085 fr. 39 c., femmes et jeunes filles 198,875 fr. 66 c.) dans les autres départements, soit en moyenne :

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
En 1877, par journée de travail . . . . .	54.01	60.19	53.50	54.21	38.19	51.37	54.16	45.50	52.48
Par journée de détention . . . . .	28.41	25.61	27.62	23.88	17.81	22.85	24.89	20.56	24.03
En 1876, la moyenne était :									
Par journée de travail . . . . .	52.89	62.69	55.55	52.95	38.78	50.36	52.94	46.74	51.70
Par journée de détention . . . . .	27.93	25.24	27.11	24.58	19.78	23.77	25.32	21.83	24.61

La somme ci-dessus de 2,107,999 fr. 51 c. a été ainsi partagée :

	SEINE.	AUTRES DÉPARTEMENTS.	TOTAL.
Pécule des détenus . . . . .	327,601 f. 68	780,573 f. 55	1,108,175 f. 23
Portion laissée à la disposition de l'administration (art. 41 du C. p.) et concédée aux entrepreneurs ou acquise au Trésor . . . . .	269,436 78	730,387 50	999,824 28
Total . . . . .	597,038 46	1,510,961 05	2,107,999 51
Soit, par journée de détention :			
Aux détenus . . . . .	15 cent. 16	11 cent. 81	12 cent. 63
Au Trésor ou aux entrepreneurs . . . . .	12 46	11 04	11 40
Total . . . . .	27 62	22 85	24 03

En 1876, la portion du produit du travail attribuée au pécule des détenus s'élevait à 13 c. 01 (Seine 15 c. 07, autres départements 12 c. 32), celle dont le Trésor avait directement ou indirectement profité à 11 c. 60 (Seine 12 c. 04, autres départements 11 c. 45).

**ALGÉRIE.**

Une seule modification a été apportée au classement des prisons départementales de l'Algérie : la prison annexe de Dellys, pourvue d'une organisation régulière, figure à la statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction qui comprend, en 1877, 21 établissements. En outre, par suite de la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie, le nombre des chambres de sûreté s'est trouvé porté de 86 à 87; celui des dépôts et des prisons annexes les moins importantes est, comme en 1876, de 25.

**CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ  
OU PRISONS ANNEXÉS**

L'effectif, au 31 décembre 1876, était de . . . . .  
il est entré, pendant l'année . . . . .  
Ensemble . . . . .  
il est sorti . . . . .  
L'effectif, au 31 décembre 1877, était de . . . . .

DÉTENUS CIVILS.		MILITAIRES		TOTAL.
HOMMES ET JEUNES GARÇONS.	FEMMES ET JEUNES FILLES.	ÉT MARINS.		
81	2	»	83	
21,290	421	2,014	23,725	
21,371	423	2,014	23,808	
21,243	417	2,014	23,674	
128	6	»	134	

Le nombre des journées de détention ayant été de 92,226 dont 89,768 (hommes et jeunes garçons 88,405, femmes et jeunes filles, 1,663) pour les détenus civils, 2,458 pour les militaires et marins, la population moyenne ressort à 253 savoir :

Détenus civils. — Hommes et jeunes garçons 241 } 246  
Femmes et jeunes filles. . . . . 5 }  
Militaires et marins. . . . . 7

Les moyennes étaient, en 1876, de 179 pour les détenus civils du sexe masculin, 3 du sexe féminin, 6 pour les militaires ou marins, soit un total de 188, inférieur de 65 à celui de 1877.

Il s'est évadé 3 individus dont 1 a été repris avant la fin de l'année.

**MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION**

Ces établissements renfermaient, au 31 décembre 1876 (tabl. I).

	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Une population de . . . . .	1,809	79	1,888
Le nombre des entrées s'est élevé à . . . . .	17,812	625	18,437
Ensemble . . . . .	19,621	704	20,325
celui des sorties, à . . . . .	17,299	626	17,925
La population était, au 31 décembre 1877, de . . . . .	2,322	78	2,400

Les journées de détention forment un total de 772,983, dont 742,013 pour le sexe masculin, 30,977 pour le sexe féminin, ce qui correspond à une population moyenne de 2,118 dont 2,033 hommes et jeunes garçons, 85 femmes et jeunes filles. En 1876, la moyenne était de 1,868 dont 1,779 hommes et jeunes garçons, 89 femmes et jeunes filles. Il y a donc eu, en 1877, une augmentation de 254 pour le sexe masculin, une diminution de 4 pour le sexe féminin, soit une différence nette, en plus, de 250.

L'effectif, au 31 décembre 1877, était réparti de la manière suivante (tabl. II) :

	NOMBRE.			PROPORTION POUR 100.			
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.	
	Adultes :						
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.	733	36	769	31.568	46.154	32.042	
attendant leur transfèrement à leur destination. . . . .	159	2	161	6.848	2.564	6.708	
à l'emprisonnement de simple police. . . . .	20	»	20	0.864	»	0.833	
CONDAMNÉS à l'emprisonnement correctionnel	pour 1 mois et au-dessous. . . . .	109	9	118	4.694	11.539	4.907
	pour plus de 1 mois jusqu'à 2. . . . .	109	5	114	4.694	6.440	4.750
	pour plus de 2 mois jusqu'à 3. . . . .	138	3	141	5.943	3.846	5.873
	pour plus de 3 mois jusqu'à 1 an. . . . .	770	11	781	33.161	14.402	32.342
	pour plus de 1 an, autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales. . . . .	204	2	206	8.786	2.564	8.583
Détenus pour dettes envers l'Etat. . . . .	48	»	48	0.775	»	0.750	
— — — envers les particuliers. . . . .	5	»	5	0.215	»	0.208	
Détenus par mesure administrative. . . . .	»	»	»	»	»	»	
Passagers civils. . . . .	27	»	27	1.163	»	1.125	
Militaires et marins. . . . .	2	»	2	0.086	»	0.083	
Jeunes détenus :							
En correction paternelle. . . . .	»	9	9	»	11.539	0.375	
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.	12	1	13	0.517	1.282	0.542	
Condamnés à 6 mois et au-dessous. . . . .	7	»	7	0.301	»	0.292	
Jugés attendant leur transfèrement. . . . .	9	»	9	0.388	»	0.373	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>2,322</b>	<b>78</b>	<b>2,400</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Si l'on compare ces chiffres à ceux de 1876, on constate, notamment, que la proportion des hommes prévenus, accusés, etc. a diminué, ainsi que celle des condamnés dont la peine n'excède pas 3 mois, tandis que celle des condamnés à plus de 3 mois jusqu'à 1 an a augmenté ; pour les femmes, il y a une augmentation en ce qui concerne les prévenues et les condamnées à un mois et au-dessous et à plus de 3 mois, une diminution en ce qui concerne les condamnées à plus de 1 mois jusqu'à 3 ; les différences en plus ou en moins que présentent les autres catégories sont peu sensibles.

Le nombre des condamnés à plus d'un an autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales est relativement élevé : 204 ou 8.786 0/0 en 1877 et 168 ou 9.287 0/0 en 1876. Cet effectif appartient presque intégralement (202 en 1877 et 166 en 1876) à la maison de correction départementale d'Oran, où, à raison de l'insuffisance de la maison centrale l'Harrach, sont maintenus les condamnés de 1 an et 1 jour à 3 ans, non récidivistes.

Le total des effectifs maxima qu'aient renfermés les divers

établissements compris au tableau II a été de 2,800 pour le sexe masculin, 153 pour le sexe féminin, en 1877, contre 2,296 et 162 en 1876.

L'état sanitaire (tabl. III) s'est maintenu dans des conditions normales en 1877.

Pendant cette année, il a été admis, pour cause de maladie, soit à l'infirmerie, soit à l'hôpital, 935 hommes et jeunes garçons, 51 femmes et jeunes filles, soit par jour et pour 100 détenus, une proportion de 0.13 pour le sexe masculin, 0.16 pour le sexe féminin, contre 0.11 et 0.17 en 1876.

Les journées de traitement forment un total de 14,126, savoir :

	A l'infirmerie	A l'hôpital	Total.
Hommes et jeunes garçons . . . . .	9,907	3,033	12,942
Femmes et jeunes filles. . . . .	706	478	1,184
	<u>10,615</u>	<u>3,511</u>	<u>14,126</u>

La proportion des journées d'hôpital sur l'ensemble des journées de maladie est de 24.85 0/0 ou 23.59 pour le sexe masculin, 40.38 pour le sexe féminin, contre 33.11 0/0, 30.34 0/0 et 45.81 0/0 en 1876.

Celle des journées de maladie par rapport aux journées de détention, tant dans les infirmeries que dans les salles d'hôpital, ressort, en 1877, à 1.79 0/0 (sexe masculin 1.71, sexe féminin 3.60) contre 1.58 0/0 (sexe masculin 1.55, sexe féminin 2.59) en 1876. Si l'on tient compte seulement des journées d'infirmerie comparativement aux journées de détention dans les prisons, on trouve 1.37 0/0 (sexe masculin 1.34, sexe féminin 2.28) en 1877, contre 1,07 0/0 (sexe masculin 1.08, sexe féminin 0.90) en 1876.

Le nombre des décès s'est élevé à 92, savoir :

	A l'infirmerie	A l'hôpital	Total.
Hommes et jeunes garçons . . . . .	76	14	90
Femmes et jeunes filles. . . . .	1	1	2
	<u>77</u>	<u>15</u>	<u>92</u>

La mortalité, sur l'ensemble de l'effectif, y compris les détenus à l'hôpital, est, en 1877, de 4.27 0/0 (sexe masculin 4.35, sexe

féminin 2.27) en 1877, contre 2.66 0/0 (sexe masculin 2.74, sexe féminin 1.41).

Dans les chiffres ci-dessus ne sont pas comprises 2 morts volontaires, en 1877 et 1 en 1876; les 3 suicidés étaient tous du sexe masculin.

Il a été constaté (*tabl. IV*), chez les hommes, trois cas d'aliénation mentale parmi les prévenus, un parmi les condamnés ayant subi de 1 à 3 mois de détention, tandis qu'en 1876, un seul homme, en état de prévention, avait été reconnu aliéné. L'existence de l'épilepsie n'est signalée que pour 1 homme, en 1877; la statistique de 1876 ne mentionne aucun détenu comme atteint de cette maladie.

L'administration n'a eu, en 1877, à déférer aux tribunaux ordinaires ni délits, ni crimes commis dans les prisons; 4 hommes avaient été condamnés en 1876, pour évasion.

Les infractions retenues par la justice disciplinaire ont été au nombre de 1,729 pour les hommes et les jeunes garçons, 55 pour les femmes et les jeunes filles (*tabl. V*) soit, par jour et par 100 détenus :

Sexe masculin . . . . .	0.23	contre	0.14 en 1876.
Sexe féminin . . . . .	0.18	—	0.08 —

Ces infractions étaient ainsi réparties, en 1877 :

	NOMBRE.		PROPORTION SUR 100.	
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
Actes de violence . . . . .	209	5	12.09	9.09
Immoralité . . . . .	85	1	4.91	1.82
Refus de travail . . . . .	422	7	24.41	12.73
Infractions diverses . . . . .	1,013	42	58.59	76.36
	1,729	55	100. »	100. »

En 1876, on comptait, sur 100 infractions, pour le sexe masculin, 15.93 actes de violence, 1.98 d'immoralité, 19.66 refus de travail, 62.53 infractions diverses; pour le sexe féminin, 8 actes de violence, 20 d'immoralité et 72 infractions diverses.

Les punitions, en nombre égal à celui des infractions constatées, ont consisté en :

	NOMBRE		PROPORTION SUR 100	
	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
Cellule . . . . .	1,332	38	77.04	69.09
Pain sec et autres privations alimentaires . . . . .	336	16	19.43	29.09
Amendes . . . . .	»	»	»	»
Autres punitions . . . . .	61	1	3.53	1.82
	1,729	55	100. »	100. »

L'emploi de la cellule avait été un peu moins fréquent en 1876 (75.83 0/0 pour le sexe masculin, 48 pour le sexe féminin) mais par contre, il avait été infligé un plus grand nombre de privations alimentaires (21.53 0/0 et 24).

Le nombre des hommes évadés, qui était de 25 dont 13 repris, en 1876, s'est élevé à 28 dont 12 repris en 1877; en outre, 23 pendant la première de ces années, 29 pendant la dernière ont tenté des évasions. Aucun acte de cette nature n'a été relevé contre les femmes.

L'école que l'on avait réussi à organiser en 1876 à la prison d'Alger, a dû, faute d'éléments suffisants, cesser de fonctionner en 1877 (*tabl. VI*).

Le travail (*tabl. VII et VIII*) est toujours peu développé dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction de l'Algérie.

Le nombre des journées de travail ayant été de 205,051 pour les hommes, 6,144 pour les femmes, la moyenne des travailleurs ressort à 664 pour les uns, 20 pour les autres.

Au 31 décembre 1877, il y avait 841 hommes et 31 femmes occupés.

Ces chiffres donnent, pour 100 détenus, les proportions ci-après :

Moyenne des individus occupés :	hommes	31.68 0/0 en 1877,	contre	38.11 en 1876.
	femmes	23.53	—	16.85
Nombre au 31 décembre :	hommes . . . . .	36.22	—	40.69
	femmes . . . . .	39.74	—	40.51

Le montant du produit du travail a atteint seulement le chiffre

de 77,804 fr. 04 c. dont 75,786 fr. 65 c. pour les hommes, 2,017 fr. 39 c. pour les femmes en 1877, au lieu de 87,645 fr. 59 c. dont 85,739 fr. 69 c. pour les hommes, 1,905 fr. 90 c. pour les femmes en 1876, soit une moyenne :

Par journée de travail, pour les hommes de	36.95	en 1877,	contre	41.49	en 1876.
— pour les femmes de	32.08	—	—	41.	—
Par journée de détention, pour les hommes de	10.21	—	—	13.16	—
— pour les femmes de	6.51	—	—	5.86	—

La somme ci-dessus de 77,804 fr. 04 c. a été ainsi répartie :

Aux détenus . . . . .	39,451 fr. 90	ou 5 c. 10	par journée de détention.
Aux entrepreneurs . . . . .	38,352	14 4 96	— —

En 1876, la part des détenus avait été de 6 c. 83, celle des entrepreneurs de 5 c. 99.

## SIXIÈME PARTIE.

### DÉPÔT DE CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

Le dépôt de condamnés aux travaux forcés établi à Saint-Martin-de-Ré, renfermait, au 31 décembre 1876, un effectif de 140  
Le nombre des entrées a été pendant l'année de . . . 928

Ensemble . . . . . 1,068

Celui des sorties, de . . . . . 787

L'effectif était, au 31 décembre 1877, de . . . . . 281

Le total des journées de détention s'étant élevé à 92,437, la population moyenne ressort à 253, et la durée moyenne du séjour au dépôt pendant l'année, à 86 jours 1/2.

La population moyenne était, en 1876, de 310, et la durée moyenne du séjour des condamnés au dépôt, pendant l'année de 99 jours 1/2.

Le chiffre de 787 sorties se décompose ainsi:

Condamnés dont la peine a été commuée en reclusion ou en emprisonnement, transférés dans des maisons centrales . . . 13

Condamnés transférés dans des maisons d'arrêt ou de justice, pour répondre à de nouvelles poursuites ou pour être entendus en témoignage. . . . . 7

Décédés . . . . . 6

Dirigés sur leur destination légale: Guyane. . . . . 1 }  
Nouvelle-Calédonie. 760 } 761

Total égal . . . . . 787

Le condamné destiné à la Guyane a été transféré au quartier de la prison d'Avignon où sont réunis les forçats de race africaine ou asiatique, en attendant leur embarquement à Toulon pour cette colonie.

Les condamnés à destination de la Nouvelle-Calédonie sont transportés par un aviso, de Saint-Martin, en rade de l'île d'Aix, où stationne le navire sur lequel ils doivent prendre passage. Deux départs ont eu lieu en 1877, le premier, le 22 avril, par *La Loire*, avec 360 forçats, le second, le 10 octobre, par *Le Navarin*, avec 400. Le nombre des hommes soumis à l'examen des commissions médicales avait été de 788, parmi lesquels 8 ont dû, à raison de leur état de maladie, être provisoirement éliminés des listes d'embarquement, 20 n'ont pu partir faute de place.

Le relevé ci-dessous fait connaître, en ce qui concerne les individus entrés pendant l'année 1877, la juridiction par laquelle ils ont été condamnés, la durée de la peine, les motifs de la condamnation, le lieu où elle a été prononcée, la nationalité, l'âge, l'état civil, la religion, la profession, les antécédents judiciaires et l'état de l'instruction.

	1877.		1876.		Augmenta- tion.	Diminu- tion.
	Nombre.	Proportion p. %.	Proportion p. %.			
<i>Jurisdiction (tabl. II.)</i>						
Cours d'assises. . . . .	846	91.56	91.41	0.15	»	
Tribunaux militaires ou maritimes. . . . .	78	8.44	8.59	»	»	
	924	100 »	100 »	0.15	0.15	
<i>Durée de la peine (ibid.)</i>						
De 5 à 7 ans. . . . .	230	24.89	21.78	3.11	»	
Plus de 7 à 10. . . . .	335	36.25	26.67	9.58	»	
— 10 à 15. . . . .	98	10.61	21.48	»	10.87	
— 15 à 20. . . . .	109	11.80	14.89	»	3.09	
Plus de 20 ans. . . . .	1	0.11	0.50	»	0.39	
A perpétuité. . . . .	151	16.34	14.68	1.66	»	
	924	100 »	100 »	14.35	14.35	
<i>Nature des crimes ayant motivé la condamnation (tabl. III.)</i>						
Vol qualifié. . . . .	518					
Assassinat. . . . .	51					
Incendie. . . . .	48					
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque. . . . .	17	71.32	68.73	2.59	»	
Parricide. . . . .	11					
Empoisonnement. . . . .	8					
Pillage, etc. . . . .	5					
Séquestration de personnes. . . . .	1					
Faux en écriture privée. . . . .	26					
— publique. . . . .	7					
Complicité d'infanticide. . . . .	5	4.76	4.90	»	0.14	
Ventes d'effets militaires et désertion. . . . .	4					
Banqueroute frauduleuse. . . . .	2					
Meurtre. . . . .	112					
Attentat à la pudeur. . . . .	63	23.92	26.37	»	2.45	
Viol. . . . .	44					
Bigamie. . . . .	2					
	924	100 »	100 »	2.59	2.59	
<i>Départements où les condamnés ont été jugés (tabl. IV.)</i>						
Seine. . . . .	135	14.61	17.78	»	3.17	
Seine-Inférieure. . . . .	34	3.68				
Rhône. . . . .	28	3.03				
Loire. . . . .	27	2.92				
Seine-et-Oise. . . . .	27	2.92	22.48	»	0.54	
Nord. . . . .	24	2.60				
Bouches-du-Rhône. . . . .	21	2.27				
Gironde. . . . .	20	2.16				
Calvados. . . . .	19	2.06				
Autres départements de la métropole. . . . .	537	58.12	53.05	5.07	»	
Algérie. . . . .	49	5.30	5.39	»	0.09	
Autres colonies. . . . .	3	0.33	1.50	»	1.17	
» . . . . .	»	»	0.10	»	0.10	
En mer. . . . .	»	»	»	»	»	
	924	100 »	100 »	5.07	5.07	

	1877.		1876.		Augmenta- tion.	Diminution.
	Nombre.	Proportion p. %.	Proportion p. %.	Proportion p. %.		
<i>Nationalité (tabl. V).</i>						
Italiens . . . . .	30	3.25	8.79	0.73	»	»
Allemands. . . . .	28	3.03				
Belges . . . . .	12	1.30				
Espagnols. . . . .	7	0.76				
Suisses . . . . .	5	0.54				
Anglais . . . . .	3	0.32				
Autres étrangers . . . . .	3	0.32	91.21	»	»	0.73
Français. . . . .	336	90.48				
	924	100. »	100. »	0.73	0.73	
<i>Age (tabl. VI).</i>						
16 à 20 ans. . . . .	131	14.18	12.59	1.59	»	»
21 à 25 — . . . . .	232	25.11	21.68	3.43	»	»
25 à 30 — . . . . .	155	16.78	17.18	»	0.40	»
31 à 40 — . . . . .	230	24.89	27.57	»	2.68	»
41 à 50 — . . . . .	128	13.85	14.29	»	0.44	»
51 à 60 — . . . . .	48	5.19	6.59	»	1.40	»
Plus de 60 ans (1) . . . . .	»	»	0.10	»	0.10	»
	924	100. »	100. »	5.02	5.02	
<i>État civil (tabl. VII).</i>						
Célibataires et veufs sans enfants . . . . .	697	75.43	75.83	»	0.40	»
» » ayant des enfants . . . . .	9	0.98	1.40	»	0.42	»
Mariés ayant des enfants . . . . .	163	17.64	16.78	0.86	»	»
— sans enfants . . . . .	55	5.95	5.99	»	0.04	»
	924	100. »	100. »	0.86	0.86	
<i>Religion (tabl. VIII).</i>						
Catholiques . . . . .	885	95.77	95.30	0.47	»	»
Protestants . . . . .	36	3.90	3.70	0.20	»	»
Israélites . . . . .	2	0.22	0.40	»	0.18	»
Mahométans . . . . .	»	»	0.10	»	0.10	»
N'appartenant à aucun de ces quatre cultes . . . . .	1	0.11	0.50	»	0.39	»
	924	100. »	100. »	0.67	0.67	
<i>Professions (tabl. IX).</i>						
Propriétaires, rentiers. . . . .	4	0.43	0.50	»	0.07	»
Professions libérales. . . . .	25	2.71	1.50	1.21	»	»
Employés des services publics et des particuliers . . . . .	28	3.03	2.60	0.43	»	»
Commerçants, fabricants. . . . .	16	1.73	5.39	»	3.66	»
Professions alimentaires. . . . .	47	5.09	4.49	0.60	»	»
Ouvriers d'ateliers ou de fabriques. . . . .	141	15.26	10.89	4.37	»	»
Industries du bâtiment et du mobilier. . . . .	195	21.10	21.18	»	0.08	»
Professions agricoles, journaliers, domestiques . . . . .	375	40.59	40.36	0.03	»	»
Professions nomades. . . . .	37	4 »	4.10	»	0.10	»
Militaires et marins . . . . .	21	2.27	4.89	»	2.62	»
Vagabonds et mendiants. . . . .	»	»	»	»	»	»
À la charge de leurs familles, sans métier, ni profession. . . . .	35	3.79	3.90	»	0.11	»
	924	100. »	100. »	6.64	6.64	

1) Ayant atteint cet âge postérieurement à la condamnation.

	1877.		1876.		Augmenta- tion.	Diminution.
	Nombre	Proportion p. %.	Proportion p. %.	Proportion p. %.		
<i>Antécédents judiciaires (tabl. X).</i>						
Ayant subi des condamnations entraînant les peines de la récidive.						
Une. . . . .	264	28.57	65.61	1.90	»	»
Deux. . . . .	149	16.13				
Trois. . . . .	99	10.72				
Quatre. . . . .	77	8.33				
Plus de quatre. . . . .	35	3.79				
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous.						
Une. . . . .	91	9.85	20.78	0.21	»	»
Deux. . . . .	49	5.30				
Trois et plus. . . . .	54	5.84				
	818	88.53	86.42	2.11	»	»
Ayant été seulement renfermés comme jeune détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle . . . . .						
	52	5.63	4.69	0.94	»	»
	870	94.16	91.11	3.05	»	»
Exempts d'antécédents judiciaires. . . . .	54	5.84	8.89	»	3.05	3.05
	924	100. »	100. »	3.05	3.05	
<i>Parts sur le produit du travail (tabl. XI).</i>						
Un dixième. . . . .	157	16.99	19.18	»	2.19	»
Deux. . . . .	190	20.56	20.58	»	0.02	»
Trois. . . . .	377	62.45	60.24	2.21	»	»
	924	100. »	100. »	2.21	2.21	
<i>État de l'instruction (tabl. XII).</i>						
Illettrés. . . . .	294	31.82	33.66	»	1.84	»
Sachant lire. . . . .	19	2.06	2.20	»	0.14	»
— lire et écrire. . . . .	591	63.96	61.84	2.12	»	»
— lire, écrire et calculer . . . . .	13	1.41	1.50	»	0.09	»
Possédant l'instruction primaire. . . . .	3	0.32	0.30	0.02	»	»
— une instruction plus élevée. . . . .	»	0.43	0.50	»	0.07	»
	924	100. »	100. »	2.14	2.14	

Les faits les plus saillants, dans la comparaison des deux années, sont : l'augmentation du nombre proportionnel des condamnés dont la peine ne dépasse pas 10 ans, et des condamnés à perpétuité, en même temps que de ceux qui ont commis les crimes impliquant la plus grande perversité ; la diminution du contingent fourni par le département de la Seine ; l'augmentation



de la proportion des individus n'ayant pas dépassé l'âge de 25 ans ; enfin la diminution de ceux qui étaient exempts d'antécédents judiciaires.

Pendant leur séjour au dépôt, 3 condamnés ont obtenu la commutation de leur peine, des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps ; 11 des travaux forcés à temps en reclusion, 2 en emprisonnement ; 3 une réduction de 5 ans : soit un total de 16 individus ayant été l'objet de mesures de clémence (*tabl. XVII*). Par rapport au chiffre de la population détenue (effectif au 31 décembre 1876 et entrées de l'année), la proportion est de 1.50 0/0 en 1877 contre 1.32 en 1876.

Il a été constaté (*tabl. XIV*) 724 infractions ou 0.78 0/0 par jour sur la population moyenne.

Ces infractions se répartissent ainsi :

	1877.		1876.
	NOMBRE.	PROPOR- TION pour 100.	PROPOR- TION pour 100.
Voies . . . . .	12	1.66	1.84
Voies de fait envers le personnel supérieur . . . . .	»	»	»
— — les agents de surveillance ou les contre-maitres libres . . . . .	»	»	»
— — d'autres détenus . . . . .	20	2.76	2.38
Rebellion, mutinerie . . . . .	62	8.36	2.58
Actes d'immoralité . . . . .	1	0.35	0.77
Refus de travail . . . . .	4	0.55	0.67
Paresse, négligence dans le travail . . . . .	110	15.20	0.77
Infractions au silence . . . . .	394	54.42	74.78
Usage de tabac . . . . .	6	0.83	0.21
Jeu, trafic, possession d'objets prohibés . . . . .	28	3.87	3.93
Infractions diverses . . . . .	81	11.60	12.10
	724	100	100

En 1876, la moyenne des infractions s'élevait à 1.73 0/0. Il y a donc eu, en 1877, une diminution de 0.95 ; mais on remarquera que les infractions d'une certaine gravité, comme les voies de fait entre détenus, la rebellion, la mutinerie, ont été relativement plus fréquentes, et que, d'un autre côté, si la proportion des refus de travail a diminué, le service de surveillance s'est montré plus vigilant dans la constatation de la paresse ou de la négligence au travail.

Le nombre des punitions a été de 625, soit 0.68 0/0 par jour, contre 1.08 en 1876. Elles se répartissaient ainsi :

Cellule . . . . .	184
Pain sec . . . . .	15
Autres privations alimentaires . . . . .	396
Punitions pécuniaires . . . . .	12
Autres punitions . . . . .	18

99 infractions n'ont donné lieu qu'à de simples admonestations.

Les 625 punitions s'appliquent à 403 individus, ce qui donne, pour 1877, une proportion de 37.39 0/0, par rapport au nombre total des détenus, au lieu de 72.58 en 1876.

Il y a eu 1,464 journées de cellule de punition et 1,936 de privations alimentaires, ou 1.58 et 2.09 sur 100 journées de détention, contre 2.89 et 3.93 l'année précédente.

Aucune infraction n'a présenté un caractère de gravité suffisant pour motiver le recours à la juridiction des tribunaux ordinaires. Aucune évasion n'a été accomplie, ni tentée. Il en était de même en 1876.

L'état sanitaire (*tabl. XV à XVII*) a été généralement satisfaisant.

Le nombre des malades admis à l'infirmerie ne s'est élevé qu'à 83, et celui des journées d'infirmerie à 1,975. Par suite, la proportion des admissions, relativement à la population moyenne, ressort à 0.09 0/0 par jour, et celle des journées de maladie, relativement aux journées de détention, à 2.14 ; les proportions constatées en 1876 étaient de 0.14 et 3.61.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions sont les indigestions et embarras gastriques (20 ou 24.10 sur 100.) ; les pneumonies et pleurésies, les fièvres intermittentes (pour chacun des deux groupes 7 ou 8.43 sur 100) ; les abcès, furoncles, ulcères (6 ou 7.22 sur 100) ; les gastrites, entérites, diarrhées, les rhumatismes, la gale (pour chacun des trois groupes 5 ou 6.02 sur 100) ; les maladies des bronches et du larynx, les fièvres diverses (pour chacun des deux groupes 4 ou 4.82 sur 100).

Il est décédé 5 détenus dont 1 d'une maladie du cœur, 1 de phtisie, 1 de méningite, 1 de névrose et 1 d'hydropisie. La

mortalité, qui s'élevait à 3.23 en 1876, est descendue à 1.98 0/0 en 1877.

De même qu'en 1876, on n'a eu à signaler ni cas d'aliénation mentale ou d'épilepsie, ni suicide.

Le travail (*tabl. XVIII et XIX*) a été plus actif qu'en 1876.

Le nombre des détenus occupés s'est élevé, en moyenne, pendant l'année, à 208, et il était au 31 décembre de 273, soit, par rapport à la population moyenne, 82.21 0/0, et par rapport à la population au dernier jour de l'année, 57.15 0/0, contre 69.68 et 82.14 0/0.

L'effectif moyen des travailleurs se répartit ainsi :

Effilochage de cordes . . . . .	105	}	169
Confection de sacs en papier. . . . .	19		
Filage d'étoupes. . . . .	15		
Confection de vêtements. . . . .	11		
Menuiserie . . . . .	10		
Vannerie . . . . .	9	}	39
Services économiques. . . . .			
Total égal. . . . .	208		

Les produits du travail forment, y compris la somme de 672 fr.88 c. distribuée en gratifications, un total de 27,835 fr. 03 c. et ressortent, en moyenne, à 43 c.20 par journée de travail, 30 c.11 par journée de détention en 1877, au lieu de 37 c. 07 et 21 c. 96 en 1876.

Sur ces produits, il a été attribué :

Au pécule des détenus . . . . .	7.617 fr. 50	}	27,822,43
A l'entrepreneur. . . . .	20.204 93		
Amendes et retenues. . . . .			12,60
Total égal. . . . .			20,835,03

La part des détenus, entièrement disponible pendant leur séjour au dépôt, est de 8 c. 24, celle de l'entrepreneur de 21 c. 87, par journée de détention.

Les dépenses faites par les condamnés sur le produit de leur travail ou sur les fonds déposés à leur profit, ont atteint le chiffre de 14,145 fr. 64 c., savoir :

Pain et autres aliments . . . . .	7,378 fr. 24
Effets d'habillement et menus ustensiles . . . . .	5,389 77
Ports de lettres, frais d'actes notariés ou autres, dépenses diverses. . . . .	836 35
Secours aux familles . . . . .	501 31
Restitutions . . . . .	50 »
Total égal. . . . .	14,145 fr. 64

Soit, en moyenne, par journée de détention :

Pain et autres aliments . . . . .	7 c. 98
Effets d'habillements et menus ustensiles. . . . .	5 83
Autres dépenses. . . . .	1 49
Total. . . . .	15 c. 30

En 1876, la moyenne était de 15.01, dont 7 c. 72 en vivres, et 6 c. 35 en effets d'habillement ou menus ustensiles.

Les tableaux de répartition des journées de détention et de l'effectif au 31 décembre (*tabl. XXI et XXII*) contiennent les indications ci-après, qui permettent d'apprécier, dans son ensemble, la situation du dépôt de Saint-Martin.

	JOURNÉES DE DÉTENTION.			EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE.		
	1877.		1876.	1877.		1876.
	NOMBRE.	PROPORTION POUR 100.	PROPORTION POUR 100.	NOMBRE.	PROPORTION POUR 100.	PROPORTION POUR 100.
Travail. . . . .	64,430	69.70	59.24	273	97.16	82.14
Chômage faute de travail. . . . .	»	»	»	»	»	»
Repos. {	Arrivants . . . . .	196	0.21	0.88	»	10.72
	Jours fériés . . . . .	9,275	10.04	12.11	»	»
	Prescription médicale. . . . .	408	0.44	0.76	»	0.71
	Expectative d'embarquement . . . . .	14,689	15.89	20.29	»	»
Maladie. . . . .	1,975	2.14	3.61	4	1.42	4.29
Punition . . . . .	1,464	1.58	3.11	4	1.42	2.14
	92,437	100 »	100 »	281	100 »	100 »

La proportion des journées afférentes à la période d'expectative d'embarquement, durant laquelle les condamnés sont soumis à un régime fortifiant et dispensés de tout travail, a diminué d'une manière sensible. La durée réglementaire en est de 15 jours, mais elle se trouve parfois étendue ou abrégée en raison des retards que peut, par suite de diverses circonstances, subir l'arrivée des transports, en rade de l'île d'Aix. De 22 jours 61, chiffre de 1876, la moyenne est descendue à 18 jours 64 en 1877.

## SEPTIÈME PARTIE.

### DÉPENSES. — ÉTAT DU PERSONNEL.

D'importantes modifications ont été introduites, à partir de l'exercice 1877, sur l'initiative de l'administration, dans le classement des dépenses des services pénitentiaires, au budget du ministère de l'intérieur.

Chaque catégorie de dépenses (traitements et accessoires des traitements, — entretien des détenus, — transport des détenus et des libérés, secours de route, — travaux ordinaires aux bâtiments, mobilier, — exploitations agricoles et dépenses diverses, — acquisitions et constructions, — remboursements sur les produits du travail, — subventions aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875), forme un chapitre distinct, divisé en autant d'articles qu'il existe de services spéciaux.

Les crédits ouverts par diverses lois de finance pour les dépenses dont il s'agit, s'élèvent à la somme de 25,016,225 francs, savoir :

CHAPITRE	XIV. — Personnel. . . . .	5,383,000 fr.
—	XV. — Entretien des détenus. . . . .	12,886,080
—	XV bis. — Transport des détenus et des libérés, secours de route. . . . .	533,000
—	XVI. — Travaux ordinaires aux bâtiments. — Mobilier. . . . .	589,500
—	XVII. — Exploitations agricoles. Dépenses diverses. . . . .	693,645
—	XVIII. — Acquisitions et constructions. . . . .	586,000
—	XIX. — Subventions aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875. . . . .	150,000
—	XX. — Remboursements sur les produits du travail. . . . .	4,195,000
	TOTAL ÉGAL. . . . .	25,016,225 fr.

Les dépenses effectuées sur les chapitres XIV à XVIII et XX forment un total de 24,162,742 fr. 37 c. ainsi réparti :

	PERSONNEL.	Entretien des détenus.	Transport des détenus et des libérés. Secours de route.	Travaux ordinaires aux bâtiments. MOULIER.	Exploitations agricoles, dépenses diverses.	Acquisitions et constructions.	Remboursements sur le produit du TRAVAIL.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>France.</b>								
Maisons centrales.....	1,427,232 08	2,868,593 57	»	214,732 53	4,779 46	343,415 79	3,437,933 55	8,206,406 98
Pénitenciers agricoles.....	285,710 04	570,649 79	»	68,538 92	112,752 72	56,047 63	416,127 92	1,209,846 62
Maisons de détention et maison centrale spéciale aux condamnés pour faits insurrectionnels.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Dépôt de forçats.....	137,907 81	221,013 42	»	10,425 49	»	»	417,206 25	487,057 83
Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté.....	50,645 67	84,322 63	»	1,504 54	»	»	43,547 83	480,290 37
Établissements de jeunes détenus (publics).....	2,668,838 03	5,703,438 64	»	67,460 37	»	»	86,826 44	8,786,632 62
— (privés) { garçons	282,941 47	306,645 95	»	94,241 20	430,407 74	22,482 66	9,987 34	846,076 33
{ filles.....	»	1,506,270 »	»	»	33,500 »	12,500 »	»	1,532,270 »
Transport des détenus et des libérés.....	460,330 43	406,608 20	»	»	16,400 »	»	»	423,008 20
Frais de séjour de détenus hors des établissements pénitentiaires.....	»	44,532 12	»	37,544 17	24,855 74	»	»	674,455 47
Maisons centrales.....	172,308 39	444,602 57	»	32,127 71	7,450 36	»	225,348 92	881,837 95
Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté.....	134,339 97	478,437 81	»	3,408 15	40,557 68	»	»	636,521 61
Établissement privé de jeunes détenus.....	»	50,438 »	»	»	»	»	»	50,438 »
Transport des détenus.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Frais de séjour de détenus hors des établissements pénitentiaires.....	»	3,497 61	»	»	»	»	»	25,247 81
Dépenses communes aux divers services.....	49,714 »	»	»	»	25,488 47	»	»	3,497 61
	5,370,067 89	12,688,220 04	479,975 94	329,994 78	623,569 44	438,846 08	4,037,067 86	24,162,742 37

Le montant des recettes versées au trésor, soit à charge de remboursement, soit à titre définitif, et provenant tant du produit du travail des détenus que de divers produits accessoires, a été de 5,716,487 fr. 53 c., savoir :

**FRANCE.**

Maisons centrales de force et de correction.....	4,650,126 fr. 44 c.
Pénitenciers agricoles.....	221,436 71
Maisons de détention.....	122,820 54
Dépôt de forçats.....	47,491 26
Établissements publics de jeunes détenus.....	154,435 63
Prisons de la Seine.....	308,849 10

**ALGÉRIE.**

Maisons centrales de force et de correction.....	211,427 fr. 85 c.
--	-------------------

En outre, il a été rétabli au crédit du ministère de l'intérieur, une somme totale de 13,550 fr. 97 c.

Savoir :

Frais d'entretien des militaires et marins déposés dans les prisons civiles.....	13,428 fr. 34 c.
Frais d'entretien des marins étrangers déposés dans les prisons civiles.....	222 63

Total égal..... 13,550 fr. 97 c.

Mais les détenus de ces catégories figurant à la statistique des services pénitentiaires, les frais que nécessite leur entretien doivent être, pour ordre, maintenus dans les comptes.

Les dépenses du personnel, dont le total, pour 1877, est de 5,370,067 fr. 89 c., s'élevaient seulement, en 1876, à 5,349,213 fr. 14 c. ; il y a donc eu une augmentation, 20,854 fr. 75 c., savoir :

	1876.	1877.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
<b>FRANCE.</b>				
Maisons centrales. . . . .	1,392,044 40	1,427,252 08	35,207 68	»
Pénitenciers agricoles. . . . .	282,222 09	285,710 04	3,487 95	»
Maisons de détention et maison centrale affectée aux condamnés de l'insurrection. . . . .	184,234 68	137,997 80	»	46,236 87
Dépôt de forçats . . . . .	43,867 37	50,615 67	4,748 10	»
Maisons d'arrêt, de justice et de correction. . . . .	2,675,181 31	2,668,838 03	»	6,343 28
Établissements publics de jeunes détenus. . . . .	291,613 19	282,941 47	»	8,671 72
Service des transfèrements . . . . .	158,456 09	160,330 43	1,874 34	»
<b>ALGÉRIE.</b>				
Maisons centrales. . . . .	151,912 50	172,308 39	20,395 89	»
Maisons d'arrêt, de justice et de correction. . . . .	116,487 47	134,339 97	17,852 50	»
Dépenses communes aux divers services. . . . .	51,143 84	49,714 »	»	1,429 84
Totaux. . . . .	5,349,213 14	5,370,067 89	83,586 46	62,731 71
Augmentation. . . . .				20,854 75

La diminution considérable que l'on remarque à l'article intitulé « maisons de détention et maison centrale affectée aux condamnés de l'insurrection » provient de la suppression de ce dernier établissement (maison centrale de Landerneau) qui a reçu, à partir du mois de juin 1877, des individus condamnés à plus d'un an d'emprisonnement pour délits de droit commun. Cette diminution se trouve en partie atténuée par une augmentation des dépenses du personnel des maisons centrales ordinaires. L'accroissement des dépenses afférentes aux établissements pénitentiaires de l'Algérie s'explique par le développement des divers services, leur assimilation graduelle à ceux de la métropole et l'envoi dans la colonie d'employés bénéficiant d'un supplément de traitement. Les autres différences en plus ou en moins que présente ce chapitre, sont la conséquence des fluctuations qui se produisent forcément dans un personnel composé de 4,920 fonctionnaires, employés ou agents, savoir :

	France.	Algérie.			
Administration, services économiques, services agricoles, comptabilité. . . . .	326	19			
Enseignement . . . . .	53	»			
Culte . . . . .	439	6			
Service de santé . . . . .	453	14			
Bâtiments . . . . .	28	3			
Service de surveillance.	3,273	195			
			Gardiens-chefs des maisons centrales et établissements assimilés. . . . .	25	2
			Gardiens-chefs des prisons départementales. . . . .	387	18
			Gardiens . . . . .	2153	13
Surveillantes . . . . .	708	»			
Transfèrements. . . . .	78	»			
	4,650	270			

L'ensemble des dépenses normales de détention, comprenant, indépendamment des frais d'administration et de garde, l'entretien des détenus, les services agricoles, les travaux ordinaires aux bâtiments, les achats de mobilier, etc., s'élève, déduction faite des recettes nettes, à 17,189,772 fr. 90 c. savoir :

<b>FRANCE.</b>		
Maisons centrales de force et de correction, et pénitenciers agricoles . . . . .	4,235,527 fr. 03 c.	
Maisons de détention et maisons centrales affectées aux condamnés de l'insurrection. . . . .	364,237	29
Dépôt de forçats. . . . .	132,799	11
Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté. . . . .	8,477,783	52
Établissements de jeunes détenus publics. . . . .	669,558	04
— — — privés. . . . .	1,962,778	20
<b>ALGÉRIE.</b>		
Maisons centrales de force et de correction. . . . .	670,410	10
Maisons d'arrêt, de justice et de correction. . . . .	626,521	61
Établissement privé de jeunes détenus. . . . .	50,158	»

Le nombre total des journées de détention étant de 21,291,201, la dépense moyenne ressort à 80 c. 74, en 1877, contre 79 c. 63, en 1876. Si l'on considère séparément chaque catégorie d'établissements, on constate les résultats suivants :

FRANCE.

Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles. . . . .	0 fr. 60 c.	contre	0 fr. 56 c.	en 1876.
Maisons de détention et maisons centrales affectées aux condamnés de l'insurrection. . . . .	1	62	—	1 43 —
Dépôt de forçats . . . . .	1	43	—	1 45 —
Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté. . . . .	0	94	—	0 96 —
Établissements de jeunes détenus, publics . . . . .	0	98	—	1 08 —
Établissements de jeunes détenus, privés (garçons). . . . .	0	77	—	0 75 —
Établissements de jeunes détenues, privés (filles) . . . . .	0	62	—	0 62 —

ALGÉRIE.

Maisons centrales de force et de correction. . . . .	0	92	—	0 69 —
Maisons d'arrêt, etc. . . . .	0	72	—	0 72 —
Etablissement privé de jeunes détenus. . . . .	1	07	—	1 05 —

La somme de 433,846 fr. 08 c. afférente aux acquisitions et constructions a été employée ainsi qu'il suit :

MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

ALBERTVILLE. — Achèvement des deux ailes du bâtiment central . . . . .	15,111 fr. 24 c.
ANIANE. — Reconstruction de la chapelle . . . . .	15,524 fr. 15 c.
LANDERNEAU. — Construction d'un bâtiment pour atelier, école et dortoir . . . . .	20,901 fr. 86 c.
LOOS. — Réfection des toitures . . . . .	3,195 fr. 85 c.
RIOM. — Reconstruction du bâtiment de la manutention . . . . .	15,782 fr. »
CLAIRVAUX. — Construction d'ateliers . . . . .	9,939 fr. 63 c.
RENNES. — Continuation des travaux de construction de la nouvelle maison. . . . .	262,661 fr. 06 c.
CASABIANDA. — Construction de logement, divers . . . . .	48,847 fr. 19 c.
CHIAVARI. — Routes, aqueducs, etc. . . . .	7,200 fr. 44 c.

ÉTABLISSEMENTS DE JEUNES DÉTENU.

(Publics) SAINT-HILAIRE. — Construction d'ateliers et hangars. . . . .	15,100 fr. 87 c.
— SAINT-MAURICE. — Construction de la chapelle; travaux divers. . . . .	7,081 fr. 79 c.
(Privé) FOUILLEUSE. — Travaux divers . . . . .	12,500 fr. » c.

Les dépenses du service des voitures cellulaires, comprenant les traitements du personnel, les frais de locomotion, de nour-

riture des prisonniers transférés et autres dépenses de route, le loyer des remises et magasins, l'achat et l'entretien du matériel, etc., se sont élevées à 601,193 fr. 79 c. Les frais de transfèrement proprement dits (locomotion, nourriture, etc.), entrent dans cette somme pour 381,466 fr. 45 c. pour 24,246 individus transférés, soit une moyenne de 15 fr. 73 c. en 1877, au lieu de 15 fr. 66 c. en 1876.

Sur le crédit de 150,000 francs ouvert au chapitre XX pour l'allocation de subventions aux départements en vue de l'application de la loi du 5 juin 1875, il n'a été employé qu'une somme de 3,902 fr. 12 c. représentant le quart de la dépense à laquelle ont donné lieu divers travaux d'appropriation effectués, dans le courant de l'année, à la prison de Sainte-Menhould. Une autre subvention montant à 11.045 fr. 75 c. a été, en outre, accordée au département de Maine-et-Loire, pour l'exécution d'une première série de travaux destinés à permettre l'application dans la maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers, du régime de l'emprisonnement individuel, et qui n'ont pu être entrepris qu'en 1878.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect,

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,  
A. MICHON.